

First Session Thirty-ninth Parliament, 2006-07

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Banking, Trade and Commerce

Chair:

The Honourable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Wednesday, June 6, 2007 Thursday, June 7, 2007

Issue No. 24

Ninth meeting on:

Issues dealing with interprovincial barriers to trade.

and First (final) meeting on:

Bill C-40, An Act to amend the Excise Tax Act, the Excise Act, 2001 and the Air Travellers Security Charge Act and to make related amendments to other Acts.

APPEARING:

Diane Ablonczy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance

INCLUDING:

THE SEVENTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Budget — Special Study on Interprovincial barriers to trade)

THE EIGHTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Budget — Special Study on the present state of the domestic and international financial system)

THE NINETEENTH REPORT OF THE COMMITTEE (Bill C-40)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la trente-neuvième législature, 2006-2007

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Banques et du commerce

Président :

L'honorable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Le mercredi 6 juin 2007 Le jeudi 7 juin 2007

Fascicule nº 24

Neuvième réunion concernant :

Les obstacles au commerce interprovincial.

et Première (dernière) réunion concernant :

Projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence.

COMPARAÎT :

Diane Ablonczy, députée, secrétaire parlementaire du ministre des Finances

Y COMPRIS:

LE DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Le budget — étude sur les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au commerce)

LE DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Le budget — étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international)

LE DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ (Le projet de loi C-40)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein, *Chair* The Honourable W. David Angus, *Deputy Chair* and

The Honourable Senators:

Biron * LeBreton, P.C.
Campbell (or Comeau)
Eyton Massicotte
Goldstein Meighen
Harb Moore
* Hervieux-Payette, P.C.
(or Tardif) Ringuette
Tkachuk

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Segal substituted for that of the Honourable Senator Tkachuk (*June 7, 2007*).

The name of the Honourable Senator Tkachuk substituted for that of the Honourable Senator Segal (June 7, 2007).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Jerahmiel S. Grafstein Vice-président : L'honorable W. David Angus

Les honorables sénateurs :

Biron * LeBreton, C.P.
Campbell (ou Comeau)
Eyton Massicotte
Goldstein Meighen
Harb Moore
* Hervieux-Payette, C.P. Ringuette
(ou Tardif) Tkachuk

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Segal est substitué à celui de l'honorable sénateur Tkachuk (le 7 juin 2007).

Le nom de l'honorable sénateur Tkachuk est substitué à celui de l'honorable sénateur Segal (*le 7 juin 2007*).

Published by the Senate of Canada

Publié par le Sénat du Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5 Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, June 5 2007:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Meighen, seconded by the Honourable Senator Keon, for the second reading of Bill C-40, An Act to amend the Excise Tax Act, the Excise Act, 2001 and the Air Travellers Security Charge Act and to make related amendments to other Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 5 juin 2007 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Meighen, appuyée par l'honorable sénateur Keon, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2007 (45)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:15 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the Deputy Chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Campbell, Eyton, Goldstein, Grafstein, Harb, Massicotte and Meighen (8).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on May 2, 2006, the committee continued its study on issues dealing with interprovincial barriers to trade. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5)

WITNESSES:

Saskatchewan Federation of Labour:

Larry Hubich, President, (by video conference).

National Union of Public and General Employees:

Larry Brown, Secretary-Treasurer.

At 4:15 p.m., Mr. Hubich and Mr. Brown each made a statement and answered questions.

At 5:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 7, 2007 (46)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:55 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jerahmiel S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Goldstein, Grafstein, Harb, Moore, Segal and Tkachuk (7).

In attendance: Philippe Bergevin, Analyst, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2007 (45)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Campbell, Eyton, Goldstein, Grafstein, Harb, Massicotte et Meighen (8).

Également présents : June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 2 mai 2006, le comité poursuit son étude des questions relatives aux obstacles au commerce interprovincial. (Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 5 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :

Fédération du travail de la Saskatchewan :

Larry Hubich, président, (par vidéoconférence).

Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public :

Larry Brown, secrétaire-trésorier.

À 16 h 15, MM. Hubich et Brown font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 7 juin 2007 (46)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 55, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jerahmiel S. Grafstein (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Goldstein, Grafstein, Harb, Moore, Segal et Tkachuk (7).

Également présent : Philippe Bergevin, analyste, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, June 5, 2007, the committee began its study of Bill C-40, to amend the Excise Tax Act, the Excise Act, 2001 and the Air Travellers Security Charge Act and to make related amendments to other Acts.

APPEARING:

Diane Ablonczy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation;

Carlos Achadinha, Chief, Sales Tax Division, Alcohol, Tobacco and Excise Legislation;

Geoff Trueman, Chief, Sales Tax Division, Air Travelers Security Charge.

At 10:55 a.m., Ms. Ablonczy made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 12:15 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-40, to amend the Excise Tax Act, the Excise Act, 2001 and the Air Travellers Security Charge Act and to make related amendments to other Acts.

Leave was granted by the committee to group the clauses of the Bill.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the short title in clause 1 stand postponed.

It was agreed that clauses 2 to 63, the amendments in respect of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax, carry.

It was agreed that clauses 64 to 66, the amendments in respect of Excise Taxes, carry.

It was agreed that clauses 67 to 133, the amendments to the Excise Act, 2001, carry.

It was agreed that clause 134, the amendment to the Access to Information Act, carry.

It was agreed that clauses 135 to 141, the amendments to the Customs Act, carry.

It was agreed that clause 142, the amendment to the Customs Tariff, carry.

It was agreed that clause 143, the amendment to the Excise Tax Act, carry.

It was agreed that clauses 144 to 156, the amendments to the Air Travellers Security Charge Act, carry.

It was agreed that clause 157, the coordinating amendment to Bill C-28, carry.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 juin 2007, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence.

COMPARAÎT:

Diane Ablonczy, députée, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada:

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation sur la TPS;

Carlos Achadinha, chef, Division de la taxe de vente, Alcool, tabac et législation sur l'accise;

Geoff Trueman, chef, Division de la taxe de vente, Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.

À 10 h 55, Mme Ablonczy fait une déclaration puis, aidée des autres témoins, répond aux questions.

À 12 h 15, il est convenu que le comité entreprenne l'étude article par article du projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence.

Le comité convient de regrouper les articles du projet de loi.

Il est convenu que l'étude du titre soit reportée.

Il est convenu que l'étude du titre abrégé qui figure à l'article 1 soit reportée.

Il est convenu que les articles 2 à 63, les modifications visant la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée, soient adoptés.

Il est convenu que les articles 64 à 66, les modifications visant la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée, soient adoptés.

Il est convenu que les articles 67 à 133, les modifications visant la Loi de 2001 sur l'accise, soient adoptés.

Il est convenu que l'article 134, la modification visant la Loi sur l'accès à l'information, soit adopté.

Il est convenu que les articles 135 à 141, les modifications visant la Loi sur les douanes, soient adoptés.

Il est convenu que l'article 142, la modification visant le Tarif des douanes, soit adopté.

Il est convenu que l'article 143, la modification visant la Loi sur la taxe d'accise, soit adopté.

Il est convenu que les articles 144 à 156, les modifications à la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, soient adoptés.

Il est convenu que l'article 157, la disposition de coordination avec le projet de loi C-28, soit adopté.

It was agreed that the short title in clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that Bill C-40 carry.

It was agreed that the Chair report Bill C-40 without amendments to the Senate.

At 12:18 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu que le titre abrégé qui figure à l'article 1 soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que le projet de loi C-40 soit adopté.

Il est convenu que la présidence fasse rapport au Sénat du projet de loi C-40 sans amendement.

À 12 h 18, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

REPORTS OF COMMITTEE

Tuesday, May 8, 2007

The Standing Senate Committee on Banking Trade and Commerce has the honour to present its

SEVENTEENTH REPORT

Your Committee which was authorized by the Senate on Tuesday, May 2, 2006, to examine and report on issues dealing with interprovincial barriers to trade, respectfully requests for the purpose of this study that it be empowered to adjourn from place to place and travel within Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 8 mai 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 2 mai 2006 à se pencher et à faire un rapport sur les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au commerce, demande respectueusement qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à s'ajourner d'un lieu à l'autre et à se déplacer au Canada.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

SPECIAL STUDY ON INTERPROVINCIAL BARRIERS TO TRADE

APPLICATION FOR AUTHORIZATION OF A SUPPLEMENTARY BUDGET FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2008

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, May 2, 2006:

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Moore:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report on issues dealing with interprovincial barriers to trade, in particular:

- the interprovincial trade barriers that exist;
- the extent to which interprovincial trade barriers are limiting the growth and profitability of the affected sectors as well as the ability of businesses in affected provinces, jointly and with relevant U.S. states, to form the economic regions that will enhance prosperity; and
- measures that could be taken by the federal and provincials governments to facilitate the elimination of such interprovincial trade barriers in order to enhance trade and develop a national economy; and

That the Committee submit its final report no later than October 31, 2006

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, October 24, 2006:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Fraser, seconded by the Honourable Senator Cook:

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Tuesday, May 2, 2006, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, which was authorized to examine and report on issues dealing with interprovincial barriers to trade, be empowered to extend the date of presenting its final report from October 31, 2006 to June 29, 2007; and

That the Committee retain until July 31, 2007 all powers necessary to publicize its findings.

The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES OBSTACLES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2008

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 2 mai 2006 :

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à se pencher et à faire un rapport sur les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au commerce, plus particulièrement :

- les obstacles interprovinciaux au commerce, à l'heure actuelle ;
- la mesure dans laquelle les obstacles interprovinciaux au commerce nuisent à la croissance et à la rentabilité des secteurs visés, ainsi que la capacité des entreprises des provinces visées, conjointement et avec les États pertinents des Etats-Unis, à former les régions économiques qui accroîtront la prospérité;
- les mesures pouvant être prises par les gouvernements fédéral et provinciaux pour faciliter l'élimination des obstacles interprovinciaux afin de favoriser le commerce et développer une économie nationale, et

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 31 octobre 2006.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 24 octobre 2006 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Fraser, appuyée par l'honorable sénateur Cook,

Que par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le mardi 2 mai 2006, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé à se pencher et à faire un rapport sur les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au commerce, soit habilité à reporter la date de présentation de son rapport final du 31 octobre 2006 au 29 juin 2007;

Que le Comité conserve jusqu'au 31 juillet 2007 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SOMMAIRE DES DÉPENSES SUMMARY OF EXPENDITURES Professional and Other Services \$ 53,500 Services professionnels et autres 53 500 \$ 220,080 220 080 Transportation and Communications Transports et communications All Other Expenditures 5,300 Autres dépenses 5 300 \$ 278,880 **TOTAL TOTAL** 278 880 \$ The above budget was approved by the Standing Senate Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial Committee on Banking, Trade and Commerce on _____ permanent des banques et du commerce le _____ The undersigned or an alternate will be in attendance on the date Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de that this budget is considered. laquelle le présent budget sera étudié. Date Jerahmiel S. Grafstein Date Jerahmiel S. Grafstein Président du Comité sénatorial permanent Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce des banques et du commerce

Date

FOR INFORMATION ONLY

Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets, and Administration

George J. Furey

Date

| Fiscal year | 2005-2006 | 2006-2007 |
|----------------|-----------|-----------|
| Total approved | \$ 6,000 | \$ 9,000 |
| Expenditures | \$0 | \$ 911 |

NOTE D'INFORMATION

Président du Comité permanent de la régie

interne, des budgets et de l'administration

George J. Furey

| Année financière | 2005-2006 | 2006-2007 |
|--------------------|-----------|-----------|
| Budget approuvé | 6 000 \$ | 9 000 \$ |
| Total des dépenses | 0 \$ | 911 \$ |

STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

SPECIAL STUDY ON INTERPROVINCIAL BARRIERS TO TRADE

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2008

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

| 1. Communication consultant | | | |
|--|--------------|------------------|-----------|
| (0401) & (0435) | | | |
| (15 days x \$800) | | \$ 12,000 | |
| 2. Public Hearings | | | |
| A) Vancouver and Calgary | | | |
| Interpretation Equipment rental (ISTS-Telav) | \$ 7,000 | | |
| Reporting (\$2,800 x 2 days) | 5,600 | | |
| Communication consultant (\$800 x 2 days) | 1,600 | | |
| Advertising | <u>2,000</u> | | |
| | | \$ 16,200 | |
| B) Halifax | | | |
| Interpretation Equipment rental (ISTS-Telav) | \$ 3,500 | | |
| Reporting (\$2,800 x 1 day) | 2,800 | | |
| Communication consultant (\$800 x 1 days) | 800 | | |
| Advertising | <u>2,000</u> | | |
| | | \$ 9,100 | |
| C) Montreal and Toronto | | | |
| Interpretation Equipment rental (ISTS-Telav) | \$ 7,000 | | |
| Reporting (\$2,800 x 2 days) | 5,600 | | |
| Communication consultant (\$800 x 2 days) | 1,600 | | |
| Advertising | 2,000 | | |
| | | \$ <u>16,200</u> | |
| Sub-total | | | \$ 53,500 |
| | | | |
| | | | |

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

| 1. Public Hearings A) Vancouver and Calgary | | |
|---|---------------------------------------|-----------|
| (12 senators and 8 staff) (3 days) | | |
| Air transportation | \$ 59,000 | |
| (12 senators x \$3,450 = \$41,400) | | |
| (8 staffs x \$2,200 = \$17,600) | | |
| Ground transportation | 6,000 | |
| Taxi (20 participants x \$300) | | |
| Hotel accommodation | 16,500 | |
| (20 participants x 3 nights x \$275) | | |
| Per Diem | 4,620 | |
| (20 participants X \$76.95 X 3 days) | | |
| Working Lunches and dinner (20 persons) | 3,000 | |
| (3 meals X \$1,000) | | |
| Contingencies | _5,000 | |
| | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | \$ 94,120 |

| B) Halifax | | | |
|--|--|-----------|-----------------------|
| (12 senators and 8 staff) (2 days) | # 22 000 | | |
| Air transportation (12 senators $x $1950 = $23,400$) | \$ 33,000 | | |
| (8 staffs x \$1,200 = \$9,600) | | | |
| Ground transportation | 6,000 | | |
| Taxi (20 participants x \$300) | 11 000 | | |
| Hotel accommodation (20 participants x 2 nights x \$275) | 11,000 | | |
| Per Diem | 3,080 | | |
| (20 participants x \$76.95 x 2 days) | , and the second | | |
| Working Lunches and Dinner (20 persons) | 2,000 | | |
| (2 meals x \$1,000) Contingencies | 5,000 | | |
| Contingencies | | \$ 60,080 | |
| C) Montreal and Toronto | | ,, | |
| (12 senators and 8 staff) (2 days) | | | |
| Air transportation | \$ 38,800 | | |
| Montreal (12 senators x $$1000 = $12,000$) | | | |
| (8 staffs x \$800 - \$12,000) $(8 staffs x $800 = $6,400)$ | | | |
| Toronto | | | |
| (12 senators x \$1100 = \$13,200) | | | |
| (8 staffs x \$900 = \$7,200) Ground transportation | \$ 6,000 | | |
| Taxi (20 participants x \$300) | \$ 0,000 | | |
| Hotel accommodation | 11,000 | | |
| (20 participants x 2 nights x \$275) | | | |
| Per Diem | 3,080 | | |
| (20 participants x \$76.95 x 2 days) | 2,000 | | |
| Working Lunches and Dinner (20 persons) (2 meals x \$1,000) | 2,000 | | |
| Contingencies | 5,000 | | |
| | | \$ 65,880 | |
| Sub- total | | | \$ 220,080 |
| ALL OTHER EXPENDITURES | | | |
| | | | |
| 1. Public Hearings | | | |
| A) Vancouver and Calgary Marting Pager routal (\$1,000 tr 2 days) | \$ 2,000 | | |
| Meeting Room rental (\$1,000 x 2 days) B) Halifax | \$ 2,000 | | |
| Meeting Room rental (\$1,000 x 1 day) | 1,000 | | |
| C) Montreal and Toronto | ,,,,, | | |
| Meeting Room rental (\$1,000 x 2 days) | 2,000 | | |
| | | \$ 5,000 | |
| 2. Utilities, Materials and Supplies (0699) 1. Books | \$ 150 | | |
| 2. Publications | \$ 150 150 | | |
| 2. I dollections | | \$ 300 | |
| Sub-total | | | \$ _5,300 |
| | | | \$ 278,880 |
| The Senate administration has reviewed this budget application. | | | |
| The behave administration has reviewed this budget application. | | | |
| | | | |
| Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate | Date | | |
| | | | |
| | | | |
| Hélène Lavoie, Director of Finance | Date | | |

Frais divers

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES OBSTACLES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2008

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

| 1. Promotion du rapport et consultant en communication | | | |
|--|--------------|-----------|-----------|
| (0401) et (0435) | | 10 000 0 | |
| (15 jours x 800 \$) | | 12 000 \$ | |
| 2. Audiences publiques | | | |
| A) Vancouver et Calgary | | | |
| Location d'équipement pour l'interprétation (ISTS-Telav) | 7 000 \$ | | |
| Comptes-rendus (2 800 \$ x 2 jours) | 5 600 | | |
| Consultant en communication (800 \$ x 2 jours) | 1 600 | | |
| Publicité | <u>2 000</u> | | |
| | | 16 200 \$ | |
| B) Halifax | | | |
| Location d'équipement pour l'interprétation (ISTS-Telav) | 3 500 \$ | | |
| Comptes-rendus (2 800 \$ x 1 jour) | 2 800 | | |
| Consultant en communication (800 \$ x 1 jour) | 800 | | |
| Publicité | 2 000 | | |
| | | 9 100 \$ | |
| C) Montréal et Toronto | | | |
| Location d'équipement pour l'interprétation (ISTS-Telav) | 7 000 \$ | | |
| Comptes-rendus (2 800 \$ x 2 jours) | 5 600 | | |
| Consultant en communication (800 \$ x 2 jours) | 1 600 | | |
| Publicité | 2 000 | | |
| | | 16 200 \$ | |
| Total partiel | | | 53 500 \$ |
| • | | | |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | | | |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | | | |
| 1. Audiences publiques | | | |
| A) Vancouver et Calgary | | | |
| (12 sénateurs et 8 employés) (3 jours) | | | |
| Transport aérien | 59 000 \$ | | |
| (12 sénateurs x 3 450 = 41 400 \$) | | | |
| $(8 \text{ employés x } 2\ 200 = 17\ 600\ \$)$ | | | |
| Transport terrestre | 6 000 | | |
| Taxi (20 participants x 300 \$) | | | |
| Hôtel | 16 500 | | |
| (20 participants x 3 nuits x 275 \$) | | | |
| Allocations journalières | 4 620 | | |
| (20 participants x 76,95 \$ x 3 jours) | - · | | |
| Déjeuners et dîner de travail (20 personnes) | 2.000 | | |
| -J | 3 000 | | |
| (3 déjeuners x 1 000 \$) | 3 000 | | |

5 000

94 120 \$

| B) Halifax | | | |
|--|-----------|-----------|-----------------------|
| (12 sénateurs et 8 employés) (2 jours) | 22 000 € | | |
| Transport aérien (12 sénateurs x 1 950 = 23 400 \$) | 33 000 \$ | | |
| (8 employés x 1 200 = 9 600 \$) | | | |
| Transport terrestre | 6 000 | | |
| Taxi (20 participants x 300 \$) Hôtel | 11 000 | | |
| (20 participants x 2 nuits x 275 \$) | 11 000 | | |
| Allocations journalières | 3 080 | | |
| (20 participants x 76,95 \$ x 2 jours) | 2 000 | | |
| Déjeuners et dîner de travail (20 personnes) (2 déjeuners x 1 000 \$) | 2 000 | | |
| Frais divers | 5 000 | | |
| | | 60 080 \$ | |
| C) Montreal et Toronto | | | |
| (12 sénateurs et 8 employés (2 jours) | 38 800 \$ | | |
| Transport aérien Montréal | 38 800 \$ | | |
| $(12 \text{ sénateurs } \times 1 000 = 12 000 \$)$ | | | |
| (8 employés x 800 = 6 400 \$) | | | |
| <i>Toronto</i> (12 sénateurs x 1 100 = 13 200 \$) | | | |
| (12 senateurs x 1 100 $-$ 13 200 \$) (8 employés x 900 $=$ 7 200 \$) | | | |
| Transport terrestre | 6 000 | | |
| Taxi (20 participants x 300 \$) | 44.000 | | |
| Hôtel (20 participants x 2 nuits x 275 \$) | 11 000 | | |
| Allocations journalières | 3 080 | | |
| (20 participants x 76,95 \$ x 2 jours) | | | |
| Déjeuners et dîner de travail (20 personnes) (2 déjeuners x 1 000 \$) | 2 000 | | |
| Frais divers | 5 000 | | |
| | | 65 880 \$ | |
| Total partiel | | | 220 080 \$ |
| AUTRES DÉPENSES | | | |
| 1 Andreas and Fares | | | |
| 1. Audiences publiques A) Vancouver et Calgary | | | |
| Location d'une salle de réunion (1 000 \$ x 2 jours) | 2 000 \$ | | |
| B) Halifax Lacation d'une celle de réunion (1,000% y 1 iour) | 1 000 | | |
| Location d'une salle de réunion (1 000\$ x 1 jour) C) Montréal et Toronto | 1 000 | | |
| Location d'une salle de réunion (1 000 \$ x 2 jours) | 2 000 | | |
| , , | | 5 000 \$ | |
| 2. Services, matériel et fournitures (0699) | | | |
| 1. Livres | 150 \$ | | |
| 2. Publications | 150 | 300 \$ | |
| Total partiel | | <u> </u> | 5 300 \$ |
| TOTAL | | | 278 880 \$ |
| L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. | | | |
| | | | |
| Heather Lank, greffière principale, Direction des comités | Date | | |
| | | | |
| | | | |
| Hélène Lavoie, directrice des Finances | Date | | |

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, May 3, 2007

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2008 for the purpose of its special study on interprovincial barriers to trade, as authorized by the Senate on Tuesday, May 2, 2006. The said budget is as follows:

| Professional and Other Services | \$ 53,500 |
|-----------------------------------|------------|
| Transportation and Communications | 220,080 |
| All Other Expenditures | 5,300 |
| Total | \$ 278,880 |

(includes funds for public hearings in Vancouver, Calgary, Halifax, Montreal and Toronto)

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 3 mai 2007

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 aux fins de leur étude spéciale sur les obstacles au commerce interprovincial, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 2 mai 2006. Ledit budget se lit comme suit :

| Services professionnels et autres | 53 500 \$ |
|-----------------------------------|------------|
| Transports et communications | 220 080 |
| Autres dépenses | 5 300 |
| Total | 278 880 \$ |

(y compris des fonds pour des audiences publiques à Vancouver, Calgary, Halifax, Montréal et Toronto)

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

Tuesday, May 8, 2007

The Standing Senate Committee on Banking Trade and Commerce has the honour to present its

EIGHTEENTH REPORT

Your Committee was authorized by the Senate on Tuesday, May 2, 2006, to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le mardi 8 mai 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité a été autorisé par le Sénat le mardi 2 mai 2006 à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

SPECIAL STUDY ON THE PRESENT STATE OF THE DOMESTIC AND INTERNATIONAL FINANCIAL SYSTEM

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2008

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, May 2, 2006:

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system:

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2007.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA SITUATION ACTUELLE DU REGIME FINANCIER CANADIEN ET INTERNATIONAL

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2008

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 2 mai 2006 :

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P.:

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international;

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2007.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SOMMAIRE DES DÉPENSES SUMMARY OF EXPENDITURES Professional and Other Services \$ 27,300 Services professionnels et autres 27 300 \$ 80,025 80 025 Transportation and Communications Transports et communications All Other Expenditures 2,000 Autres dépenses 2 000 \$ 109,325 109 325 \$ **TOTAL TOTAL** The above budget was approved by the Standing Senate Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial Committee on Banking, Trade and Commerce on __ permanent des banques et du commerce le __ The undersigned or an alternate will be in attendance on the date Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de that this budget is considered. laquelle le présent budget sera étudié. Date Jerahmiel S. Grafstein Jerahmiel S. Grafstein Date Chair, Standing Senate Committee on Président du Comité sénatorial permanent

Date

FOR INFORMATION ONLY

George J. Furey

Date

Banking, Trade and Commerce

Chair, Standing Committee on Internal

Economy, Budgets, and Administration

Fiscal year 2002-2003 2003-2004 2004-2005 2005-2006 2006-2007 Total Approved \$277,200 \$63,000 \$36,650 \$94,900 \$122,600 Expenditures \$131,146 \$38,333 \$98 \$1,338 \$42,016

NOTE D'INFORMATION

George J. Furey

des banques et du commerce

Présidence du Comité permanent de la régie

interne, des budgets et de l'administration

| Année financière | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 |
|--------------------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Budget approuvé | 277,200 \$ | 63 000 \$ | 36 650 \$ | 94 900 \$ | 122 600 \$ |
| Total des dépenses | 131,146 \$ | 38 333 \$ | 98 \$ | 1 338 \$ | 42 016 \$ |

STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

SPECIAL STUDY ON THE PRESENT STATE OF THE DOMESTIC AND INTERNATIONAL FINANCIAL SYSTEM

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2008

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

| 1. Expert consultants and Consultant in Communications | | \$ 12,000 | |
|---|--------------|-----------|------------|
| (0401) & (0435) (15 days at \$ 800 per day) 2. Working Meals (0415) | | 6,000 | |
| Working lunches and dinners (15 meals at \$ 400) 3. Working Meals (0415) | | 2.000 | |
| Working lunches and dinners (Washington) | | 2,800 | |
| (2 meals at \$ 1400) 4. Translation and Interpretation Services (0412) | | 2.500 | |
| (Washington) (\$1,250 x 2 days) | | 2,500 | |
| 5. Hospitality (0410) | | 2,000 | |
| 6. Membership and Registration fees (0406) | | 2,000 | e 37.300 |
| TOTAL | | | \$ 27,300 |
| TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS | | | |
| 1. Travel Expenses (0201) | | | |
| A. Ottawa-Washington (15 participants - 12 Senators and 3 staff) | | | |
| Air transportation: 15 x 2,300 | \$ 34,500 | | |
| Ground Transportation: | \$ 34,300 | | |
| Taxis: \$250 x 15 | 3,750 | | |
| Minibus rental: \$1100 x 3 days | 3,300 | | |
| Per diem and incidentals: | | | |
| \$100 x 15 x 3 days | 4,500 | | |
| Hotel accommodations: 3 nights at \$485/night x 15 participants | 21,825 | | |
| Contingencies: | 3,000 | | |
| | | \$ 70,875 | |
| B. Work on behalf of the Committee | | | |
| (Participation at conferences) | | | |
| Air transportation | \$ 6,000 | | |
| Ground transportation Hotel | 400 | | |
| Per diem | 1,600 400 | | |
| Contingencies: | 750 | | |
| | | \$ 9,150 | |
| TOTAL | | | \$ 80,025 |
| ALL OTHER EXPENDITURES | | | |
| 1. Miscellaneous expenses (0799) | | \$ 2,000 | |
| TOTAL | | <u> </u> | \$ 2,000 |
| TOTAL | | | \$ 109,025 |
| The Senate administration has reviewed this budget application. | | | |
| Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate | Date | | |
| Treather Lank, Ethicipal Cierk, Committees Directorate | Date | | |
| Hélène Lavoie, Director of Finance | Date | | |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | 2410 | | |

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA SITUATION ACTUELLE DU RÉGIME FINANCIER CANADIEN ET INTERNATIONAL

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2008

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

| 1. Services professionnels et consultant en communication | | 12 000 \$ | |
|--|----------------|-----------|------------|
| (0401) & (0435) (15 jours @ 800 \$/jour) 2. Repas de travail (0415) | | 6 000 | |
| déjeuners et dîners (15 repas @ 400 \$) | | | |
| 3. Repas de travail (0415) | | 2 800 | |
| déjeuners et dîners (Washington) (2 repas @ \$ 1 400) | | | |
| 4. Services de traduction et d'interprétation (0412) | | 2 500 | |
| (Washington) (1 250 \$ \$ x 2 jours) | | | |
| 5. Hospitalité (0410) | | 2 000 | |
| 6. Frais d'inscription (0406) TOTAL | | 2 000 | 27 300 \$ |
| TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | | | 27 300 \$ |
| TRANSFORTS ET COMMUNICATIONS | | | |
| Frais de déplacement (0201) A. Ottawa - Washington (15 participants - 12 Sénateurs et 3 employés) Transport aérien : | | | |
| 15 x 2 300 \$ | 34 500 \$ | | |
| Transport au sol : Taxis : 250 \$ x 15 | 2.750 | | |
| Location d'autobus : 1100 \$ x 3 jours | 3 750 3 300 | | |
| Per diem et imprévus : | 3 300 | | |
| 100 \$ x 15 x 3 jours | 4 500 | | |
| Hébergement à l'hôtel : 3 nuits à 485 \$/jour x 15 participants | 21 825 | | |
| Imprévus : | 3 000 | | |
| • | | 70 875 \$ | |
| B. Travail pour le Comité | | | |
| (Participation à des conférences) Transport aérien: | 6 000 \$ | | |
| Transport au sol: | 400 | | |
| Hébergement à l'hôtel : | 1 600 | | |
| Per diem et imprévus : | 400 | | |
| Imprévus : | 750 | 0.150 @ | |
| TOTAL | | 9 150 \$ | 80 025 \$ |
| AUTRES DÉPENSES | | | |
| 1. Divers (0799) | | 2 000 \$ | |
| TOTAL | | 2 000 \$ | 2 000 \$ |
| TOTAL | | | 109 025 \$ |
| L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire | | | |
| Heather Lank, greffière principale, Direction des comités | Date | | |
| | | | |
| Hélène Lavoie, directrice des Finances | Date | | |
| Heiene Lavoic, uncernee des l'induces | Date | | |

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, May 3, 2007

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2008 for the purpose of its special study on domestic and international financial system, as authorized by the Senate on Tuesday, May 2, 2006. The said budget is as follows:

| Professional and Other Services | \$ 27,300 |
|-----------------------------------|---------------|
| Transportation and Communications | 80,025 |
| All Other Expenditures | 2,000 |
| Total | \$ 109.325 |

(includes funds for a fact-finding trip to Washington and for participation at conferences)

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 3 mai 2007

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 aux fins de leur étude spéciale sur la situation actuelle du régime financier canadien et international, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 2 mai 2006. Ledit budget se lit comme suit :

| Services professionnels et autres | 27 300 \$ |
|-----------------------------------|------------|
| Transports et communications | 80 025 |
| Autres dépenses | 2 000 |
| Total | 109 325 \$ |

(y compris des fonds pour une mission d'étude à Washington et pour participer à des conférences)

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

Thursday, June 7, 2007

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

NINETEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-40, An Act to amend the Excise Tax Act, the Excise Act, 2001 and the Air Travellers Security Charge Act and to make related amendments to other Acts, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday June 5, 2007, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le jeudi 7 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

DIX-NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été renvoyé le Projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 5 juin 2007, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2007

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:15 p.m. to examine and report on issues dealing with interprovincial barriers to trade.

Senator W. David Angus (Deputy Chairman) in the chair.

[English]

The Deputy Chairman: Ladies and gentlemen, we are here today to continue our examination of the interprovincial trade barriers that we understand exist in Canada and, more particularly, the extent to which interprovincial trade barriers are limiting the growth and profitability of the affected sectors as well as the ability of businesses and affected provinces of Canada, jointly and with relevant U.S. states, to form the economic regions that may enhance prosperity.

I believe the topic of internal barriers to trade is critically important as we seek a prosperous future for Canada. Such barriers, in my view, often increase costs for business and perhaps ultimately for consumers and may lead to inefficiencies that reduce competitiveness and productivity. Accordingly, we need to be focused on actions that will enhance competitiveness and productivity and remove internal barriers to trade that are harmful. This is one way to achieve the goal.

We have with us today two witnesses, one here in person and the other by video conference from Saskatoon. Representing the Saskatchewan Federation of Labour is Larry Hubich, President; and with us here in Ottawa we have Larry Brown, Secretary-Treasurer of the National Union of Public and General Employees.

I might say for the information of our two witnesses that we are not only here with the senators present, whom I will introduce in a moment, but we are also being webcast and are out there in television land courtesy of CPAC.

I am David Angus, a senator from Montreal, Quebec, the deputy chairman, filling in today for our esteemed chairman, Senator Grafstein, who was detained in Toronto.

From Montreal we have the distinguished attorney and senator, Senator Goldstein. Following along, we have Senator Harb, representing Ontario, and beside him a relatively new member but a dynamic senator from British Columbia, Senator Campbell. Last but not least, we have from Toronto, formerly of Montreal, a senator of Ontario, Senator Meighen.

Today we are constrained slightly because there is a vote in the Senate at 5:30 that we must attend. We have just an hour. Hopefully we can get our business done. I would like to ask you,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 h 15 pour examiner, afin d'en faire rapport, les obstacles au commerce interprovincial.

Le sénateur W. David Angus (vice-président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le vice-président: Mesdames et messieurs, nous sommes ici aujourd'hui pour poursuivre notre examen des obstacles au commerce interprovincial qui existent au Canada et pour nous demander, en particulier, si ces obstacles au commerce interprovincial limitent la croissance et la rentabilité des secteurs touchés, ainsi que la possibilité pour les entreprises et les provinces touchées de créer des régions économiques interprovinciales ou transfrontalières, en faisant appel aux États américains intéressés, afin d'accroître la prospérité.

Je crois que la question des obstacles au commerce intérieur est extrêmement importante au moment où nous cherchons à bâtir un avenir prospère au Canada. À mon avis, les obstacles en question contribuent souvent à augmenter les coûts d'exploitation des entreprises et peut-être, au bout du compte, le prix que paient les consommateurs. De même, ils peuvent se traduire par des pratiques non efficientes qui entraînent une diminution de la compétitivité et de la productivité. De ce fait, nous devons mettre l'accent sur les mesures qui permettent d'améliorer la compétitivité et la productivité et sur les obstacles au commerce intérieur qui nous nuisent. C'est une façon d'atteindre le but.

Nous accueillons aujourd'hui deux témoins, un en chair et en os, l'autre, par vidéoconférence depuis Saskatoon. Au nom de la Fédération du travail de la Saskatchewan, Larry Hubich, le président, viendra témoigner; et ici même à Ottawa, nous accueillerons Larry Brown, secrétaire-trésorier du Syndicat national des employées et des employés généraux du secteur public.

Je peux dire aux deux témoins, à titre d'information, qu'il n'y a pas que les sénateurs, que je vais présenter dans un instant, qui sont présents. Nos travaux sont diffusés sur le Web et aussi à la télévision grâce aux bons soins de la CPAC.

Je m'appelle David Angus, et je suis sénateur originaire de Montréal, au Québec. Je suis le vice-président du comité et je remplace aujourd'hui notre estimé président, le sénateur Grafstein, qui a été retenu à Toronto.

Nous avons parmi nous l'éminent avocat et sénateur, Yoine Goldstein, de Montréal. À la suite, vous voyez le sénateur Harb, qui représente l'Ontario, et, à côté de lui, un membre relativement nouveau et néanmoins dynamique qui nous vient de la Colombie-Britannique, le sénateur Campbell. Puis le dernier et non le moindre, de Toronto, anciennement de Montréal, un sénateur qui représente l'Ontario : le sénateur Meighen.

Aujourd'hui, nous travaillons sous le coup d'une légère contrainte : il y a un vote prévu au Sénat à 17 h 30. Nous devons y être. Nous ne disposons donc que d'une heure. Espérons

Mr. Hubich, to go first. We will hear what you have to say and then we will hear what Mr. Brown has to say, and then we will be open to questions.

Larry Hubich, President, Saskatchewan Federation of Labour: Thank you for the opportunity to appear before this committee. I represent over 93,500 members from the province of Saskatchewan, a province currently undergoing a thorough review of the potential effects of signing on to the B.C.-Alberta Trade, Investment and Labour Mobility Agreement, better known as TILMA. Our federation has studied carefully the issue of internal trade barriers and barriers to labour mobility. We have reached several key conclusions that I would like to share with you.

First is that independent economic research suggests that the barriers to internal trade are not particularly significant.

I have provided the senators with a number of documents. I refer you here to Brian Copeland's study, *Interprovincial Barriers to Trade: An updated review of the evidence*; Erin Weir and Marc Lee's study, *The Myth of Interprovincial Trade Barriers and TILMA's Alleged Economic Benefits*; and Kathleen Macmillan and Patrick Grady's *Inter-provincial Barriers to Internal Trade in Goods, Services and Flows of Capital: Policy, Knowledge Gaps and Research Issues*, in addition to another half dozen or so documents I have provided to the Senate.

Lee and Weir conclude that with the possible exception of Quebec's prohibition on coloured margarine and Ontario's restriction on vegetable-oil based substitutes, "Genuine trade barriers are quite small and exist in only a few areas." Copeland concludes that the economic inefficiency caused by these barriers is small — about less than one tenth of 1 per cent of GDP. Macmillan and Grady review the academic research of the last 25 years and conclude that "internal trade barriers have a minimal effect on overall gross domestic product"; that is from page 2 of their analysis.

We argue that there is no crisis in internal trade relations in Canada. Since the Agreement on Internal Trade, AIT, was signed in 1994, many pre-existing trade barriers have been addressed. The AIT, designed to facilitate freer trade and increased labour mobility within Canada and led by the Council of the Federation, has thus far dealt with only 22 disputes involving goods, services and capital, which in our humble opinion is further evidence that there is no emergency.

We believe the AIT has made significant progress in liberalizing procurement practices in the public sector and in the free flow of alcoholic beverages, for instance. The provinces que nous allons pouvoir faire ce qu'il y a à faire. Je vous demanderais de prendre la parole en premier, monsieur Hubich. Nous allons écouter votre exposé, puis nous écouterons M. Brown présenter le sien, et ensuite il y aura la période de questions.

Larry Hubich, président, Fédération du travail de la Saskatchewan: Merci de l'occasion que vous m'offrez de comparaître devant le comité. Je représente plus de 93 500 membres de la province de la Saskatchewan, où les autorités procèdent actuellement à un examen approfondi des effets possibles de l'adhésion à l'accord conclu entre la Colombie-Britannique et l'Alberta sur le commerce, les investissements et la mobilité de la main-d'œuvre, ou TILMA (pour Trade, Investment and Labour Mobility Agreement). Notre fédération a étudié attentivement la question des obstacles au commerce intérieur et celle des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre. Nous avons tiré plusieurs grandes conclusions dont j'aimerais vous faire part.

D'abord, d'après des recherches économiques indépendantes, les obstacles au commerce intérieur ne sont pas particulièrement importants.

J'ai remis aux sénateurs un certain nombre de documents. Je vous demanderais de vous reporter ici à l'étude de Brian Copeland intitulée *Interprovincial Barriers to Trade : An updated review of the evidence*; à celle d'Erin Weir et Marc Lee, soit *The Myth of Interprovincial Trade Barriers and TILMA's Alleged Economic Benefits*; et encore celle de Kathleen Macmillan et Patrick Grady, dont le titre est *Inter-provincial Barriers to Internal Trade in Goods, Services and Flows of Capital : Policy, Knowledge Gaps and Research Issues*, ainsi qu'à la demi-douzaine d'autres documents que j'ai remis au Sénat.

Lee et Weir ont conclu que, à l'exception possible de l'interdiction au Québec de la margarine colorée et de la restriction en Ontario des substituts à base d'huile végétale, [Traduction] « les véritables obstacles au commerce sont tout à fait modestes et existent seulement dans quelques secteurs. » Copeland conclut que le défaut d'efficience économique attribuable à ces obstacles est modeste — il représenterait environ un dixième de 1 p. 100 du PIB. Macmillan et Grady examinent l'ensemble des recherches effectuées depuis 25 ans et en concluent que [Traduction] « les obstacles au commerce intérieur ont un effet minimal sur le produit intérieur brut dans l'ensemble ». Ce passage provient de la page 2 de leur analyse.

Nous faisons valoir quant à nous qu'il n'existe pas de crise des relations commerciales intérieures au Canada. Depuis l'adoption de l'Accord sur le commerce intérieur, l'ACI, en 1994, bon nombre des obstacles au commerce qui existaient avant ont été aplanis. L'ACI, conçu pour faciliter la libéralisation des échanges et favoriser la mobilité des travailleurs au Canada, sous l'impulsion du Conseil de la fédération, n'a eu à se pencher jusqu'à maintenant que sur 22 différends touchant les biens, les services et les capitaux, ce qui, à notre avis, est une preuve supplémentaire du fait qu'il n'y a pas urgence.

Nous croyons que l'ACI a beaucoup fait avancer le dossier de la libéralisation des pratiques d'approvisionnement dans le secteur public et facilité la libre circulation des boissons should be encouraged to meet their commitments under the AIT and to enforce it properly, but we do not believe that a TILMA type of agreement is necessary.

Our second concern is related to labour mobility. We believe there is no crisis in labour mobility in this country. Currently four fifths of employment is not regulated or in regulated professions or occupations where regulatory barriers exist; that is a full 80 per cent. I refer you to a second companion paper by Macmillan and Grady, *Inter-provincial Barriers to Labour Mobility in Canada: Policy, Knowledge Gaps and Research Issues.*

Chapter 7 from the AIT outlines measures to resolve labour mobility questions. I am sure you are aware that Premier Gary Doer from Manitoba is leading the forum of labour market ministers to ensure all that regulated occupations meet their AIT commitments by April 2009. That process is ongoing.

We also note that in the 12 years since the AIT was signed, only 23 labour-mobility complaints have been filed. Just two of those were upheld, both in the field of accountancy. Most have been resolved or withdrawn. A large number of complaints have been dealt with informally.

Mutual recognition agreements are a key method of reducing barriers. This approach, we would argue and submit, is working. Macmillan and Grady note that as of January 2007, 30 of 50 occupations regulated in more than one jurisdiction have mutual recognition agreements covering most of their regulating jurisdictions. Sixteen have MRAs signed by all regulating jurisdictions, and only four do not yet have MRAs.

The Saskatchewan Federation of Labour and our affiliates fully support the Red Seal Program, which works well in ensuring labour mobility for many trade workers and maintaining highquality standards.

TILMA, by its design and intent, threatens to weaken or drive down professional standards. I refer you here to a legal analysis by Steven Shrybman which demonstrates that where there is a dispute under TILMA between two occupational qualifications, the onus is on the province with the higher qualification to justify its higher standard. In fact, in the analysis, Mr. Shrybman refers to a presentation by the Canadian Institute of Chartered Accountants before your committee that reinforces the concern of that organization on the downward pressure on qualifications in their industry.

The Canadian Federation of Independent Business and other business organizations cite Conference Board of Canada studies done for the B.C. and Saskatchewan governments about the alcoolisées, par exemple. Les provinces devraient être encouragées à respecter les engagements qu'elles ont contractés sous le régime de l'ACI et à faire respecter l'accord comme il se doit, mais nous ne sommes pas d'avis qu'un accord du type du TILMA soit nécessaire.

Notre deuxième préoccupation porte sur la question de la mobilité de la main-d'œuvre. À notre avis, il n'y a pas de crise de la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. À l'heure actuelle, les quatre cinquièmes du secteur de l'emploi ne sont pas réglementés, sinon il s'agit de secteurs professionnels où il existe des obstacles d'ordre réglementaire; soulignons que c'est là 80 p. 100 du total. Je vous demande de vous reporter aux recherches complémentaires de Macmillan et Grady, l'étude intitulée *Interprovincial Barriers to Labour Mobility in Canada : Policy, Knowledge Gaps and Research Issues*.

Le chapitre 7 de l'ACI expose les mesures à adopter pour régler les questions liées à la mobilité de la main-d'œuvre. Vous le savez sans doute, le premier ministre manitobain Gary Doer est à la tête du forum des ministres du marché du travail, qui vise à assurer que toutes les professions réglementées remplissent d'ici avril 2009 leurs engagements sous le régime de l'ACI. Cela se fait en ce moment.

Nous relevons aussi le fait que, depuis 12 ans que l'ACI existe, seules 23 plaintes ont été déposées en rapport avec la question de la mobilité de la main-d'œuvre. Deux seulement ont abouti, les deux dans le domaine de la comptabilité. La plupart ont été soit réglées, soit retirées. On en a réglé un grand nombre officieusement.

Les accords de réciprocité représentent une excellente façon de réduire les obstacles. Nous avançons que cela témoigne d'une approche qui fonctionne. Macmillan et Grady font remarquer que, en date de janvier 2007, 30 des 50 professions réglementées dans plus d'une province ou d'un territoire ont conclu des accords de réciprocité qui s'étendent à la majeure partie de leur champ d'action. Seize d'entre elles ont conclu un accord de réciprocité ayant relié toutes les instances, et quatre seulement n'en ont pas encore.

La Fédération du travail de la Saskatchewan et ses syndicats affiliés appuient sans réserve le programme du Sceau rouge, qui permet très bien d'assurer la mobilité de nombreux travailleurs des métiers et de maintenir des normes de première qualité.

De par sa conception et l'intention de ses auteurs, le TILMA menace de diluer les normes professionnelles. Je vous renvoie à l'analyse juridique de Steven Shrybman, qui montre que, en cas de différend entre deux normes de qualifications professionnelles sous le régime du TILMA, il appartient à la province qui applique la norme relativement plus rigoureuse de se justifier à cet égard. De fait, dans l'analyse en question, M. Shrybman fait allusion à un exposé présenté par l'Institut canadien des comptables agréés devant votre comité. L'Institut y exprime sa préoccupation quant aux pressions à la baisse qui s'exercent sur les normes de qualifications dans son industrie.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'autres regroupements d'affaires citent les études réalisées par le Conference Board du Canada pour le compte des gouvernements supposed economic benefits of signing on to TILMA, but the methodology and conclusions of both those studies have been challenged by several economists, including Lee and Weir.

I refer you also to Patrick Grady's The Conference Board of Canada's \$4.8-Billion Estimate of the Impact of the BC-Alberta TILMA is not Credible and John Helliwell's Assessing the Impact of Saskatchewan Joining the BC-Alberta Trade, Investment and Labour Mobility Agreement. Both of those documents bring into question the accuracy and methodology used by the Conference Board of Canada to attribute economic benefit of signing on to TILMA.

In our opinion, TILMA is the most far-reaching trade agreement we have seen. I refer you here to Ellen Gould's paper, Asking for Trouble: The Trade, Investment and Labour Mobility Agreement. All measures that restrict or impair trade, investment and labour mobility are subject to TILMA unless they have been excluded. We argue that this top-down approach is clearly not necessary to correct what, in our opinion, is not an urgent problem to begin with.

We believe with all sincerity that the real issue at stake for business organizations is regulatory reform. Businesses want easy access to as many open markets as possible at the lowest possible rates of taxation. We appreciate fully that businesses may face unnecessary regulatory irritants when trying to conduct business across provinces, and as a result we support efforts to reduce those irritants where there are redundancies or unnecessary red tape.

We believe that governments regulate in order to meet local community needs. Provinces and other governing entities in a democracy may have compelling public policy rationale and reasons for favouring local hiring and procurement, for example. In a nation as vast and diverse as Canada, there are bound to be some differences in provincial policies and regulations in response to local realities. We would submit that that is what democracy is all about.

We are deeply concerned that under TILMA the ability for parties to challenge other parties in front of trade dispute panels, with financial penalties of up to \$5 million, will pressure democratically elected governments to favour corporate interests over the protection and promotion of public good.

I submit that to you for your consideration and look forward to a dialogue and answering any questions or discussion we might have. de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan à propos des retombées économiques supposées de l'adhésion au TILMA, mais plusieurs économistes, dont Lee et Weir, ont remis en question les méthodes et les conclusions des études en question.

Je vous renvoie à l'étude de Patrick Grady intitulée *The Conference Board of Canada's \$4.8-Billion Estimate of the Impact of the BC-Alberta TILMA is not Credible* et à celle de John Helliwell, qui a pour titre *Assessing the Impact of Saskatchewan Joining the BC-Alberta Trade, Investment and Labour Mobility Agreement*. Ces deux analyses remettent en question la méthodologie employée par le Conference Board du Canada pour attribuer des retombées économiques à l'adhésion au TILMA et l'exactitude des résultats obtenus.

Le TILMA est l'accord commercial le plus large que nous ayons vu. Je vous renvoie à l'étude d'Ellen Gould: Asking for Trouble: The Trade, Investment and Labour Mobility Agreement. Toute mesure ayant pour effet de restreindre ou d'entraver le commerce, les investissements ou la mobilité de la main-d'œuvre est assujettie au TILMA, à moins d'en avoir été expressément exclue au départ. Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu d'adopter une telle approche descendante pour corriger ce qui, selon nous, n'est pas un problème urgent.

En toute sincérité, nous sommes d'avis que la réforme de la réglementation représente le véritable enjeu pour les entreprises commerciales. Les entreprises souhaitent pouvoir accéder au plus grand nombre possible de marchés libres tout en faisant l'objet du taux d'imposition le plus bas possible. Nous reconnaissons tout à fait que les entreprises peuvent se trouver en butte à des irritants réglementaires inutiles quand elles essaient de faire des affaires interprovinciales; de ce fait, nous appuyons les efforts déployés pour réduire les irritants en question, là où il y a des redondances ou des formalités administratives inutiles.

Nous croyons que les gouvernements réglementent afin de répondre aux besoins des collectivités locales. Les provinces et autres entités gouvernantes dans une démocratie peuvent avoir des raisons impérieuses d'adopter des règles favorisant l'engagement ou l'approvisionnement local, par exemple. Dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, il est certain que les politiques officielles et les réglementations comporteront certaines différences d'une province à l'autre, de manière à répondre à des réalités locales. Nous avançons que c'est là l'essentiel de la démocratie.

Nous nous soucions vraiment de la possibilité que, sous le régime du TILMA, la possibilité que les parties se retrouvent devant une commission d'arbitrage en cas de différend commercial, avec des sanctions financières pouvant atteindre cinq millions de dollars, incitera des gouvernements élus démocratiquement à favoriser les intérêts des sociétés au détriment de la protection et de la promotion du bien commun.

Je laisse cela à votre réflexion et je me tiens prêt à participer à un dialogue là-dessus et à répondre à toute question que vous voudrez me poser.

The Deputy Chairman: Thank you very much, Mr. Hubich. Since you commenced your learned remarks we have been joined by two further senators, Senator Paul Massicotte, from Quebec, and Senator Trevor Eyton, from Toronto, Ontario.

Larry Brown, Secretary-Treasurer, National Union of Public and General Employees: Thank you for agreeing to hear our submission. Like Mr. Hubich, we are dealing with the Trade, Investment and Labour Mobility Agreement. I will make some observations before getting into the actual content of the agreement.

It is a bit of a curious phenomenon in a federated country like Canada that we continually hear the assertion that freer trade between the provinces and the elimination of any kind of restriction between provinces is automatically a good thing. It strikes us that if we want to be absolutely a unitary system without any provincial barriers or boundaries at all, there is a way to do that, and that is to eliminate the provinces and have one centralized system. That would have be the logical conclusion of all these calls for fewer restrictions between the provinces.

It is interesting to us that most of the forces that appear to be arguing for the elimination of interprovincial trade barriers are the same forces that argue for provincial power and responsibility and for a decentralized country. People who argue that the federal government is playing too much of a role in the economy seem, oddly enough, to be the same people who argue that interprovincial trade barriers should be eliminated. We have trouble understanding that. That could be a form of contradiction.

It is also interesting to us that all of this work is almost automatically cast in the negative, that any move to cooperate on eliminating barriers between provinces is good. If it eliminates, lowers or removes barriers, it is a negative proposition, but any kind of cooperation between the provinces that might elevate standards does not enter into the discussion. Any kind of interprovincial cooperation that would improve our social systems or improve our social benefits is not part of the equation. The only thing that seems to enter into the discussion is the negative: how to lower and reduce standards and barriers. We do not understand why interprovincial cooperation is on the agenda so strongly.

It is fascinating to us that the Alberta government, as it was saying publicly that the rest of Canada had to keep its hands off Alberta's oil money — which is pretty close to a direct quote — was at the same time signing TILMA, which gave away a lot of provincial powers. Those two ideas seem to us a strange fit.

In our printed submission we go through a lot of the same material that Mr. Hubich did, so I will not touch on that. We have other points on the same material and can address them if it comes up in the question period. Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Hubich. Pendant que vous donniez votre savant exposé, nous avons reçu deux autres sénateurs, le sénateur Paul Massicotte, du Québec, et le sénateur Trevor Eyton, de Toronto, en Ontario.

Larry Brown, secrétaire-trésorier, Syndicat national des employées et des employés généraux du secteur public: Merci d'avoir accepté de nous écouter. Comme M. Hubich, nous avons affaire à l'accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre, le TILMA. Je vais formuler quelques observations avant d'aborder la teneur de l'accord lui-même.

Voilà un phénomène un peu curieux pour un pays fédéré comme le Canada : nous entendons sans cesse dire que plus on libéralise le commerce entre les provinces et qu'on élimine toute forme de restriction entre elles, plus ce sera bon, forcément. Il nous semble bien que, si l'idée consiste à avoir un système absolument unitaire sans aucun obstacle ni aucune limite entre les provinces, il y a une façon de procéder : il s'agit d'éliminer les provinces et de se donner un seul et unique système centralisé. Ce serait la conclusion logique de tous ces appels en faveur de l'élimination des restrictions entre les provinces.

À nos yeux, il est intéressant de savoir que la plupart des forces qui semblent militer en faveur de l'élimination des obstacles au commerce interprovincial sont les mêmes forces que celles qui militent en faveur des responsabilités et des pouvoirs des provinces, et d'un pays décentralisé. Les gens qui font valoir que le gouvernement fédéral intervient trop dans l'économie semblent être les mêmes, chose étrange, qui voudraient voir l'élimination des obstacles au commerce interprovincial. Nous avons de la difficulté à comprendre. C'est peut-être une sorte de contradiction.

Il nous semble aussi intéressant de savoir que tous ces travaux sont presque automatiquement dépeints de manière négative, que toute mesure de coopération visant à éliminer les obstacles entre les provinces est bonne. S'il s'agit d'éliminer ou de réduire les obstacles, c'est une proposition négative, mais rien n'est dit de quelque coopération que ce soit entre les provinces en vue de relever les normes. Tout projet de coopération interprovinciale qui servirait à améliorer nos systèmes sociaux ou à améliorer nos prestations sociales n'entre pas dans l'équation. La seule chose dont il semble être question, c'est ce qui est négatif : la manière de s'y prendre pour réduire les normes et les obstacles. Nous ne savons pas pourquoi une si belle place est faite à la coopération interprovinciale.

Il est fascinant pour nous de constater que le gouvernement de l'Alberta, qui affirmait publiquement que le reste du Canada ferait mieux de ne pas essayer de mettre la main sur l'argent du pétrole albertain — il me semble que la citation est assez proche de ce qui a été dit —, concluait en même temps le TILMA, qui a pour effet de céder une bonne part des pouvoirs provinciaux. Les deux idées nous paraissent être mal mariées.

Dans le mémoire que nous vous avons remis, nous abordons beaucoup des mêmes questions que M. Hubich a soulevées; je vais donc vous en faire grâce. Nous avons formulé d'autres observations sur les mêmes questions. Nous pourrons en discuter pendant la période de questions, justement.

I want to focus more directly on what the Trade, Investment and Labour Mobility Agreement actually does. We argue that it does three things. As Mr. Hubich said, it gives private businesses the right to challenge virtually any government action that they choose to. That does not mean that all challenges would be successful, but we know of phenomena such as libel chill that say that if you are going to be challenged, the freedom to take the action in the first place is constricted by having to fight off the challenge.

Under TILMA, governments are put under the ability of private companies to challenge them on virtually anything they do. All the company need do is say that this is restricting their interprovincial trade ability. Once the challenge is made, everyone will have to go through the process of defending the activity they wanted to undertake. We think, first, that there will be a lot of successful challenges. Second, the ability of governments to govern will be hampered by the fact that these challenges can be made, and they are broad in scope.

On the same point, we have real concerns about the process by which these challenges will be heard. The Trade, Investment and Labour Mobility Agreement says that the hearings will be public subject to some other conditions, which means that whether they are public will be open to question. There is no requirement in the agreement with respect to who will make up the dispute panels. It could be that the panels will be made up of trade professionals, and they will be hearing disputes on all kinds of things that have nothing to do with trade. We have seen that with the World Trade Organization and the North American Free Trade Agreement. Trade specialists have to make rulings under these challenges in areas that are not within their competence.

The appeal process that is spelled out in TILMA is quite limited. It is the same appeal rights that one has under arbitration law, with which we are familiar in the trade union movement, which means that the right to appeal a dispute panel decision under TILMA will be very limited. We think the process of the dispute panels will cause serious constraints for governments, far beyond what is anticipated on the face of the agreement.

Our second serious concern is that it covers every level of government, which includes municipalities, school boards and hospital boards, any governmental entity within the province. The City of Regina has already obtained a legal opinion that says that the ability of the city to make decisions will be seriously constrained by TILMA. That is true, and it applies to all levels of government, levels that have not even read the agreement and that would not know what has been given away on their behalf.

Je veux parler en particulier de ce que fait, dans les faits, cet accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la maind'œuvre. Nous faisons valoir qu'il permet trois choses. Comme M. Hubich l'a dit, il donne à l'entreprise le droit de contester pratiquement toute décision gouvernementale. Cela ne veut pas dire que toutes les contestations porteraient fruit, mais nous savons qu'il existe des phénomènes comme la crainte du libelle qui font que, là où les gens craignent de voir ce qu'ils font remis en question, la liberté d'agir au départ est restreinte par l'éventualité de devoir se défendre contre une action.

Sous le régime du TILMA, l'entreprise peut remettre en question pratiquement n'importe quelle mesure décidée par les gouvernements. Tout ce qu'il lui faut affirmer, c'est que la mesure en question restreint sa capacité de s'adonner au commerce interprovincial. Une fois la mesure contestée, tous devront se plier à la démarche et défendre l'activité qu'ils souhaitent entreprendre. Nous croyons que, tout d'abord, bon nombre de contestations vont porter fruit. Ensuite, le fait que ces contestations soient autorisées, et qu'elles aient une portée assez vaste, nuira à la capacité de gouverner des élus.

En même temps, la manière dont les causes en question seront entendues nous inquiète vraiment. L'accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre prévoient qu'il y aura des audiences publiques à ce chapitre, sous réserve de certaines conditions, ce qui veut dire que le caractère public luimême pourra être remis en question. L'accord ne renferme aucune exigence quant à la composition des commissions d'arbitrage. Les commissions en question pourraient se composer de professionnels en commerce, qui entendront des causes sur toutes sortes de sujets n'ayant rien à voir avec le commerce. C'est ce que nous observons à l'Organisation mondiale du commerce et avec l'Accord de libre-échange nord-américain. Des spécialistes en commerce doivent trancher des litiges dans des secteurs qui ne relèvent pas de leurs domaines de compétence.

La procédure d'appel prévue dans TILMA est très limitée. Ce sont les mêmes droits que ceux qui s'appliquent en ce moment en matière d'arbitrage, situation que nous connaissons bien au sein du mouvement syndicaliste, et qui veut dire que le droit d'en appeler d'une décision rendue par une commission d'arbitrage sous le régime du TILMA sera très limité. Nous croyons que la démarche associée aux commissions d'arbitrage constituera une entrave grave au travail des gouvernements, bien au-delà de ce qui est entrevu à la première lecture de l'accord.

Deuxième souci pour nous : l'accord s'applique à tous les ordres de gouvernement, dont les municipalités, les conseils scolaires et les conseils d'administration d'hôpitaux, n'importe quelle administration à l'intérieur de la province. La municipalité de Regina a déjà obtenu un avis juridique selon lequel le TILMA limiterait sérieusement sa capacité de prendre des décisions. Cela est vrai, et l'accord s'applique à tous les ordres de gouvernement, y compris là où on n'a même pas lu l'accord et on ne saurait pas ce qui a été cédé pour nous.

Finally, and more important, we think that this agreement gives away the right of provincial governments to govern on behalf of their citizens and the right of sub-governments to govern on behalf of the people who elected them.

We put two quotations in our submission. One is from someone from the Canada West Foundation who says basically that TILMA erases all provincial boundaries except for the colour of licence plates. I am not doing justice to the quote, but that is the effect of it. *Maclean's* magazine said it effectively does away with provincial boundaries.

That circles back to my opening point. If we are going to do away with provincial boundaries, why are we electing governments and having them go to the trouble of pretending to govern if all they will be doing after TILMA is deciding on the colour of licence plates?

This is put forward by proponents of TILMA, and if that is what they say TILMA does, we should at least respect that they have presumably read the agreement and come to that conclusion learnedly. Even if it is not quite that extreme, and it probably is not, the ability of governments to make decisions on behalf of their constituents is being severely constrained, and there is no way to get around that. That is what TILMA is all about.

In our submission we have gone through a number of subdivisions of that, even, for example, with respect to the environment. TILMA covers environmental regulations. The only thing exempted from TILMA with respect to environmental protection is the handling of waste products. The environment is much broader than that, so even something as fundamental as the environment will be subject to the dragging-down effect that TILMA has on the regulatory authority of the provinces. If the environment is covered, not much will be exempted from the agreement in practice.

I will leave it at that for now. I hope the comments of Mr. Hubich and I will lead to some questions and discussion.

The Deputy Chairman: Thank you very much, Mr. Brown.

I take it from the materials you have submitted that you are both leaders in the trade union movement in Canada.

Mr. Hubich, perhaps you could give us an idea of how many members the Saskatchewan Federation of Labour represents.

Mr. Hubich: Thirty-six affiliated unions are members of the Saskatchewan Federation of Labour. They cover all occupational classifications — white collar, blue collar and professional. We represent the nurses and firefighters. We represent people who work for Crown corporations and private sector employees. Most occupations that exist across the country are members of the Federation of Labour. Our affiliated number is 93,500. We participate closely with a number of other unions on initiatives that are not formally affiliated to the Federation of Labour, but

Enfin, et c'est le fait le plus important, nous croyons que l'accord cède le droit qu'ont les gouvernements provinciaux de gouverner au nom de leurs citoyens et le droit des paliers de gouvernement intermédiaires de gouverner au nom des gens qui les ont élus.

Notre mémoire comporte deux citations. Dans un cas, c'est quelqu'un à la Canada West Foundation qui affirme que, essentiellement, le TILMA efface toutes les différences entre les provinces sauf la couleur des plaques minéralogiques. Je ne rends pas justice au passage cité, mais voilà l'effet. Le magazine *Maclean's* a dit que l'accord fait effectivement disparaître les limites interprovinciales.

Cela me ramène au premier point que j'ai formulé. Si nous allons éliminer les limites des provinces, pourquoi donner aux élus la tâche de faire semblant de gouverner, alors que c'est le TILMA qui décide de tout, jusqu'à la couleur des plaques minéralogiques?

Cela est avancé par les tenants du TILMA et c'est ce qu'ils affirment... nous devrions au moins respecter l'idée qu'ils ont, présumons-le, lu l'accord et tiré cette conclusion de manière intelligente. Même si la véritable conclusion n'équivaut pas à cet extrême, cela est probable, la capacité qu'ont les gouvernements de prendre des décisions au nom de leurs commettants fait l'objet de contraintes graves, et il n'y a pas moyen d'éviter cela. Voilà l'essence du TILMA.

Dans notre mémoire, nous avons passé en revue plusieurs subdivisions, par exemple, celles qui portent sur l'environnement. Le TILMA l'emporte sur la réglementation en matière d'environnement. La seule chose qui est exemptée du TILMA en ce qui concerne la protection de l'environnement, c'est le traitement des déchets. L'environnement est une question beaucoup plus vaste, mais même une question aussi fondamentale sera assujettie au nivellement par le bas qu'imposera le TILMA aux autorités de réglementation des provinces. Si l'environnement se trouve sous le joug du TILMA, il n'y a pas grand-chose qui sera exempté concrètement.

Je terminerai mon exposé là-dessus. J'espère que les observations de M. Hubich et mes observations à moi déboucheront sur des questions et des échanges.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Brown.

D'après la documentation que vous nous avez remise, j'en conclus que vous êtes tous les deux des chefs de file du mouvement syndical au Canada.

Monsieur Hubich, vous pourriez peut-être nous dire combien de membres compte la Fédération du travail de la Saskatchewan.

M. Hubich: Trente-six syndicats sont affiliés à la Fédération du travail de la Saskatchewan. Ils occupent tout le terrain des métiers: cols blancs, cols bleus et professionnels. Nous représentons des infirmières et des pompiers. Nous représentons des gens qui travaillent pour des sociétés d'État et aussi des employés du secteur privé. La plupart des professions qui existent au Canada comptent des membres qui font partie de la Fédération du travail. Nous avons 93 500 affiliés. Nous collaborons étroitement avec plusieurs autres syndicats à des

we represent in excess of 100,000 working people in a province of 1 million people. It is a significant group because we expand our reach then into their families and homes. We would argue that we represent 250,000 people in the province of Saskatchewan.

The Deputy Chairman: That was the point I wanted to make. It is all in Saskatchewan and it is a dominant percentage. How about you, Mr. Brown?

Mr. Brown: I did not cover that and I appreciate the question. We are the second largest union in Canada. We have about 350,000 members. We are better known by the names of some of our component members. We are a federated-style union. For Senator Campbell, we represent the B.C. Government and Service Employees' Union and the Health Sciences Association of British Columbia. In Ontario, we represent the Ontario Public Service Employees Union. About 55 per cent of our members are direct employees of provincial governments and the others are everyone from people who make beer to people who work in hotels and health care. We started as a public sector union and we decided that people who make beer were in fact delivering a public service so we let them in as well.

The Deputy Chairman: Then you are not only in Ontario; you are across Canada; is that right?

Mr. Brown: We are across the country.

The Deputy Chairman: Are you in Quebec as well?

Mr. Brown: We are in every province except Quebec.

Senator Goldstein: Thank you for coming, Mr. Brown and Mr. Hubich, and for the excellent written material that you have given us. I note from the written material that the authorities you cite to support the positions that you have taken are, with one exception, authorities that are at least 10 years old. There does not seem to be anything written recently that does anything other than repeat some of the material from 1998 and earlier. There is significant criticism of the Conference Board of Canada's manner of proceeding and the way that it did its research. There does not appear to be anything from 2005, which is when the Conference Board its work, or 2006 or this year that establishes anything other than what the Conference Board appears to be saying.

Ignoring what the Conference Board says for the moment but not accepting the material that is 10 years old, because many things have happened in 10 years, are you aware of anything current written by economists or submitted by economists that would take the position that you have taken regarding the concerns you have expressed about TILMA?

I have two more questions that can probably all be answered in the same answer. These questions are for both witnesses. My second concern is that you have spent a great deal of time criticizing many of the provisions of TILMA, and you may well be justified in that criticism, but the concept of reducing trade projets qui ne sont pas rattachés officiellement à la Fédération du travail, mais nous représentons plus de 100 000 travailleurs dans une province qui compte un million d'habitants. C'est un groupe important : nous rejoignons les gens jusque dans leur famille et leur foyer. Dans le contexte, nous croyons représenter 250 000 personnes dans la province de la Saskatchewan.

Le vice-président : C'est ce que je voulais faire valoir. Tous les membres se trouvent en Saskatchewan, et le pourcentage montre que vous êtes dominant. Et vous, monsieur Brown?

M. Brown: Je n'ai pas traité de cela; j'apprécie la question. Nous venons au deuxième rang parmi les syndicats du Canada au chapitre de la taille. Nous comptons 350 000 membres. Certains de nos membres sont mieux connus que nous. Notre syndicat est du type fédéré. Pour le sénateur Campbell, nous représentons la Government and Service Employees' Union de la Colombie-Britannique et la Health Sciences Association of British Columbia. En Ontario, nous représentons le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario. Environ 55 p. 100 de nos membres travaillent directement pour les administrations provinciales; les autres exercent divers métiers, depuis la fabrication de la bière à la prestation de soins de santé, en passant par le travail qui se fait dans les hôtels. Au début, notre syndicat était un syndicat de la fonction publique, puis nous avons décidé que les gens qui fabriquent de la bière offraient un service public; nous les avons donc accueillis au sein du syndicat.

Le vice-président : Vous n'êtes donc pas seulement en Ontario; vous êtes partout au Canada. C'est bien cela?

M. Brown: Nous sommes partout au Canada.

Le vice-président : Êtes-vous au Québec aussi?

M. Brown : Nous sommes installés dans toutes les provinces sauf le Québec.

Le sénateur Goldstein: Merci d'être venus, messieurs Brown et Hubich, et merci des excellents mémoires que vous nous avez remis. Je relève le fait que tous les documents que vous citez pour appuyer votre position, à une exception près, remontent à plus de dix ans. Il semble que rien ne s'est écrit récemment qui ferait autre chose que répéter des éléments d'information qui remontent à 1998 et même avant. Il y a une critique importante de la manière de procéder du Conference Board of Canada et de sa façon de mener sa recherche. Il ne semble pas y avoir quoi que ce soit qui date de 2005, soit l'année où le Conference Board a fait son travail, ou de 2006, sinon de cette année, qui puisse établir autre chose que ce que le Conference Board semble affirmer.

En oubliant ce qu'affirme le Conference Board pour l'instant, mais sans accepter le fait que les documents en question remontent à dix ans, car il s'est passé beaucoup de choses en dix ans, êtes-vous au courant de communications récentes attribuables à des économistes qui adopteraient les positions que vous avez adoptées en ce qui concerne le TILMA?

J'ai deux autres questions à poser. Une seule réponse suffirait peut-être pour les deux. Les questions s'adressent aux deux témoins. Ma deuxième préoccupation, c'est le fait que vous ayez passé beaucoup de temps à critiquer nombre des dispositions du TILMA, et vos critiques se justifient peut-être bien, mais vous

barriers is something that you have not really spent a great deal of time on except to indicate that some aspects of provincial jurisdiction may be adversely affected and, in one case, in your paper, Mr. Hubich, you have directed your attention to the reduction of labour standards; you do not quite say it, but effectively you mean that labour standards would ultimately be reduced to the lowest common denominator because of the manner in which TILMA is drafted.

We have heard testimony here that indicates that trade barriers do indeed have an adverse effect on the economy as a whole. You have not really addressed that. You have both said that there might well be adverse effects — and I do not think we have had empirical evidence on that so far — with respect to other matters such as environmental and labour standards. I am confused about the fact that virtually everyone we heard from appears to be support the reduction and elimination of trade barriers. The only people who appear to be opposed to TILMA and the reduction of barriers are labour. I am confused about why this should be so. Can either of you help me with that?

Mr. Hubich: That was a pretty broad question, so I will do my best to respond, maybe first to the suggestion that the lowest common denominator relative to standards would prevail. My submission does not specifically refer to labour standards but to all standards that would be negatively impacted by the Trade, Investment and Labour Mobility Agreement. That is reinforced by a number of people, including people who normally do not line up on the side of labour on this issue. I am referring specifically to the Canadian Institute of Chartered Accountants, which I believe, unless my information is incorrect, made a presentation before the Senate Banking Committee. They are concerned as well that TILMA, in its current form, will result in pressure to reduce standards to the lowest common denominator. I would argue then that if that is the case for the standards vis-à-vis these individuals, it would certainly apply to labour standards, notwithstanding that there is a temporary exemption in TILMA for labour standards.

With respect to the suggestion about new material, I believe that the analysis that has been done by people like Helliwell, by Grady, by Erin Weir and Marc Lee, who are economists, is based on analysis of the current numbers being advocated and suggested by the Conference Board of Canada. There is a suggestion, uncontradicted elsewhere, that even the Conference Board has stopped relying on the numbers that they used, most notably to project that TILMA would result in a \$4.8-billion infusion to the economy of B.C. and increase GDP by 3.8 per cent. They appear to have backed away from that original economic analysis. There is some suggestion that their numbers were flawed and the arguments that have been advanced by people like Grady, Weir and Lee are in fact accurate assessments of the flaws in the analysis by the Conference Board.

n'avez pas consacré beaucoup de temps à l'idée de réduire les obstacles au commerce, sauf pour signaler que cela pourra avoir un effet néfaste sur certains aspects de compétence provinciale et, dans un cas, dans votre document à vous, monsieur Hubich, vous vous êtes attaché à la réduction des normes du travail; vous ne le dites pas directement, mais vous laissez entendre que, de la manière dont le TILMA est rédigé, c'est le plus petit dénominateur commun qui finirait par l'emporter en ce qui concerne les normes du travail.

Des témoins sont venus nous dire ici que les obstacles au commerce ont bel et bien un effet néfaste sur l'économie dans son ensemble. Vous n'avez pas vraiment traité de cette question. Vous avez affirmé tous les deux qu'il pourrait bien y avoir des effets néfastes — et je ne crois pas que nous ayons reçu des éléments d'information empiriques à ce sujet jusqu'à maintenant — pour d'autres questions comme les normes en matière d'environnement et de travail. Cela me déroute, car pratiquement tous les témoins que nous avons entendus semblent soutenir l'idée de réduire et d'éliminer les obstacles au commerce. Les seuls gens qui semblent s'opposer au TILMA et à la réduction des obstacles, ce sont les gens des syndicats. Cela me déroute : pourquoi? Est-ce que l'un ou l'autre d'entre vous pourrait m'aider à comprendre?

M. Hubich: C'est une question assez vaste; je vais faire de mon mieux pour y répondre en commençant peut-être par l'idée suivante : c'est le plus petit dénominateur commun qui l'emporterait pour ce qui est des normes. Mon mémoire traite non pas des normes du travail en particulier, mais plutôt de toutes les normes sur lesquelles l'accord en question aurait un effet néfaste. Un certain nombre d'observateurs confirment l'idée, dont des gens qui ne se trouvent habituellement pas dans le camp des défenseurs des travailleurs à ce sujet. Je parle en particulier de l'Institut canadien des comptables agréés, qui, je crois, à moins que je ne m'abuse, a présenté un mémoire au Comité sénatorial des banques. L'Institut se soucie aussi du fait que le TILMA, sous sa forme actuelle, exerce en quelque sorte des pressions à la baisse sur les normes. Cela donnerait donc le plus petit dénominateur commun. J'avancerais donc que si c'est le cas des normes, par rapport à ces personnes, ce serait certainement le cas des normes du travail, même si elles sont exemptées temporairement du TILMA.

Quant à ce que vous avez dit à propos de nouvelles études, je crois que l'analyse réalisée par des gens comme Helliwell, Grady, Erin Weir et Marc Lee, qui sont économistes, repose sur des données à jour mises de l'avant par le Conference Board du Canada. On donne à entendre, sans que cela ne soit contredit ailleurs, que même le Conference Board a cessé de se fier aux statistiques qu'il a utilisées, notamment pour prédire que le TILMA aurait pour effet d'injecter 4,8 milliards de dollars dans l'économie de la Colombie-Britannique et d'accroître le PIB de 3,8 p. 100. L'organisme semble s'être distancié de son analyse économique initiale. Il y aurait des raisons de croire que les statistiques de l'organisme étaient déficientes et que les arguments présentés par des gens comme Grady, Weir et Lee représentent, de fait, une évaluation exacte des lacunes qui minent l'analyse effectuée par le Conference Board.

A further and final point — and I think this was your question — is why we are opposed to the elimination of barriers. The Saskatchewan Federation of Labour is not. First, we support trade; we support investment; and certainly in Saskatchewan the reason we support trade is because we are a trade-based economy, agricultural in nature, and most of our economy and economic activity is a result of trade. We are very supportive of trade. We are very supportive of a positive investment climate because our members' pensions, for instance, rely on a strong investment climate. Certainly we invest in RRSPs, stocks and bonds and the equity market. We invest in labour-sponsored venture capital. A strong investment climate is important and essential to our members.

Finally, on labour mobility, working people in this province and elsewhere in this country have long been mobile and will travel many miles to work, so we are not opposed to proper labour mobility and provisions that recognize credentials in a standard way across various jurisdictions.

We are opposed to this top-down agreement of TILMA, because in our estimation it is too big a price to pay to deal with a few of what we determine to be irritants from the perspective of regulatory framework for business. There are much more appropriate vehicles and mechanisms to deal with removing those barriers where they exist. We think they should be removed but not by sacrificing democracy in the pursuit of removal of barriers to business.

The Deputy Chairman: Before I go to Mr. Brown, Senator Goldstein had a point of clarification.

Senator Goldstein: You keep telling us about the defects of TILMA. You may be right. We are not terribly interested in imposing a national TILMA. We are interested in reducing barriers. How we go about doing that may be a TILMA-like model or some other kind of model, but I take it from what you are telling us that you agree there should be a reduction of trade barriers. You are saying that you agree with mobility of labour and reduction of limitation, and you seem to agree with a number of other areas that TILMA addresses but not adequately. Am I misunderstanding what you are telling us?

Mr. Hubich: We are not in favour of unnecessary regulatory frameworks, and we do not believe that it is in the best interests of Canada, of the citizenry, of business or of the population to have unnecessary and frivolous regulations. In that regard, we are supportive of doing what we can to streamline regulatory regimes and have consistent application of standards, if that is possible.

Autre point. Le dernier point (je crois que c'était votre question): pourquoi nous opposons-nous à l'élimination des obstacles? La Fédération du travail de la Saskatchewan ne s'oppose pas à l'élimination des obstacles. D'abord, nous appuyons le commerce; nous appuyons l'investissement; et, certes, en Saskatchewan, la raison pour laquelle nous appuyons le commerce, c'est que nous avons une économie fondée sur le commerce, économie de nature agricole, et la majeure partie de notre économie et de notre activité économique découlent des échanges commerciaux. Nous appuyons tout à fait le commerce. Nous appuyons tout à fait l'instauration d'un climat favorable à l'investissement, notamment parce que les pensions de nos membres reposent sur un climat qui est très bon pour l'investissement. Certes, nous investissons dans les REER, dans les actions, dans les obligations, et dans le marché des titres. Nous investissons dans le capital de risque parrainé par les travailleurs. Aux yeux de nos membres, il importe, il est essentiel même d'avoir un climat qui est bien favorable à l'investissement.

Enfin, à propos de la mobilité de la main-d'œuvre, les travailleurs de la Saskatchewan et d'ailleurs au pays sont depuis longtemps mobiles; ils font des kilomètres et des kilomètres pour trouver du travail. Nous ne sommes pas contre l'idée d'une mobilité du travail et de dispositions qui reconnaissent les titres de compétence d'une manière uniforme, d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Nous nous opposons à cet accord descendant qui est le TILMA, parce que nous estimons que le prix à payer est trop élevé pour supprimer ce que nous jugeons être quelques obstacles du point de vue du cadre réglementaire pour les entreprises. Il y a des mécanismes et des moyens beaucoup plus appropriés de supprimer ces obstacles, là où ils existent. Nous pensons qu'il faut les supprimer, mais pas sacrifier la démocratie en voulant supprimer les obstacles au commerce.

Le vice-président : Avant que je donne la parole à M. Brown, le sénateur Goldstein aimerait obtenir des éclaircissements sur un point.

Le sénateur Goldstein: Vous ne faites que parler des défauts du TILMA. Vous avez peut-être raison. Nous ne sommes pas très intéressés à imposer une espèce de TILMA à l'échelle nationale. Nous sommes intéressés à réduire les obstacles. Nous allons peut-être le faire à partir du modèle de TILMA ou d'un autre modèle, mais, d'après ce que je comprends, vous nous dites que vous êtes d'accord avec l'idée de réduire les obstacles au commerce. Vous dites que vous êtes d'accord avec l'idée de la mobilité de la main-d'œuvre et la suppression des limites, et vous semblez d'accord pour régler un certain nombre d'autres problèmes que le TILMA cherche à régler, mais pas de façon adéquate. Est-ce que je comprends mal ce que vous nous dites?

M. Hubich: Nous ne sommes pas en faveur de cadres réglementaires qui ne soient pas nécessaires, et nous ne croyons pas qu'il est dans l'intérêt du Canada, des citoyens, des entreprises ou de la population qu'il existe des règlements superflus et frivoles. À cet égard, nous sommes d'accord pour faire ce que nous pouvons pour rationaliser les régimes réglementaires et

However, we also recognize the democratic authority and right of governments, provincially and municipally, to legislate and regulate in the public interest.

Trade agreements, in our opinion, are meant to operate inside a democracy, not the other way around of a democracy operating inside a trade agreement. It is not as simple as trying to establish an ideological point of view and not deviating from that. The trade union movement and members of the Federation of Labour — I am sure Mr. Brown will concur with this — have a long history of negotiating compromise and solutions to complex, difficult problems employers experience vis-à-vis their competitiveness and so on. Very sincerely, we think that TILMA is the wrong way to go because it is too much of a price to pay.

I would argue there is not a company on the planet that would agree to sign a collective agreement with the people who work for them that handed the kind of control of the corporation over to the employees as we would argue TILMA hands over the control of government to private enterprise. We see it as being a serious flaw.

Mr. Brown: First, with respect to why we are focusing on TILMA, the federal government in its last budget said that its model of how to accomplish interprovincial mobility was TILMA, so we think it is a serious issue, and we think it would be a serious mistake to adopt it. We compliment the Senate for having the courage to look at that question instead of just accepting the vague statements that are coming forward to defend it.

Second, as to why there is so much focus on the Conference Board of Canada study, in effect, your question is almost reversed. There no empirical evidence other than the Conference Board study to say that interprovincial trade will somehow be amplified to the extent that they claim. The two governments quoted the Conference Board of Canada as their evidence for why they wanted to proceed. There is no other evidence. We do not have a lot of stuff to debunk other studies because there are no other studies to debunk. Most people assume that the supposed benefit of interprovincial trade is much more modest than that one study claims, so that is why we focus on that and say it does not look to us to be true.

Admittedly, with respect to TILMA, there is not yet any empirical evidence that our claims are true. It has only been in place since April of 2007. Unfortunately, we are in the position of saying if you give us a year, we will be able to prove it. I would love to be wrong, but I do not think I am. I think in a year we will be able to come back and say that we told you so, in effect.

appliquer les normes de façon cohérente, lorsque c'est possible. Cependant, nous reconnaissons l'autorité démocratique et le droit des administrations provinciales et municipales d'adopter des lois et des règlements dans l'intérêt de la population.

À notre avis, les accords commerciaux s'inscrivent dans un cadre démocratique, plutôt que l'inverse, c'est-à-dire que la démocratie s'applique dans le cadre d'un accord commercial. Ce n'est pas aussi simple que d'essayer d'adopter un point de vue idéologique et de ne pas y déroger. Le mouvement syndical et les membres de la Fédération du travail — je suis convaincu que M. Brown va être d'accord — ont négocié dans le passé beaucoup de compromis et de solutions à des problèmes complexes et difficiles auxquels étaient confrontés les employeurs au chapitre de la compétitivité, et ainsi de suite. Très sincèrement, nous pensons que le TILMA n'est pas une bonne façon de faire les choses, parce que le prix à payer est trop élevé.

Je dirais qu'aucune entreprise au monde n'accepterait de signer avec ses employés une convention collective qui donne à ceux-ci une emprise sur l'organisation de la même façon que le TILMA offre à l'entreprise privée une emprise sur le gouvernement. Nous pensons qu'il s'agit d'un défaut très important.

M. Brown: Premièrement, en ce qui concerne la raison pour laquelle nous nous penchons sur le TILMA, le gouvernement fédéral a dit, dans le cadre de son dernier budget, que son modèle de mobilité interprovinciale était le TILMA, alors nous pensons qu'il s'agit d'une question sérieuse, et nous pensons que ce serait une grave erreur que d'adopter ce genre de mesure. Nous félicitons le Sénat d'avoir le courage de se pencher sur la question plutôt que de se contenter d'accepter les vagues déclarations qui sont faites à la défense de l'accord.

Deuxièmement, en ce qui concerne la raison pour laquelle on accorde tant d'attention à l'étude réalisée par le Conference Board of Canada, en réalité, votre question est pratiquement inversée. Il n'existe aucune autre preuve empirique outre celle fournie dans l'étude du Conference Board du fait que le commerce interprovincial va prendre de l'ampleur, d'une manière ou d'une autre, autant que le Conference Board le prétend. Les deux gouvernements ont cité le Conference Board of Canada comme étant leur source de données justifiant leur désir d'emprunter cette voie. Il n'y pas d'autres données. Nous n'avons pas beaucoup d'éléments pour prouver la fausseté des données des autres études, parce qu'il n'y a pas d'autres études. La plupart des gens présument que les avantages supposés du commerce international sont beaucoup plus modestes que le prétend l'étude en question, et c'est la raison pour laquelle nous nous concentrons là-dessus et nous disons que ça n'a pas l'air vrai, à nos yeux.

Il faut admettre que, en ce qui concerne le TILMA, on ne dispose pas encore de données empiriques pour prouver ce que nous avançons. L'accord n'est en vigueur que depuis avril 2007. Malheureusement, nous nous trouvons en situation de dire que, si vous nous accordez un an, nous serons capables de le prouver. J'aimerais beaucoup avoir tort, mais je ne crois pas que ce soit le cas. Je pense que, dans un an, nous allons pouvoir revenir et vous dire que nous vous avions prévenus.

Finally, let us assume for the sake of argument that some matters between provinces in Canada could be called "trade barriers." There is an old saying about using a hammer to kill a fly. It is an overreaction. If the problem is like that, then why would we not deal with the problem like that? Why would we say there is a little problem here about something that may be a barrier, so therefore we will sweep away the right of government to govern in the way that TILMA does? It is a reaction that has no relevance to the initial event. It is saying that maybe there is something we cannot put our fingers on, so just in case there is, we will sweep away the right of governments and sub-governments to regulate. I do not see the logic of that.

Senator Meighen: I will address my comments to both of you. I have been one of those who over the years have been seduced by what would appear to be the generally accepted view that Canada suffered from undue internal barriers to trade. We have had any number of conferences and any amount of hand wringing about this terrible situation and we had the premiers forming the Council of the Federation to deal with this matter. Forgive me if I was labouring under the impression it was a problem. I have appreciated your presentations very much. I am not totally disabused of the notion, though, that there is a problem. If you can do that, then that puts a whole new light on the question.

I still think there is a problem, starting with the inability to get a national securities regulator and go from there to the requirement to build a brewery to produce beer or not in a province, and regulation, duplication and contradiction are certainly matters that, prima facie, are a problem in Canada.

I assume that neither of you is challenging the right of the respective governments to negotiate that agreement, or maybe you are. I would like an answer to that. If it is sweeping away the right of government to govern, why has no legal challenge to TILMA been mounted?

Mr. Brown, you mentioned, and I wonder if Mr. Hubich agrees, that within a year you would have a definitive opinion as to whether TILMA was as bad as you think it is. Is that a fair time frame in which to judge the agreement?

Mr. Brown: My response was to Senator Goldstein's comments that we did not yet have empirical proof, and I am saying within a year I suspect we will be able to prove that some of the negative things in TILMA are not theories but facts. I do not know whether it is a 12-month period precisely, but if TILMA is as bad as we think it may be, then the evidence will come to light pretty quickly, and it is a hell of an experiment to run on the Canadian system just in case we are right.

Senator Eyton: I can argue that it is not a bad experiment in case you are wrong.

Enfin, supposons qu'il existe quelque chose entre les provinces du Canada que nous pourrions appeler des « obstacles au commerce ». Il faut que la fin justifie les moyens. Dans ce casci, la réaction est trop forte. Il faut tenir compte de l'ampleur du problème dans la manière de le régler. Pourquoi, si une chose qui peut être un obstacle pose un petit problème, allons-nous enlever au gouvernement son droit de gouverner comme le fait le TILMA? C'est une réaction qui n'a aucun rapport avec l'événement qui l'a déclenché. C'est comme si nous disions que, puisqu'il y a peut-être quelque chose sur quoi nous n'arrivons pas à mettre le doigt, ou juste au cas où il y aurait quelque chose, nous allons supprimer le droit des gouvernements et des administrations inférieures d'adopter des règlements. Je crois que ce n'est pas logique.

Le sénateur Meighen: Mes observations s'adressent à vous deux. Je fais partie de ceux qui, au fil du temps, ont été séduits par ce qui semble être l'idée généralement acceptée selon laquelle le Canada a souffert d'obstacles internes au commerce qui n'ont pas lieu d'être. Il y a eu plein de conférences, plein d'orateurs agités nous ont parlé de cette situation terrible, et nos premiers ministres ont formé le Conseil de la fédération pour régler ce problème. Pardonnez-moi si j'ai travaillé en pensant qu'il y avait un problème. J'ai beaucoup apprécié vos exposés. Je ne suis pas totalement convaincu, cependant, qu'il n'y a pas de problème. Si vous arrivez à vous en convaincre, cela jettera un éclairage tout autre sur la question.

Je pense toujours qu'il y a un problème, qui va de l'incapacité de mettre en place un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, jusqu'à la nécessité d'installer une brasserie dans une province pour y produire de la bière, en passant par la réglementation, les dédoublements et les contradictions, qui sont certainement, à première vue, des problèmes auxquels est confronté le Canada.

Je présume que ni l'un ni l'autre d'entre vous ne remet en question le droit des gouvernements de négocier cet accord. Ai-je raison? J'aimerais que vous répondiez à cette question. Si l'accord retire au gouvernement le droit de gouverner, pourquoi n'y a-t-il eu aucune contestation judiciaire du TILMA?

Monsieur Brown, vous avez dit — et je me demande si M. Hubich est d'accord avec vous — que, d'ici un an, vous sauriez de façon définitive si le TILMA était aussi mauvais que vous le pensez. S'agit-il d'un délai raisonnable pour arrêter un jugement sur l'accord?

M. Brown: Je répondais au sénateur Goldstein, qui disait que nous ne disposons pas encore de preuves empiriques, et je dis que, d'après moi, d'ici un an, nous allons être en mesure de prouver que certaines idées au sujet des éléments négatifs du TILMA sont fondés. Je ne sais pas si c'est précisément une période de douze mois, mais si le TILMA est aussi mauvais que nous le pensons, les preuves vont se révéler très rapidement, et c'est risqué de faire ce genre d'expérience avec le système canadien juste au cas où nous aurions raison.

Le sénateur Eyton: Je pourrais dire que ce n'est pas une mauvaise expérience si vous avez tort.

Mr. Brown: That would assume that none of the possible consequences we have identified are valid. I think you said you were not totally convinced, and that may have been somewhat disingenuous on your part. It may be less than not totally convinced. However, we have identified some serious concerns about TILMA, and unless governments are able to answer the concerns and say it is not possible they are that bad, then we are saying to you and others, let us stop this rush into the process. Let us step back.

That gets me to your second question about whether we thought the governments had the right to do it. The two governments negotiated TILMA without any public consultation or public debate. They signed TILMA, they took it into legislatures after it was signed and an attempt was made to have basically no public debate all. It was not until the trade union movement got hold of it and said they wanted a discussion about it that there was any public debate taking place outside the narrow confines of business associations and cabinets.

Do I think governments have the right to do that with such a sweeping agreement? No, I do not, to be honest. I do not think the governments have the right to endorse such a sweeping agreement that fundamentally, according to many lawyers we have quoted to you, does in fact challenge the right of governments to govern in the usual sense that we understand that. They do not have the right to do that without the permission of their population through some sort of a public consultation and debate, which is why we applaud you folks for actually starting that kind of public discussion before TILMA is somehow pushed across the rest of the country.

Mr. Hubich: I have nothing much to add, except perhaps to respond to the question of why there has been no legal challenge. I expect it is because this agreement came into effect on April 1, 2007, so it is only two months old. There may well be legal challenges. I am not sure what is being contemplated in the two provinces that are signatory to the agreement. In Saskatchewan, we were successful in convincing our government, which was being courted by the governments of B.C. and Alberta to sign on to TILMA, to engage in broad-based public consultation with respect to this agreement. That process started this week, and there are hearings in Regina this week and in Saskatoon next week seeking input from a broad cross-section of citizens and groups in Saskatchewan. Ultimately, our province will make a determination. I think some people in Saskatchewan are taking a look at what all the legal ramifications would be if the province were to sign on.

Senator Meighen: I think you said that you were in favour of trying your best to implement regulatory reform. You did not like TILMA obviously and you did not like the process in place. If you think regulatory reform is necessary, what vehicle would you adopt to get on with the job of streamlining the contradictory and overlapping regulations?

M. Brown: Il faudrait alors que vous présumiez qu'aucune des conséquences que nous avons imaginées n'aura lieu. Je pense que vous avez dit que vous n'étiez pas totalement convaincu, et c'est peut-être une fausse candeur que vous affichez. Vous êtes peut-être encore moins convaincu que vous ne le dites. Cependant, nous avons parlé de certains éléments du TILMA qui soulèvent des inquiétudes importantes, et, à moins que les gouvernements ne soient en mesure de répondre à ces préoccupations et de dire qu'il n'est pas possible que les éléments en question soient mauvais, nous vous disons, à vous et à d'autres, qu'il faut ralentir le processus. Faisons un pas en arrière.

Voilà qui me ramène à votre deuxième question, celle de savoir si nous pensions que les gouvernements avaient le droit de le faire. Les deux gouvernements ont négocié le TILMA sans organiser de consultation ou de débat public. Ils ont signé le TILMA, ils ont ensuite adopté des lois portant sur cet accord et ont tenté de faire en sorte qu'il n'y ait essentiellement pas de débat public. Il n'y en a pas eu à l'extérieur du petit milieu des associations d'entreprises et des cabinets avant que le mouvement syndical ne s'approprie le dossier et dise souhaiter qu'il y ait un débat public.

Est-ce que je pense que les gouvernements ont le droit de faire ce qu'ils ont fait en concluant ce genre d'entente exhaustive? Pour être franc, non. Je ne pense pas que le gouvernement ait le droit d'appuyer ce genre d'entente exhaustive qui, selon les nombreux avocats que nous avons cités ici, menace fondamentalement le droit des gouvernements de gouverner dans le sens où nous entendons habituellement ce terme. Ils n'ont pas le droit de le faire sans obtenir l'autorisation de la population par l'intermédiaire de quelconques consultations et débats publics, et c'est la raison pour laquelle nous vous félicitons d'avoir lancé ce genre de débat public avant que le TILMA ne s'étende en quelque sorte au reste du pays.

M. Hubich: Je n'ai pas grand-chose à ajouter, sauf peut-être pour répondre à la question de savoir pourquoi il n'y a pas eu de contestation judiciaire. J'imagine que c'est parce que l'accord est entré en vigueur le 1er avril 2007, c'est-à-dire qu'il n'existe que depuis deux mois. Il se peut très bien qu'il y ait contestation judiciaire. Je ne suis pas sûr de ce que les gens envisagent de faire dans les deux provinces signataires. En Saskatchewan, nous avons réussi à convaincre notre gouvernement, que les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta courtisaient pour qu'il signe le TILMA, de tenir de grandes consultations publiques au sujet de cet accord. Le processus a commencé cette semaine, et il y a des audiences à Regina cette semaine, et à Saskatoon la semaine prochaine, qui visent à obtenir le point de vue d'un vaste échantillon de citoyens et de groupes de la Saskatchewan. À la fin du processus, la province va prendre une décision. Je pense qu'il y a des gens en Saskatchewan qui se penchent sur toutes les conséquences juridiques qu'aurait l'accord dans la province.

Le sénateur Meighen: Je pense que vous avez dit que vous étiez d'accord pour faire de votre mieux afin d'effectuer une réforme réglementaire. Il est évident que vous n'aimiez pas le TILMA ni le processus en place. Si vous pensez qu'une réforme réglementaire est nécessaire, par quel moyen vous acquitteriez-vous de la tâche de rationaliser des règlements contradictoires et qui font double emploi?

Mr. Hubich: What first needs to be identified is where there are legitimate barriers, because the jury is still out on what they are; like you, senator, we have heard the suggestion that there are a multitude of barriers. However, every time I ask what specifically we are talking about, all I get is anecdotal evidence of what those barriers are. First and foremost, it is important to identify what are being considered impediments or barriers. Once we have gone through that process there are a number of things we can do.

If we are talking about reforming the qualification standards or negotiating a consistent application for professional designations, then that is something we can do through vehicles like mutual recognition agreements where they exist. I am talking specifically about labour mobility. The Red Seal Program is a classic example of how that is done in this country and it has served the industry partners well, business, labour and government, for many decades. There is a whole host of things.

The Agreement on Internal Trade, with its faults and its problems, has made significant strides towards rationalization of standards across provincial jurisdictions in this country. If I read the criticism of the AIT correctly, it is not happening fast enough for some and there are no teeth, according to individuals who think they should be able to force governments to fulfil their obligations under the AIT.

That is where the problem is and there are ways to sit down in a room and negotiate solutions to some of these difficult problems. The structure of TILMA is counterintuitive to that process because it is top-down and it sweeps everything in and says the only way you get something outside of TILMA is to negotiate an exemption. In our humble opinion, democracy is too important to be an exemption in some trade agreement. Therefore we need to be mature about the dialogue that we need to have in this country to ensure that business can flourish, that there are not unnecessary regulatory frameworks, and that the complaints being alleged are actually real and not simply anecdotal complaints about a little bit of a regulatory difference between one jurisdiction and another.

The Deputy Chairman: Being from British Columbia, Senator Campbell knows a lot about this subject. He may want to ask you if you have read all the evidence we have heard on this issue.

Senator Campbell: As a former steelworker, I have certain feelings towards the labour movement. I have to ask a couple of questions here. First, there was the issue of Regina's getting an opinion that said this would effectively take away their regulatory powers. If I am not mistaken, Vancouver also got an opinion and it was the opposite. I suppose, as always, it is a question of whose ox is getting gored when you get yourself an opinion.

M. Hubich: Ce qu'il faut commencer par faire, c'est déterminer où se trouvent les obstacles réels, puisque c'est une question qui n'est pas encore réglée; comme vous, sénateur, nous avons entendu dire qu'il y a une multitude d'obstacles. Cependant, chaque fois que je demande de quoi nous parlons précisément, on m'explique de façon anecdotique ce que sont ces obstacles. D'abord et avant tout, il est important de déterminer ce qui est considéré comme étant un obstacle. Une fois que nous l'aurons fait, il y aura un certain nombre de choses que nous pourrons faire.

Si nous parlons de réformer les normes de qualification ou de négocier une application uniforme des titres professionnels, c'est quelque chose que nous pouvons faire par des moyens comme les accords de reconnaissance mutuelle, là où ce genre d'accords existent. Je parle précisément de la mobilité de la main-d'œuvre. Le Programme du sceau rouge est un exemple classique de la façon dont on fait les choses au pays, et ce programme a été très utile aux partenaires de l'industrie, aux entreprises, aux syndicats et aux gouvernements, depuis des dizaines d'années. Il y a toutes sortes de choses.

L'Accord sur le commerce intérieur, avec ses défauts et ses problèmes, a permis de franchir des étapes importantes dans la rationalisation des normes dans l'ensemble des provinces du pays. Si j'interprète la critique de l'ACI correctement, les choses ne vont pas assez vite, et l'accord n'a pas suffisamment de mordant, d'après les gens qui pensent qu'il devrait être en mesure de forcer les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations découlant de cet accord.

Voilà ce qui pose problème, et il y a moyen de se réunir quelque part et de négocier des solutions à certains de ces problèmes difficiles. La structure du TILMA est contraire au processus naturel, parce que c'est une structure descendante qui intègre tout et précise que la seule façon de sortir du TILMA, c'est de négocier une exemption. À notre humble avis, la démocratie est une chose trop importante pour qu'il s'agisse d'une exemption dans le cadre d'un quelconque accord commercial. Ainsi, nous devons aborder avec maturité le dialogue que nous devons tenir au pays pour nous assurer que les entreprises puissent prospérer, qu'il n'y ait pas de cadres réglementaires superflus et que les plaintes formulées sont réelles, plutôt que d'être de simples plaintes anecdotiques au sujet de quelques légères différences entre les règlements d'une province et ceux d'une autre.

Le vice-président: Le sénateur Campbell, qui est de la Colombie-Britannique, connaît beaucoup de choses à ce sujet. Il voudra peut-être vous demander si vous avez lu tous les témoignages que nous avons entendus sur la question.

Le sénateur Campbell: J'ai été métallurgiste, ce qui fait que j'ai certaines idées par rapport au mouvement syndical. J'ai deux ou trois questions à poser. Premièrement, il y a le fait que Regina a obtenu un avis selon lequel l'accord empêcherait effectivement la ville d'exercer ses pouvoirs réglementaires. Si je ne m'abuse, Vancouver a aussi obtenu un avis, un avis contraire. Je suppose que, comme d'habitude, lorsqu'on obtient un avis, celui-ci dépend de qui va écoper.

Do we have to go to the lowest common denominator in this? Are we always going to the lowest common denominator when we deal with this agreement? It seems in a sense that we always drop our standards. Is that true?

Mr. Brown: There are two answers to that. The simple answer is that we have another legal opinion that says that there is a legal pressure downwards, that in fact within TILMA that is exactly the consequence — the lowest common denominator will have to be sought — that that is a legal requirement. If someone wants to go above the lowest common denominator they will have to prove that that is an acceptable exemption before they can do it. On the short form the answer to that is yes.

The downward pressure is much more compelling even than the legal argument. The whole point of TILMA, like other trade agreements we have seen, is to deregulate. The whole point is to get rid of regulations to make it easier for companies to move between jurisdictions. Frankly, as I said in my opening, and it comes back to your question, if we want pure, absolute free market within Canada then we have a whole bunch of things called provincial governments that are in the way. At some point, if we have the right of provincial governments to exist in Canada, there may be barriers, but those are barriers because people are governing.

The whole point of TILMA is to say there need to be fewer regulations, fewer barriers, fewer things that could possibly stand in the way of companies and their ability to make profit as they choose to in either of the two provinces. We have seen it in other trade agreements. It is an automatic end product of that kind of pressure.

Mr. Hubich: The reference to the city in Saskatchewan I believe should have been Saskatoon. The Saskatoon city solicitor actually did a legal analysis of TILMA from the perspective of municipal governance, what they could do and what the impact of that would be. You referenced a similar analysis by the City of Vancouver. There has been one just released this past week that is on the City of Vancouver's website currently that raises serious concerns from the perspective of the City of Vancouver vis-à-vis the impact and the implications of the trade of TILMA on the City of Vancouver's ability as well. There is significant and growing evidence of concern, particularly from municipal governments and other government entities that are being affected by this agreement with zero input into its crafting.

Senator Campbell: Thank you; I was not aware of the new opinion in Vancouver.

Let us move to the point that Mr. Brown made that a year from now we will be able to see who is right and who is wrong on this. What are the remedies allowed under TILMA? Are there any remedies to back out, to change or to alter? Devons-nous absolument trouver le plus petit dénominateur commun dans ce dossier? Allons-nous toujours tendre vers le petit dénominateur commun lorsqu'il s'agit de cet accord? Il semble, dans un sens, que nous révisons toujours nos normes à la baisse. Est-ce vrai?

M. Brown: Il y a deux réponses à cette question. La réponse simple, c'est qu'il y a un autre avis juridique qui dit qu'il y a une pression légale vers le bas, que, en fait, dans le cadre du TILMA, c'est exactement la conséquence — il faudra chercher le petit dénominateur commun —, que c'est une exigence de la loi. Si quelqu'un veut se situer au-dessus du plus petit dénominateur commun, cette personne devra prouver qu'il y a une possibilité d'exemption acceptable avant de le faire. La réponse courte à la question, c'est oui.

La pression vers le bas est encore plus forte que l'argument juridique. Toute l'idée du TILMA, comme les autres accords commerciaux que nous avons connus, c'est de déréglementer. L'idée, c'est de se débarrasser des règlements pour qu'il soit plus facile pour les entreprises d'effectuer des activités dans différentes provinces. Franchement, comme je l'ai dit dans mon exposé, et cela nous ramène à votre question, si nous voulons que le marché soit pur et absolument libre au Canada, alors il y a sur notre chemin toutes sortes de choses qu'on appelle les gouvernements provinciaux. Si les gouvernements provinciaux ont le droit d'exister au sein du Canada, alors il peut y avoir des obstacles, mais ces obstacles en sont parce que les gens gouvernent.

Toute l'idée du TLIMA, c'est de dire qu'il faut moins de règlements, moins d'obstacles, moins de choses qui puissent empêcher les entreprises de réaliser des profits comme elles l'entendent dans l'une ou l'autre province. Nous avons vu cela dans le cadre d'autres accords commerciaux. C'est le produit final qui découle automatiquement de ce genre de pression.

M. Hubich: La ville de Saskatchewan dont le nom a été mentionné aurait dû, à mon avis, être Saskatoon. L'avocat de la Ville de Saskatoon a effectué une analyse juridique du TILMA du point de vue de l'administration municipale, ce que les gens pourraient faire et ce que seraient les répercussions. Vous avez parlé d'une analyse semblable effectuée par la Ville de Vancouver. Il y en a une qui vient tout juste d'être publiée, la semaine dernière, qui se trouve dans le site web de la Ville de Vancouver et qui soulève des préoccupations importantes du point de vue de la Ville de Vancouver quant aux répercussions et aux conséquences sur le commerce du TILMA ainsi que sur la capacité de la ville de Vancouver. De plus en plus d'inquiétudes importantes sont soulevées, surtout par les gouvernements municipaux et les autres organisations gouvernementales qui sont touchées par cet accord qui a été élaboré sans aucune consultation.

Le sénateur Campbell : Merci; je ne savais pas qu'un nouvel avis avait été publié à Vancouver.

Revenons sur l'idée de M. Brown selon laquelle, dans un an, nous allons être en mesure de dire qui avait raison et qui avait tort. Quels sont les recours autorisés dans le cadre du TILMA? Est-il possible de s'en retirer ou encore de le modifier?

Mr. Brown: That is a fascinating question. Not only is it very difficult for a government to get out of TILMA, but let us say for the sake of argument that in one or the other province the government that signed TILMA is defeated by a government that does not believe in TILMA. Technically, as I read the agreement, the new government can in fact pull out of it. I am not entirely clear on that, but I think that it is not stated and therefore is implied that a new government can in fact end the agreement. However, as you would know, the pressure on a government to stay in that agreement will be immense. Technically, Canada can get out of NAFTA, but every time anyone raises that as even a point of discussion, a huge amount of pressure comes to bear saying that it would be the end of the world and most economies would flame into bits and so on. The pressure on governments to stay in TILMA as it stands would be immense. As a practical matter, getting out of TILMA will be much more difficult than getting into it.

Senator Campbell: I am not suggesting getting out of TILMA. Every agreement is an experiment. Everyone can come up with figures, but it is a work-in-progress.

If there are difficulties with TILMA, how do we go about altering them? Can they be easily altered or are we locked into a position where we cannot move? Maybe Mr. Hubich, from Saskatchewan, could answer that.

Mr. Hubich: I am certainly not a lawyer.

Senator Campbell: You do not have to apologize for that.

Mr. Hubich: I never apologize for that; I am just making a statement. My other brother, Larry, is a lawyer, so maybe I will defer the legal questions to him.

I can give you an answer with respect to what has been portrayed as possible for other provinces to get into TILMA. Whether or not there is an ability of provincial governments, Saskatchewan, for instance, to get into this bilateral agreement between B.C. and Alberta, would the doors be open for a province like Saskatchewan to negotiate amendments to TILMA? The information I have is that B.C. and Alberta are saying that they might be prepared to tinker a little with this agreement, but really if you want in, you come in on their terms.

If that is the case, and if that is what is being suggested by the jurisdictions of B.C. and Alberta, I do not know why another province would want to get in, certainly not without the ability to negotiate. Personally, I do not know why they would want to do it in any event. If they are prepared to go to that extent, then I am doubtful about whether there is an opportunity for people to negotiate modifications.

There is a two-year phase-in process under TILMA to negotiate exemptions from the agreement. We think the whole process is flawed because it assumes that everything is in and the only way you are not covered by this agreement is if you negotiate things out. We have a fundamental problem with that as a

M. Brown: Voilà une question très intéressante. Non seulement il est très difficile pour un gouvernement de se retirer du TILMA, mais supposons que dans l'une ou l'autre province, le gouvernement qui a signé le TILMA est défait par un gouvernement qui ne croit pas en l'accord. Techniquement, selon mon interprétation de l'accord, le nouveau gouvernement peut s'en retirer. Je ne suis pas tout à fait sûr de ca, mais je pense que ce n'est pas précisé, et il est donc implicite que le nouveau gouvernement peut bel et bien mettre fin à l'accord. Cependant, comme vous le savez, la pression qui sera exercée sur ce gouvernement pour qu'il ne se retire pas de l'accord sera énorme. Techniquement, le Canada peut se retirer de l'ALENA, mais, chaque fois que quelqu'un évoque cette possibilité, ne seraitce que pour en parler, une pression énorme est exercée, et on dit que ce serait la fin du monde, que la plupart des économies s'effondreraient et ainsi de suite. La pression qui serait exercée sur les gouvernements pour qu'ils ne se retirent pas du TILMA actuel serait énorme. Sur le plan pratique, se retirer du TILMA serait beaucoup plus difficile que de le signer.

Le sénateur Campbell : Je ne propose pas un retrait du TILMA. Tout accord constitue une expérience. Tout le monde peut présenter des chiffres, mais c'est un travail en cours.

Si le TILMA pose certains problèmes, qu'allons-nous faire pour les régler? Peut-on les régler facilement, ou sommes-nous bloqués? Peut-être que M. Hubich, qui est de la Saskatchewan, peut répondre à cette question.

M. Hubich: Ce qui est sûr, c'est que je ne suis pas avocat.

Le sénateur Campbell : Vous n'avez pas à vous en excuser.

M. Hubich: Je ne m'en excuse jamais; je ne fais que le dire. Mon autre frère, Larry, est avocat, alors je vais peut-être lui demander de répondre aux questions juridiques.

Je peux vous répondre en ce qui concerne ce qui a été décrit comme étant possible pour les autres provinces qui signeraient le TILMA. S'il y a une possibilité pour que les gouvernements provinciaux, par exemple, celui de la Saskatchewan, participent à cet accord bilatéral conclu entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, est-ce que la porte serait ouverte pour qu'une province comme la Saskatchewan négocie des amendements au TILMA? D'après ce que j'ai entendu dire, la Colombie-Britannique et l'Alberta disent être prêtes à modifier un peu l'accord, mais que, si d'autres provinces veulent y participer, elles doivent accepter leurs conditions.

Si c'est le cas, et si c'est ce que laissent entendre les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, je ne vois pas pourquoi une autre province voudrait signer l'accord, certainement pas sans possibilité de négociation. Personnellement, je ne vois pas pourquoi elle voudrait le faire de toute façon. Si elle est prête à aller jusque là, je doute de la possibilité pour les gens de négocier des modifications.

Il y a un processus d'application progressive du TILMA qui doit durer deux ans et permettre la négociation d'exemptions. Nous sommes d'avis que tout le processus est faussé parce qu'on part du principe que l'accord vise tout et que la seule façon de s'en retirer, c'est de négocier le fait que certaines choses n'en fassent

concept: broad, sweeping, top-down agreements that cover everyone and that everyone is swept into, and the only way you get out is by making an argument that somehow democracy should prevail over this trade agreement. We think that is wrongheaded and anti-democratic.

The Deputy Chairman: Gentlemen, it is 5:15. I propose, subject to your further indulgence, that we adjourn for half an hour and reconvene.

Senator Goldstein: That is not enough time. From what I understand, there will be a standing vote.

The Deputy Chairman: In any event, we need to adjourn to go to a vote. A number of senators have not yet had an opportunity to ask questions. Our chairman, Senator Grafstein, is anxious to have the benefit of your answers to his questions. Your testimony is key to our study. As you will know from your own research, it is not at all in accord with the majority of the evidence we have heard, but it is cogent. You have supplied us with lots of backup and I think we need to investigate fully.

Colleagues, I take it you are ready to come back after the vote?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chairman: Gentlemen, it is up to you. Can we ask you to be available probably an hour from now?

Senator Eyton: Or another day. I have other committees coming along.

The Deputy Chairman: Mr. Hubich, can you be available?

Mr. Hubich: I am not sure. I am at the Saskatoon Club and I did not make the arrangements for the video hookup here. I am not sure whether someone else will be using the video or whether this room needs to be used by someone else. I would need to make some inquiries about what is possible. Certainly, if it is possible, I can come back. Alternatively, we could schedule another day and I could make myself available. I could come back to Saskatoon and we could resume the meeting, if that were preferable to the Senate. Whatever your wishes are, I will do my best to accommodate you.

Mr. Brown: Either alternative is fine with me.

Senator Eyton: It is very difficult.

Senator Goldstein: It is a very busy night. There is a Commonwealth meeting, the Canada-U.S. meeting. It does not make sense.

The Deputy Chairman: I hear the consensus that we should adjourn, but I would hope we can bring the witnesses back. I have some questions.

pas partie. Pour nous, cette idée pose un problème fondamental : des accords généraux, exhaustifs et descendants qui visent tout le monde et que tout le monde est forcé d'accepter, et qui font que la seule façon de s'en retirer, c'est de soutenir que, en quelque sorte, la démocratie doit avoir préséance sur cet accord commercial. Nous pensons que cette façon de voir les choses est malsaine et antidémocratique.

Le vice-président : Messieurs, il est 17 h 15. Je propose, si vous êtes d'accord, que nous suspendions la séance pour une demiheure.

Le sénateur Goldstein : Ce n'est pas suffisant. D'après ce que je sais, il y aura un vote par assis et levé.

Le vice-président: De toute façon, nous devons suspendre la séance pour procéder au vote. Un certain nombre de sénateurs n'ont pas encore eu l'occasion de poser des questions. Le président, le sénateur Grafstein, a hâte d'entendre ce que vous allez répondre à ses questions. Votre témoignage est très important dans le cadre de notre étude. Comme vous le savez certainement pour vous être penchés vous-même sur la question, votre témoignage diverge de la majeure partie des témoignages que nous avons entendus, mais ce que vous dites et convaincant. Vous nous avez fourni beaucoup de renseignements, et je pense que nous devons bien creuser la question.

Chers collègues, dois-je comprendre que vous êtes prêts à revenir après le vote?

Des voix: D'accord.

Le vice-président : Messieurs, à vous de décider. Pouvons-nous vous demander d'être ici dans une heure, disons?

Le sénateur Eyton : Ou un autre jour. J'ai d'autres réunions à mon horaire.

Le vice-président : Monsieur Hubich, pourrez-vous participer?

M. Hubich: Je ne suis pas sûr. Je me trouve au Saskatoon Club, et je n'ai pas pris de dispositions en ce qui concerne le branchement vidéo. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre va utiliser la caméra, ou si la salle dans laquelle je me trouve a été réservée par quelqu'un d'autre. Il faudrait que je me renseigne pour savoir ce qu'il est possible de faire. Assurément, si c'est possible, je peux revenir. Sinon, nous pourrions prévoir une réunion un autre jour, et je pourrais aménager mon horaire en conséquence. Je pourrais revenir à Saskatoon, et nous pourrions poursuivre la réunion, si c'est ce que préfèrent les sénateurs. Je vais faire de mon mieux pour exaucer vos souhaits.

M. Brown: L'une ou l'autre option me va.

Le sénateur Eyton : C'est très difficile.

Le sénateur Goldstein : C'est une soirée où il se passe beaucoup de choses. Il y a la réunion du Commonwealth et la rencontre Canada-États-Unis. Ça n'a pas de sens.

Le vice-président : Je vois que vous voulez que nous levions la séance, mais j'espère que nous pourrons recevoir de nouveau les témoins. J'ai encore quelques questions à poser.

Each of us, as you will see, has been following these issues carefully. We have done a productivity study that demonstrates beyond a reasonable doubt that Canada is lagging behind in terms of productivity. We are trying to get at the roots of it and we believe that this is one of the areas that we have to focus on. We agree with you that this is a very complex area and we want to get the benefit of your wisdom before we decide what we should do.

We will adjourn, but at a convenient time we will bring you both back to continue this dialogue, if that is okay with you.

Mr. Brown: Could I give a quick answer? Sections 20 and 21 of TILMA do allow for either further negotiations or after 12 months' notice you can get out of it. I did not want to leave that incomplete.

The Deputy Chairman: Thank you very much. We will be in touch with you to fix another date.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, June 7, 2007

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-40, to amend the Excise Tax Act, the Excise Tax Act, 2001 and the Air Travellers Security Charge Act and to make related amendments to other acts, met this day at 10:55 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Jerahmiel S. Grafstein (Chairman) in the chair.

[English]

The Chairman: Honourable senators and witnesses, welcome. Our study of this important bill is being broadcast from coast to coast to coast and can be seen around the world on the Internet.

Bill C-40 proposes amendments to the Goods and Services Tax, GST; the Harmonization Sales Tax, HST; taxation of wine, spirits and tobacco; and the application of the Air Travellers Security Charge Act. The proposed changes are designed to improve the operation and the fairness of the sales tax system as well as to ensure consistency between sales tax legislation and underlying policy goals. Many provisions of Bill C-40 are technical in nature and were already announced by Finance Canada in previous years.

To discuss the details of Bill C-40, we are delighted to have appearing once again Ms. Diane Ablonczy, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance. She is accompanied by officials from Finance Canada: Mr. Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation; Mr. Carlos Achadinha, Chief, Sales Tax Division, Alcohol, Tobacco and Excise Legislation; and

Chacun d'entre nous, comme vous le constaterez, a suivi attentivement ces questions. Nous avons effectué une étude sur la productivité qui a montré, hors de tout doute raisonnable, que le Canada est en retard sur le plan de la productivité. Nous essayons d'attaquer le problème à la racine et nous pensons que le domaine que nous avons abordé aujourd'hui est l'un de ceux sur lesquels il faut se concentrer. Nous sommes d'accord avec vous pour dire que c'est un domaine très complexe, et nous aimerions tirer parti de votre sagesse avant de décider ce que nous devrions faire.

Nous allons lever la séance, mais nous allons vous demander de revenir témoigner en temps opportun, pour pouvoir poursuivre le dialogue, si vous êtes d'accord.

M. Brown: Puis-je vous donner une brève réponse? Les articles 20 et 21 du TILMA permettent d'autres négociations ou un retrait de l'accord sur préavis de 12 mois. Je ne voulais pas partir sans avoir dit cela.

Le vice-président : Merci beaucoup. Nous allons communiquer avec vous pour prévoir une nouvelle séance.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 7 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise et la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence se réunit aujourd'hui à 10 h 55 pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président: Honorables sénateurs et témoins, je vous souhaite la bienvenue. Sachez que nos débats sur cet important projet de loi sont télédiffusés d'un océan à l'autre et qu'ils peuvent être vus sur Internet partout dans le monde.

Le projet de loi C-40 propose de modifier la taxe sur les produits et services, ou TPS, la taxe de vente harmonisée, ou TVH, la taxation du vin, des spiritueux et des produits du tabac et les modalités d'application de la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Les modifications proposées visent à améliorer le fonctionnement et à accroître l'équité du régime de taxe de vente et à assurer la concordance des dispositions législatives avec les objectifs visés. De nombreuses dispositions du projet de loi C-40 sont de nature technique et le ministère des Finances les a déjà annoncées par les années passées.

Pour étudier en détail le projet de loi C-40, nous sommes ravis d'avoir parmi nous aujourd'hui Mme Diane Ablonczy, députée, secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Elle est accompagnée de fonctionnaires du ministère des Finances qui sont M. Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation sur la TPS; M. Carlos Achadinha, chef, Division de la

Mr. Geoff Trueman, Chief, Sales Tax Division, Air Travelers Security Charge.

Diane Ablonczy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, Department of Finance Canada:. It is always my pleasure to appear before a Senate committee and to be of assistance to honourable senators in their important work of scrutinizing and considering measures of government in the sectors of banking, finance and many important issues on the economy.

As you said, Mr. Chairman, the intent of this bill is to improve the efficiency and ease the compliance and administration of the sales tax system. Bill C-40 also improves fairness in our tax system. The government wants to make the tax system simpler and fairer for individual taxpayers and businesses alike.

In this year's budget, as honourable senators know, Canada's government took important steps to implement measures in Advantage Canada, which is a long-term economic plan for our country. In the budget, one of the things we did in pursuance of this plan was a proposal to reduce personal income taxes to encourage people to work, save and invest. The budget also has measures to help businesses succeed through lower taxes to spur innovation and growth, which will lead to more jobs and higher wages for Canadian workers.

We believe that more needs to be done to improve fairness in the tax system, generally, and that is where Bill C-40 comes in. Bill C-40 consists of three parts. Mr. Chairman, you mentioned these well in your opening remarks. Part I of the bill contains measures relating to the GST and HST; Part II relates to excise measures — taxation of wine, spirits and tobacco products; and Part 3 contains amendments related to the Air Travellers Security Charge Act.

As honourable senators know, a number of these initiatives were announced previously either by way of press release or by a Notice of Ways and Means Motion but they have never received legislative approval. It is time for that final step to be taken. There have been some changes in government and active political events, which could keep some of these measures from going all the way through to Royal Assent. We want to make that happen before too many weeks have passed.

I will touch briefly on the key measures in the bill in more detail. I will begin with the GST/HST measures, some of which relate to our health system. Canadians are proud of our health care system and we want to ensure that it continues to meet the needs of Canadians. In Bill C-40, the current GST/HST exemption for speech language pathology services will be continued indefinitely. The bill also exempts health-related services that are rendered in the practice of the profession of

taxe de vente, Alcool, tabac et législation sur l'accise; et M. Geoff Trueman, chef, Division de la taxe de vente, Droit de la sécurité des passagers du transport aérien

Diane Ablonczy, députée, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, ministère des Finances Canada: C'est toujours un plaisir de comparaître devant un comité du Sénat et d'aider les honorables sénateurs à assurer leur rôle important d'examens et d'analyses des mesures proposées par le gouvernement dans les secteurs des services bancaires des finances et touchant à de nombreuses autres questions importantes pour l'économie.

Ainsi que vous l'avez dit, monsieur le président, ce projet de loi vise à accroître l'équité, l'efficience et la facilité d'application et d'administration du régime de la taxe de vente. Il s'agit d'un projet de loi qui accroît également l'équité de notre régime fiscal. Le gouvernement veut simplifier le régime fiscal et le rendre plus équitable, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Comme les honorables sénateurs le savent fort bien, dans le budget de cette année, le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes pour appliquer les initiatives annoncées dans Avantage Canada, qui constitue un plan économique à long terme pour notre pays. L'une des voies que nous avons choisies dans le budget pour mettre en œuvre ce plan a été de proposer une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers pour inciter les gens à travailler, à économiser et à investir. Le budget aidera également les entreprises à prospérer grâce à la réduction des impôts pour favoriser l'innovation et la croissance, ce qui devrait créer davantage d'emplois et faire augmenter les salaires des travailleurs canadiens.

Nous sommes d'avis qu'il faudra en faire davantage pour améliorer l'équité du régime fiscal, en général, et c'est là qu'intervient le projet de loi C-40. Celui-ci, monsieur le président, est composé de trois parties comme vous l'avez indiqué à juste titre dans vos remarques préliminaires. La première contient des mesures concernant la TPS et la TVH; la seconde traite des mesures relatives à la taxe d'accise — la taxation du vin, des spiritueux et des produits du tabac, alors que la troisième propose des modifications à la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.

Comme les honorables sénateurs le savent, nombre de ces initiatives ont été rendues publiques auparavant par l'émission de communiqués de presse ou par la publication d'avis de motion de voies et de moyens, mais elles n'ont jamais été approuvées par le Parlement. Il est donc temps de franchir la dernière étape. Des changements sont intervenus au gouvernement, et dans la vie politique, qui pourraient empêcher ces mesures de se rendre jusqu'à la sanction royale. Nous tenons à ce qu'elles l'obtiennent avant qu'un trop grand nombre de semaines se soit écoulé.

Je vais aborder brièvement et de façon plus détaillée les principales mesures de ce projet de loi, en débutant par celles touchant la TPS/TVH, dont certaines concernent notre système de santé. Les Canadiens sont fiers de leur système de soins de santé. Nous tenons à nous assurer qu'il continue à répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. C'est pourquoi le projet de loi C-40 propose de rendre permanente l'exonération de TPS/TVH pour les services d'orthophonie. Il exonère en outre les

social work. It is important to mention that these amendments are consistent with the government's policy criteria for inclusion of a particular health care service on the list of those that are GST/HST exempt. These new measures meet all the criteria.

We are all aware of the special challenges faced by Canadians with disabilities. You will recall that in July 2006 the Minister of Finance appointed the Expert Panel on Financial Security for Children with Severe Disabilities. The panel submitted its report, *A New Beginning*, in December 2006. Some of you may have had an opportunity to review that report.

Budget 2007 acts on the recommendations of the panel by providing more assistance for persons with a disability and for their families. In the spirit of that action, Bill C-40 will amend the sales tax legislation related to the purchase of specially equipped vehicles for persons with disabilities. Currently, the GST/HST rebate applies only to the purchase and importation of new vehicles. Bill C-40 will allow purchasers and importers of used specially equipped motor vehicles to receive a rebate of the GST/HST that has been paid on the portion of the purchase that is attributable to the special equipment.

Finally, with respect to business arrangements, we want to ensure a favourable environment that allows businesses in Canada to prosper and expand. With that goal in mind, Bill C-40 contains miscellaneous housekeeping changes that will remove technical impediments and simplify compliance with GST/HST legislation. I am sure that that will be well received, Mr. Chairman. In short, this bill reflects the goal in Advantage Canada of easing tax compliance for businesses by reducing red tape.

With respect to the second part of the bill, the excise measures — measures to implement refinements to the legislation related to wine, spirits and tobacco products — I should mention first that much of the content of this portion of the bill came about as the result of extensive consultation with stakeholders from the alcohol and tobacco industries. Therefore, there should not be any surprises for the industry in this bill. I can confirm that the proposals in this bill have been received favourably by the industry.

These measures will improve the operation of the legislation and bring it more in line with current industry and administrative practices. For example, with respect to small Canadian winemakers, amendments in Bill C-40 are aimed at simplifying administration and compliance of the duty exemption for these businesses. These amendments will allow winemakers to concentrate their efforts on continuing to produce award-winning products for us all to enjoy.

services liés à la santé rendus dans le cadre de l'exercice du travail social. Il est important de mentionner que ces modifications sont conformes aux critères stratégiques du gouvernement pour l'inclusion d'un service de santé donné à la liste de ceux exonérés de la TPS/TVH. Ces nouvelles mesures respectent la totalité des critères.

Nous sommes également tous conscients des difficultés particulières auxquelles se heurtent les personnes handicapées. Vous vous souviendrez que, en juillet 2006, le ministre des Finances a mis sur pied un Groupe d'experts au sujet de la sécurité financière des enfants gravement handicapés. Ce groupe a déposé son rapport intitulé, *Un nouveau départ*, en décembre 2006. Il se peut que certains d'entre vous aient eu l'occasion de l'étudier.

Le budget de 2007 donne suite aux recommandations du groupe d'experts en offrant une aide accrue aux personnes handicapées et à leurs familles. Dans le même ordre d'idée, le projet de loi C-40 modifiera la législation de la taxe de vente pour l'achat de véhicules dotés d'un équipement spécial pour les personnes handicapées. À l'heure actuelle, le remboursement de la TPS/TVH ne s'applique qu'aux véhicules neufs importés et achetés. La modification proposée dans le projet de loi C-40 permettra aux acheteurs et aux importateurs de véhicules automobiles d'occasion dotés d'un équipement spécial pour personnes handicapées de recevoir le remboursement de la TPS/TVH versée sur la partie de l'achat attribuable à l'équipement spécial.

Enfin, en ce qui concerne les ententes commerciales, nous voulons garantir aux entreprises des conditions propices à leur croissance et à leur prospérité au Canada. Compte tenu de cet objectif, le projet de loi C-40 renferme divers changements administratifs qui élimineront des obstacles techniques et qui simplifieront le respect des mesures législatives régissant la TPS/TVH. Je suis convaincu que ces mesures seront bien accueillies, monsieur le président. En bref, ce projet de loi reflète le but formulé dans Avantage Canada qui est d'assouplir la conformité des entreprises au régime fiscal en réduisant les tracasseries administratives.

Quant à la seconde partie du projet de loi, celle touchant aux mesures relatives à la taxe d'accise, c'est-à-dire les mesures concernant les améliorations apportées à la législation touchant le vin, les spiritueux et les produits du tabac, je dois d'abord vous mentionner que le contenu de cette partie du projet de loi découle de vastes consultations tenues auprès des intervenants des secteurs de l'alcool et du tabac. Ces mesures ne devraient donc pas surprendre l'industrie. Je peux d'ailleurs vous confirmer que les propositions du projet de loi ont reçu un accueil favorable de cette industrie.

Ces mesures amélioreront le fonctionnement de la loi et refléteront plus fidèlement les pratiques sectorielles et administratives en vigueur. Pour ce qui est des petits fabricants de vin canadien, par exemple, les modifications que renferme le projet de loi visent à simplifier l'administration et le respect de l'exonération des droits pour ces entreprises. Ces modifications leur permettront de se concentrer sur la production de produits primés que nous apprécions tous.

The excise tax section of this bill also contains a number of measures related to the taxation of tobacco products. These amendments will ensure that Canada's legislation reflects current practices of Canadian tobacco manufacturers. An amendment relating to a requirement for information identifying the origin of tobacco products brings our legislation into compliance with specifications of the WHO Framework Convention on Tobacco Control. I did not know there was such a convention, but there is, and I am sure honourable senators are familiar with it. That is an international treaty on tobacco control, sponsored by the World Health Organization.

The last part of Bill C-40 contains measures pertaining to the Air Travellers Security Charge Act. These are measures that, for the most part, are technical in nature and are the result of consultation with stakeholders. One amendment, for example, provides that the Air Travellers Security Charge is not payable in respect of air travel that is donated by an air carrier to a registered charity, where the charity donates the flight to an individual as part of its charitable purposes. This would include air travel that is donated by air carriers to charities that arrange free flights for an individual for medical care, as well as so-called flights of a lifetime for physically, mentally and socially challenged children.

I would like to emphasize that many of the measures in this bill were developed in response to presentations from the tax and business communities. We want to be responsive to how our legislation and regulations of government actually impact people on the ground, and we want to make them as user friendly as possible. In the Advantage Canada economic plan, we promise to reduce red tape and unnecessary regulation. Bill C-40 is a step in that direction.

Mr. Chairman, I would now be pleased to answer any questions regarding the bill. We have officials from the Department of Finance Canada here as well, who have joined us today to clarify any technical questions that you may have.

The Chairman: Thank you very much. I understand that your time is limited until twelve o'clock, and that your officials can stay longer. Our hearings usually end between 12:30 and 1:00. In those circumstances, I will ask our questioners to limit themselves to eight minutes each. That will fairly spread the time among all of the questioners.

Ms. Ablonczy: I appreciate that. The Finance Committee of the House, of which I am a member, is considering Bill C-33 this morning, so I should probably be there.

La section du projet de loi qui porte sur la taxe d'accise renferme également un certain nombre de mesures relatives à la taxation des produits du tabac. Ces modifications feront en sorte que les lois canadiennes tiennent compte des pratiques actuelles des fabricants canadiens de produits du tabac. Un changement se rapportant aux renseignements à fournir pour préciser l'origine des produits du tabac permettra en outre de rendre notre législation conforme aux spécifications de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, un traité international sur le contrôle du tabac parrainé par l'Organisation mondiale de la santé. J'ignorais qu'il existe un tel traité, mais il y en a bien un, et je suis convaincu que les honorables sénateurs le connaissent bien. C'est un traité international sur la lutte au tabagisme qui est parrainé par l'Organisation mondiale de la santé.

La dernière partie du projet de loi C-40 renferme des mesures relevant de la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Il s'agit de mesures qui sont en grande partie de nature technique et qui découlent de consultations menées auprès des intervenants. Une de ces modifications, par exemple, prévoit que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ne s'applique pas aux services de transport aérien qu'un transporteur aérien offre à un organisme de bienfaisance enregistré qui en fait don, toujours sans contrepartie, à un particulier dans le cadre de ses activités de bienfaisance. Cette mesure engloberait le transport aérien offert gratuitement par un transporteur aérien à des organismes de bienfaisance pour des personnes qui ne peuvent en acquitter le coût mais qui ont besoin de soins médicaux, de même que des « vols de rêve » pour des enfants défavorisés sur le plan physique, mental ou social.

Je tiens à insister sur le fait que nombre des mesures figurant dans ce projet de loi ont été élaborées à la suite des opinions émises par les fiscalistes et par les gens d'affaires. Nous voulons être attentifs aux répercussions réelles de notre législation et de notre réglementation sur les gens concernés et nous voulons que ces textes législatifs et réglementaires soient aussi faciles à appliquer que possible pour eux. Dans le plan économique intitulé Avantage Canada, nous avons promis de réduire les tracasseries administratives et la réglementation inutile. Le projet de loi C-40 est un pas dans cette voie.

Monsieur le président, je me ferai maintenant un plaisir de répondre à toutes les questions sur ce projet de loi. Je suis accompagné par des fonctionnaires du ministère des Finances du Canada qui seront en mesure de préciser toute question technique que vous pourriez avoir.

Le président: Merci. Je vous remercie beaucoup. Je crois savoir que vous ne pouvez rester au-delà de midi, mais que vos fonctionnaires disposent de plus de temps. Nos audiences prennent habituellement fin entre 12 h 30 et 13 heures. Je vais donc demander aux sénateurs qui ont des questions à vous poser de se limiter à huit minutes par personne. Cela laissera à tous le temps de poser ses questions.

Mme Ablonczy : Je vous en remercie. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes dont je suis membre, étudie le projet de loi C-33 ce matin et il faudra probablement que je sois présente.

The Chairman: I appreciate that.

Senator Angus: First, the sponsor of the bill in the Senate, Senator Meighen, was unable to be here today. I want to record his apologies in that regard and say, on his behalf, that he has no particular problems with the legislation. He has spoken eloquently about it at second reading in the Senate.

Ms. Ablonczy, I cannot help but pull your leg slightly because our friends on the other side like to pull our legs often, right? I noticed that when you were reading your opening statement, on the first page, where in my text it says, "It is clear to Canada's new government that we need to make the tax system simpler and fairer," you left out the word "new." I wondered if your text is different than mine.

Senator Goldstein: No, she is more realistic.

Senator Moore: Give me a break. This is passé.

Ms. Ablonczy: Well, Mr. Chairman, we all have our predilections in how we present material. We all know that we are working together for the good of Canadians. I do not like to be overly partisan in these things, so that is why I do that.

Senator Angus: I thought that was very good.

Ms. Ablonczy: I am glad, though, that you pointed that out.

Senator Angus: I am trying to find out how to answer it because I do the same thing in the Senate. That was a very good answer.

I understand that this bill had all-party support in the House of Commons: is that correct?

Ms. Ablonczy: It did. Many of these measures were announced or put into place by the previous government; this is not a partisan bill in any way, shape or form. It is a bill that is there to assist all Canadians, particularly those in business and other areas.

Senator Angus: As I noticed, and you have confirmed, many of the measures in the bill were initially announced years ago publicly under the previous government. I am assuming the reason that it took so long to get to this stage is basically the level of consultation required to modify excise tax legislation. Is that true? I understand it is more complicated with the excise tax provisions than it is with certain other elements of the bill.

Ms. Ablonczy: I think that is one element of why this bill may have taken a while to get before us. As I mentioned before, there was also some musical chairs, I guess you could say, in the House of Commons. Sometimes technical bills of this nature are not as high on the priority list, but they certainly are for the end user.

Le président : J'en suis conscient.

Le sénateur Angus: Tout d'abord, le parrain du projet de loi au Sénat, le sénateur Meighen, n'a pu être parmi nous aujourd'hui. Je veux que ses excuses à ce sujet figurent au procès-verbal et dire, en son nom, que ce texte ne lui pose aucun problème particulier. Il en a d'ailleurs parlé de façon très éloquente lors de la seconde lecture au Sénat.

Madame Ablonczy, je ne peux m'empêcher de vous taquiner un peu parce que nos amis de l'autre côté aiment le faire fréquemment, n'est-ce pas? J'ai observé, lorsque vous avez lu vos remarques préliminaires, à la première page, que mon texte se lit « Il est évident pour le nouveau gouvernement du Canada que nous devons simplifier le régime fiscal et le rendre plus équitable » et que vous avez laissé tomber le terme « nouveau ». Je me demandais si votre texte est différent du mien.

Le sénateur Goldstein : Non, elle est plus réaliste.

Le sénateur Moore : Laissez-moi tranquille, ce sont là des tactiques périmées.

Mme Ablonczy : Eh bien, monsieur le président, nous avons tous nos préférences sur la façon de présenter des documents. Nous savons tous que nous collaborons pour le bien des Canadiens. C'est le genre de sujets pour lesquels je n'apprécie pas une partisannerie trop manifeste. Voilà l'explication.

Le sénateur Angus : Cela m'a paru très bien.

Mme Ablonczy : J'en suis ravie, même si vous avez tenu à le signaler.

Le sénateur Angus : Je me demandais comment y répondre parce que je fais la même chose au Sénat. C'était une très bonne réponse.

Je crois savoir que ce projet de loi a reçu l'appui de tous les partis à la Chambre des communes. Est-ce exact?

Mme Ablonczy: C'est exact. Nombre de ces mesures ont été annoncées ou mises en œuvre par le gouvernement précédent et ce n'est donc en rien un projet de loi partisan. Ces mesures visent à venir en aide à tous les Canadiens, en particulier à ceux qui sont en affaires et qui œuvrent dans d'autres domaines.

Le sénateur Angus: Comme je l'ai constaté et vous venez de le confirmer, nombre des mesures figurant dans ce projet de loi ont été annoncées pour la première fois il y a plusieurs années sous l'ancien gouvernement. Je suppose qu'il a fallu tant de temps pour parvenir à cette étape, cela tient essentiellement au niveau de consultation nécessaire pour modifier la législation sur la taxe d'accise. Est-ce bien cela? Je crois savoir que la modification des dispositions touchant à la taxe d'accise est plus complexe que celle des autres éléments de ce projet de loi.

Mme Ablonczy : Je crois que c'est là l'une des raisons pour lesquelles il a fallu tant de temps avant d'en arriver là. Comme je l'ai indiqué auparavant, il y a également eu certains jeux de chaise musicale, si vous me permettez l'expression, à la Chambre des communes. Certains projets de loi de nature technique comme

That is why it is important that we add certainty to some of these measures that have been consulted about for some time.

People are saying that they would like to have the "I's" dotted and the "T's" crossed so that we know where we are at. That is why we want to get this bill through the House now. If we can even do that before the end of the session, that would be fine.

Senator Angus: Are there many regulations ready to go once this enabling legislation is passed? We find sometimes that the devil is in the detail and when we are reviewing legislation, we do not get to see the regulations. There is a big process that follows after the enabling act is passed. In this case, could your officials share with us whether a bunch of regulations are ready to go into the *Canada Gazette*?

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation, Department of Finance Canada: I will talk about the GST aspect of it. Basically, we wait for Royal Assent of the bill to produce the regulations because the enabling authority is in the legislation.

With respect to the GST part, I think there are one or two regulations, but they do not have very specific rules. For instance, there is a provision in the act that refers to a prescribed act. Our goal is to prescribe three acts from three harmonized provinces. There are not a lot of hidden rules; it is very straightforward.

Senator Angus: What about the Excise Act?

Carlos Achadinha, Chief, Sales Tax Division, Alcohol, Tobacco and Excise Legislation, Department of Finance Canada: I can speak to that. Like Mr. Mercille, I am not aware of any regulations that would be forthcoming following these amendments.

Senator Goldstein: Thank you, Ms. Ablonczy, for that excellent overview of the bill and thank you all for coming here and helping us get a better understanding of the bill. We have all had the advantage of being able to read the background briefings prepared by your department. They are, as usual, excellent, very informative and useful to us.

I have a few specific questions. The first deals with harmonization. We have three harmonized provinces at the moment and a fourth that, although not harmonized, at least has the advantage of having a single form, and that is Quebec. Are there any negotiations going on with other provinces for harmonization?

Mr. Mercille: The federal government is open to harmonization. The decision is ultimately with the province. From time to time, there discussions, but I cannot say that there is a province that is close to deciding to harmonize.

celui-ci ne sont pas considérés comme hautement prioritaires, mais ils le sont certainement pour les contribuables concernés. C'est pourquoi nous nous devons de donner un caractère de certitude et de durée à certaines de ces mesures qui font l'objet de consultations depuis un certain temps.

Certains vous disent qu'ils aimeraient ajouter des pointillés après les « I » et les souligner pour nous permettre de savoir où nous en sommes. C'est pourquoi nous voulons que ce projet de loi soit adopté par la Chambre maintenant. Ce serait fort bien si nous y parvenions avant la fin de cette session.

Le sénateur Angus: De nombreux règlements ont-ils été préparés pour entrer en vigueur lorsque la législation habilitante aura été adoptée. Nous constatons parfois que les difficultés résident dans les détails et nous ne disposons pas de la réglementation quand nous étudions un projet de loi. Il y a tout un processus qui intervient après son adoption. Dans ce cas, vos fonctionnaires sont-ils en mesure de vous dire si toute une série de règlements est prête à être publiée dans la *Gazette du Canada*?

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation sur la TPS, ministère des Finances Canada: Je vais vous dire ce qu'il en est pour la TPS. Pour l'essentiel, nous attendons qu'un projet de loi ait reçu l'assentiment royal avant de préparer la réglementation parce que c'est le texte de loi qui autorise à préparer la réglementation.

En ce qui concerne le volet de la TPS, je crois qu'il y a un ou deux règlements, mais ils ne comportent pas de règles très particulières. C'est ainsi qu'il y a une disposition de la loi qui fait référence à des dispositions imposées par la loi. Notre objectif est de réglementer les dispositions de trois lois en vigueur dans les provinces ayant harmonisé la taxe de vente. Il n'y a pas beaucoup de règles cachées; c'est très simple.

Le sénateur Angus : Qu'en est-il de la Loi sur l'accise?

Carlos Achadinha, chef, Division de la taxe de vente, Alcool, tabac et législation sur l'accise, ministère des Finances Canada: Je peux répondre à cette question. Comme M. Mercille, je n'ai pas connaissance de réglementation qui ferait suite à l'adoption de ces modifications.

Le sénateur Goldstein: Je vous remercie de cet excellent aperçu du projet de loi, madame Ablonczy, et d'être tous venus ici ce matin pour nous aider à mieux comprendre sa teneur. Nous avons tous eu l'occasion de lire les documents d'information préparés par votre ministère. Ils sont, comme d'habitude, excellents, nous apprennent quantité de choses et sont fort utiles.

J'ai quelques questions précises. La première porte sur l'harmonisation. Trois provinces ont harmonisé la taxe de vente actuellement et une quatrième, même s'il ne s'agit pas réellement d'harmonisation, offre au moins l'avantage d'utiliser un formulaire unique, et c'est le Québec. Des négociations sontelles en cours avec d'autres provinces pour élargir l'adoption de l'harmonisation.

M. Mercille: Le gouvernement fédéral est ouvert à l'harmonisation. La décision incombe ultimement aux provinces. Il y a, à l'occasion, des discussions mais je ne pourrais dire qu'une province décidera sous peu de la mettre en œuvre.

[Translation]

Senator Goldstein: So, at this time, there are no discussions?

Mr. Mercille: For the moment, there are no formal negotiations under way on harmonization. Occasionally, we receive inquiries on costs. However, the federal government is open to discussion. One of our goals is to harmonize provincial sales taxes. From our point of view, it would be a good thing for the economy. This matter, however, comes under provincial jurisdiction and we do not have the power to sway the decision.

[English]

Ms. Ablonczy: I could also add, senator, that the finance ministers are meeting on June 19.

Senator Goldstein: Is this an item on their agenda?

Ms. Ablonczy: That could well be raised at those meetings. As you well know, it is sort of an ongoing work-in-progress.

Senator Goldstein: That would be useful because a reduction in paperwork for businesses is always desirable.

The travel tax refund issue was terminated early in the year and the travel industry has successfully varied that termination. I understand for bulk purchases or bulk travel for conventions and the like, the relief of GST is available. Has that program already been put in place or is that also a work-in-progress?

Mr. Mercille: The old visitor rebate is being replaced by the new, more targeted program Foreign Convention and Tour Incentive Program. The legislation for that is included in the budget bill, Bill C-52, which is now at third reading in the House of Commons. I assume that you will be able to look at that in the near future.

Senator Goldstein: If we get to it within the next few days we will be able to see that put in place as well.

Mr. Mercille: Yes.

Senator Goldstein: Good. A number of private bills, which are sitting at the moment in the House of Commons, deal with other items for which exemption is requested. There are four of them as I understand it: One is feminine hygiene products; one is funeral services; one is home heating oil, and I will come back to that in a moment; and the last one is natural medicines or health products.

Is the department supporting any of those initiatives? Let me ask the question in a less direct way. Is the government supporting any of those initiatives?

Senator Angus: The new government. **Senator Goldstein:** You think it is new.

[Français]

Le sénateur Goldstein: Il n'y a donc pas de discussions on moment où on se parle?

M. Mercille: Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de négociations officielles sur l'harmonisation. Nous recevons des demandes à l'occasion, surtout en ce qui concerne les coûts. Cependant, le gouvernement fédéral est ouvert. Un des buts que nous visons est d'harmoniser les taxes de vente provinciales. De notre point de vue, ce serait bon pour l'économie. C'est une décision du domaine provincial, nous n'avons pas d'influence quant à cette décision.

[Traduction]

Mme Ablonczy : Je pourrais également ajouter, monsieur le sénateur, que les ministres des Finances se réunissent le 19 juin.

Le sénateur Goldstein : Est-ce un point qui figure à leur ordre du jour?

Mme Ablonczy : Il se pourrait que cette question soit abordée lors de leurs réunions. Comme vous le savez, c'est un dossier qui évolue en permanence.

Le sénateur Goldstein: Cela serait très utile parce qu'il est toujours souhaitable de réduire le poids de la paperasserie pour les entreprises.

Le remboursement de la taxe sur les voyages a pris fin au début de l'année et le secteur des voyages a réussi à y faire face. Je crois savoir que les achats en gros, ou les voyages en gros à l'occasion de congrès et d'activités comparables bénéficient toujours du remboursement de la TPS. Ce programme a-t-il déjà été mis en œuvre ou fait-il également partie des travaux en cours?

M. Mercille: L'ancien remboursement accordé aux visiteurs est remplacé par le nouveau programme plus ciblé appelé Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés. La législation en la matière figure dans le projet de loi sur le budget, le projet de loi C-52, qui en est maintenant à la troisième lecture à la Chambre des communes. J'imagine que vous serez en mesure de l'étudier dans un avenir proche.

Le sénateur Goldstein : Si nous pouvons nous en occuper dans les jours qui viennent, nous serons en mesure de l'adopter également.

M. Mercille: Oui.

Le sénateur Goldstein: Bien. Un certain nombre de projets de loi émanant de députés, qui siègent actuellement à la Chambre des communes, traitent d'autres points pour lesquels des exemptions sont demandées. À ce qu'on me dit, il y en a quatre: l'un porte sur les produits d'hygiène féminine, un autre sur les services funéraires, encore un sur le chauffage domiciliaire au mazout, et je reviendrai dans un moment, et le dernier sur les médicaments naturels et les produits médicaux.

Le ministère appuie-t-il n'importe laquelle de ces initiatives? Permettez-moi de poser une question moins directe. Le gouvernement appuie-t-il n'importe laquelle de ces initiatives?

Le sénateur Angus : Le nouveau gouvernement.

Le sénateur Goldstein : Vous croyez qu'il est nouveau.

Ms. Ablonczy: I do not have the specific recommendation before me, but I can undertake to get information back to the committee about the government's position on those bills. I know some positions may not have been finalized yet, but for those that are I can let you know. I do not want to say off the top of my head.

Senator Goldstein: I want to return to home heating oil. I understand that it would be a major revenue loss for both levels of government if home heating oil were to become exempt. However, would that not be a rather easy way to help alleviate the problems that have arisen as a result of the huge and relatively sudden increase in the cost of oil? Most Canadians heat their homes with oil and many who are not in urban centres or who are in agriculture use oil for heating and other purposes.

Ms. Ablonczy: I am sure that those kinds of considerations will be vigorously put forward in debate on the bill.

As the committee will know, the problem is not the persuasiveness of particular exemptions. The New Democratic Party feels strongly that feminine hygiene products should be exempted. There is a difficulty in the integrity of a system if you start adding to complexity by having exemptions here, there and everywhere. I think that is the bigger picture that I know honourable senators will be considering when these bills come before them.

Although there are good reasons for a number of exemptions — and you can see in Bill C-40 some additional exemptions have been put into place — the bigger question is to what degree you want to have more and more exemptions put in the system. It really does add to complexity and difficulty of administration. That is the balancing consideration without denying the legitimacy of the concerns that you have just put forward.

Senator Goldstein: I want to thank you for those very good answers.

Senator Tkachuk: I just have a few questions which are mostly concerned with clarification.

One is on video games business arrangements, which is on page two of the briefing we were provided. According to this, the new measure "clarifies the treatment of the right to use certain types of amusement or entertainment devices, such as the playing of a game, when it is provided through the operation of a mechanical coin-operated device that can accept only a single coin of twenty-five cents or less as the total consideration for the supply."

What does that mean? What was happening before or what do you propose happens now?

Mme Ablonczy : Je n'ai pas le texte de la recommandation devant moi, mais je peux obtenir l'information en retournant au comité sur la position du gouvernement face à ces projets de loi. Je sais que certaines de ces positions peuvent ne pas encore être finales, mais je vous communiquerai celles qui le sont.

Le sénateur Goldstein: Je ne veux rien dire dont je ne sois pas sûr. J'aimerais revenir au chauffage domestique au mazout. Si je comprends bien, une exonération du mazout servant au chauffage domestique entraînerait des pertes de revenu importantes pour les deux paliers de gouvernement. Toutefois, cela ne sera-t-il pas une solution relativement facile pour alléger les problèmes survenus à la suite de la hausse énorme et relativement soudaine du prix du mazout? C'est ainsi que la plupart des Canadiens chauffent leurs maisons et nombre de ceux qui ne vivent pas dans des centres urbains ou qui sont dans le secteur de l'agriculture n'ont d'autres choix que d'utiliser du mazout pour le chauffage et à d'autres fins.

Mme Ablonczy : Je suis convaincue que ce genre de considérations occuperait une place importante dans le débat sur le projet de loi.

Comme le comité le sait, le problème n'est pas la force persuasive d'une exonération précise. Le Nouveau parti démocratique est fermement partisan de l'exonération des produits d'hygiène féminine. Si vous commencez à ajouter à la complexité du régime en accordant des exonérations ici et là, que va-t-il advenir de l'intégrité du régime. Je suis convaincu que les honorables sénateurs vont plutôt s'intéresser à la situation d'ensemble quand ils auront à étudier ces projets de loi.

Même si un certain nombre d'exonérations sont fort bien justifiées, et vous pouvez constater que des exonérations additionnelles sont apparues dans le projet de loi C-40, ce qui importe est de déterminer dans quelle mesure vous voulez ajouter des exonérations au régime. Cela ajoute bien évidemment à sa complexité et à la difficulté de son administration. C'est la recherche de l'équilibre auquel il faut parvenir sans nier la légitimité des préoccupations que vous avez évoquées.

Le sénateur Goldstein : Je tiens à vous remercier pour ces excellentes réponses.

Le sénateur Tkachuk : J'ai quelques questions à vous poser, essentiellement pour obtenir des précisions.

L'une concerne l'entente avec les entreprises de jeux vidéo, qui figure à la page 2 du document d'information qu'on nous a remis. D'après celui-ci, la nouvelle mesure vise à préciser le traitement du droit d'utiliser certains types d'appareils, d'amusements ou de loisirs, servant par exemple à jouer à un jeu, quand il est fourni en recourant à un appareil mécanique à pièce qui peut accepter uniquement des pièces de 25¢ ou moins pour permettre de le faire fonctionner.

Qu'est-ce que cela veut dire? Que se passait-il avant ou que proposez-vous de modifier maintenant?

Mr. Mercille: This refers to a machine that accepts only 25 cents to play a game. Before, the view was that it was the supply of a service. The legislation was providing for the fact that there was no tax because it was a service from a machine that was accepting only 25 cents.

The Canada Revenue Agency in its interpretation of the legislation thinks now it is more the supply of a right. It is what we call intangible personal property. That is, it is the right to play the machine. The distinction between the service and the right — and "right" would be "property" in legal terms — is that a service usually involves a human aspect. If you have a service from someone, there is usually a human that does something for you. When you put money in a machine there is no human involvement there. It is better qualified as a right.

The only thing the provision does is to ensure that if someone interprets it as a right, you get the same treatment as before. Basically, there is no change. Following an evolution in the classification of the supply, we made the amendment to ensure that the status remains the same as it was before.

Senator Tkachuk: When a machine rather than a human being fixes your car, is that considered a right or a service?

Mr. Mercille: I am not aware of any machine that can fix a car by itself. Usually, a technician is involved.

Senator Tkachuk: A person is charged for the machine when he has his car serviced. Is that not right?

Mr. Mercille: I would need a more specific example.

Senator Tkachuk: When you take your car in for service, they do an electronic diagnosis of your car. Then a mechanic will fix your car. When you pick up your car, you are given a bill and the total charge shows 6 per cent GST.

Mr. Mercille: Whether that is a supply of property, like a right, or whether that is a supply of service, it will be taxable. This case was a kind of exception to the general rule that is taxable. We had to change it to maintain the same treatment.

Senator Tkachuk: I am always of the view that when you have a tax, it should apply everywhere. Then, you can lower the tax if you want. All these exemptions only cause problems so I was pleased to hear what Ms. Ablonczy said.

When we were in opposition, I did not like the Air Travellers Security Charge and now in government I still do not like it. How much revenue is generated from that security charge?

M. Mercille: Ce texte fait référence à une machine qui accepte uniquement des pièces de 25ϕ pour jouer à un jeu. Auparavant, on considérait qu'il s'agissait de leur fourniture d'un service. La législation stipulait que ce montant n'était pas imposable parce qu'il servait à la prestation d'un service par une machine qui n'acceptait que les pièces de 25ϕ .

Dans l'interprétation qu'elle fait de la législation, l'Agence du revenu du Canada est maintenant d'avis qu'il s'agit davantage de la fourniture d'un droit. Il s'agit donc de ce que nous appelons un bien personnel intangible. Cela signifie qu'il s'agit du droit de jouer avec la machine. La distinction entre le service et le droit — et un droit est un bien en termes juridiques — et que le service implique généralement une dimension humaine. Si vous recevez un service de quelqu'un, cela signifie le plus souvent que quelqu'un fait quelque chose pour vous. Lorsque vous insérez une pièce de monnaie dans une machine, aucune personne n'est impliquée. Cela correspond donc davantage à un droit.

Le seul effet de cette disposition est de s'assurer que si quelqu'un l'interprète comme un droit, vous obtenez le même traitement qu'auparavant. Pour l'essentiel, il n'y a pas de modification. À la suite d'une évolution de la classification de l'offre, nous avons formulé cette modification pour nous assurer que l'application de la loi reste la même qu'auparavant.

Le sénateur Tkachuk: Lorsqu'une machine et non pas une personne répare votre voiture, estime-t-on qu'il s'agit d'un droit ou d'un service?

M. Mercille : Il n'y a pas, à ma connaissance, de machine qui puisse réparer une voiture à elle seule.

Le sénateur Tkachuk: En général, un technicien intervient à un niveau ou à un autre.

M. Mercille : Une personne se fait facturer l'utilisation de la machine quand elle fait entretenir sa voiture. N'est-ce pas vrai? J'aurais besoin d'un exemple plus précis.

Le sénateur Tkachuk: Lorsque vous allez faire entretenir votre voiture au garage, ils en font un diagnostic électronique. Ensuite, un mécanicien répare votre voiture au besoin. Quand vous récupérez votre voiture, on vous donne une facture et vous constatez qu'on a ajouté 6 p. 100 au total au titre de la TPS.

M. Mercille: Lorsqu'un bien est fourni, comme un droit, ou lorsqu'il s'agit de la fourniture d'un service, c'est imposable. Ce cas est un type d'exception à la règle générale qui veut que ce soit imposable. Nous avons dû inscrire une modification pour conserver le même traitement.

Le sénateur Tkachuk: Je suis toujours d'avis que lorsqu'une taxe s'applique, elle doit s'appliquer partout. Ensuite, vous pouvez réduire son montant si vous le voulez. Toutes ces exonérations ne font que causer des problèmes et j'ai donc été ravi d'entendre ce qu'a dit Mme Ablonczy.

Lorsque nous étions dans l'opposition, je n'ai pas aimé le droit pour la sécurité des passagers du transporteur aérien et, maintenant que nous sommes au gouvernement, je ne l'aime toujours pas. Quel est le montant des recettes générées par ce droit pour la sécurité? Geoff Trueman, Chief, Sales Tax Division, Air Travelers Security Charge, Department of Finance Canada: The current level of revenue is \$350 million to \$360 million per year.

Senator Tkachuk: How is that money spent? Is it allocated directly to security or is it sent to all airports? Does it all go into the Consolidated Revenue Fund?

Mr. Trueman: It goes into the Consolidated Revenue Fund for expenditures through the Canadian Air Transport Security Authority.

Senator Tkachuk: How much are those expenditures?

Mr. Trueman: In the current year, they will be greater than the revenues from the charge. They will approach more than \$400 million.

Senator Tkachuk: Is that in addition to what was previously spent on these matters before we had this charge?

Mr. Trueman: Prior to the Air Travellers Security Charge coming into effect in 2002, air carriers were responsible for the cost of air travel security. They were spending in the order of \$70 million to \$75 million per year. There has been a significant increase in the amount of money spent on air travel security in Canada.

Senator Tkachuk: How much has been raised from the charge since it was implemented?

Mr. Trueman: I can point you to a document that Finance Canada released in August 2006. It provides an update on revenues and expenditures to date and projections through 2007-08. The charge was implemented in early 2002 with a five-year plan to balance revenues and expenditures over that period of time. During the early years, we saw a slower-than-expected ramp-up of air security expenditures. As the Canadian Air Transport Security Authority took over air screening and moved to install new screening equipment and deploy more individuals, the process of balancing the revenues and expenditures was a little slower than expected. In the early years of the charge, we had a surplus of revenues over expenditures. The charge was reduced three times in budgets 2003, 2004 and 2005 in an attempt to level out the charge at a rate consistent with ongoing expenditures and to achieve the five-year balance.

We provided updated information in August 2006 with new forecasts. The government identified that there would be a surplus through to the end of 2006-07, which would be taken into account in establishing funding for air travel security in future years. Therefore, that surplus would be allocated over coming years to

Geoff Trueman, chef, Division de la taxe de vente, Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, ministère des Finances Canada: Le montant actuel des recettes se situe entre 350 et 360 millions de dollars par an.

Le sénateur Tkachuk: Comment cet argent est-il dépensé? Estil affecté directement à la sécurité ou le montant est-il réparti entre tous les aéroports? Va-t-il en totalité dans le Fonds du revenu consolidé?

M. Trueman : Il est versé dans le Fonds du revenu consolidé afin d'être dépensé par le canal de l'administration canadienne de la sûreté du transport aérien.

Le sénateur Tkachuk : Quel est le montant de ces dépenses?

M. Trueman : Pour l'année en cours, elles dépasseront le montant des recettes générées par ce droit. Leur montant sera supérieur à 400 millions de dollars.

Le sénateur Tkachuk: Ce montant vient-il en sus de ce qui a été dépensé auparavant sur ces questions, avant que nous ayons ce droit?

M. Trueman: Avant que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien n'entre en vigueur en 2002, les coûts de la sécurité du transport aérien incombaient aux transporteurs. Ils dépensaient environ 70 à 75 millions de dollars par an. Il y a eu une hausse marquée des montants dépensés en sécurité du transport aérien au Canada.

Le sénateur Tkachuk: Quel a été le montant total des recettes venant du prélèvement de ces frais depuis leur application?

M. Trueman: Je peux vous inviter à consulter un document publié par Finances Canada en août 2006. Il fait le point sur les recettes et les dépenses à ce jour et présente des projections allant jusqu'à l'exercice 2007-2008. Ce droit est entré en vigueur au début de 2002 avec un plan quinquennal pour équilibrer les revenus et les dépenses au cours de la période. Pendant les premières années, nous avions vu une accélération plus faible que prévue des dépenses en sécurité aérienne. Lorsque l'administration canadienne de la sûreté du transport aérien a assumé la responsabilité du contrôle des passagers aériens et a décidé d'installer de nouveaux équipements de contrôle et d'y affecter un plus grand nombre de personnes, il est devenu manifeste que l'équilibre entre les recettes et les dépenses prendrait un peu plus de temps à atteindre. Au cours des premières années de l'application de ce droit, nous avons enregistré un excédent des recettes sur les dépenses. Le droit a été réduit trois fois dans les budgets de 2003, de 2004 et de 2005 afin de tenter d'amener son montant à un taux cohérent avec le niveau des dépenses courantes et de parvenir à un équilibre au bout de cinq ans.

Nous avons fourni des renseignements à jour en août 2006 et de nouvelles prévisions. Le gouvernement a constaté qu'il y aurait un excédent jusqu'à la fin de l'exercice 2006-2007, qui devrait être pris en compte lors de l'instauration du financement de la sécurité des voyages aériens au cours des années à venir. Dorénavant, ce

air travel expenditures. In fact, that was the underlay to the new funding provided in Budget 2006 when \$133 million was provided to the Canadian Air Transport Security Authority over two years.

The Chairman: I have a brief question on a related topic. Why is the Air Travellers Security Charge in Canada the highest security charge in the world?

Mr. Trueman: In Canada a decision was taken to fund air travel security fully through the charge to align the benefit of air security with the travellers that received the security and to have those costs borne by air passengers. Other systems in the world take different approaches. Some fund from general revenues and some have a passenger charge. There are various approaches to expenditures related to air travel security throughout the world.

The Chairman: That does not answer the question. The consequence of having the highest traveller charge in the world puts our travel, which is used not only for tourism but also for business, at a competitive disadvantage.

Senator Angus: It disadvantages our airlines, too.

The Chairman: Yes. Why would we do that?

Mr. Trueman: The decision was made that the principle beneficiaries of air travel security are the passengers and that these security expenses would be borne by the individuals who receive the service.

The Chairman: You have explained that but you have not answered the question. Perhaps Ms. Ablonczy can answer the policy question. What is the economic thinking behind something that makes us less competitive? This committee has argued that the problem in Canada goes to the heart of our economy: our inefficiency and lack of productivity. Having the highest security charge in the world increases our lack of productivity. Yet, the government talks about increasing the efficiency and competitiveness of our economy. I truly do not understand.

Ms. Ablonczy: I was not privy to the discussions that surrounded the introduction of this charge. I am not here to give my personal opinion, but I will say that as a frequent traveller I have considerable sympathy for the frustration of the members of the committee who raise this issue. I hope those questions will keep being asked, because I think there is good reason to suggest that this measure could be examined in pursuance of our goal to simplify the system and to have that reasonableness.

The Chairman: I appreciate that, but we have heard complaints from the tourism industry that the government is not making it any easier for tourists to come to Canada. We have the problems with the U.S. clogging the border, other border issues and the

surplus devrait donc être affecté aux dépenses liées aux voyages aériens. En réalité, c'était la justification du nouveau financement inscrit dans le budget de 2006 lorsque 133 millions de dollars ont été attribués à l'administration canadienne de la sûreté du transport aérien sur deux ans.

Le président : J'ai une brève question sur un sujet connexe. Pourquoi le droit canadien pour la sécurité des passagers du transport aérien est-il le plus élevé dans le monde?

M. Trueman: La décision a été prise au Canada de financer intégralement la sécurité du transport aérien au moyen de ce droit afin d'harmoniser les avantages de la sécurité aérienne avec les voyageurs qui en sont les bénéficiaires et d'en faire supporter les coûts par les passagers des transporteurs aériens. D'autres systèmes dans le monde ont retenu des approches différentes. Certains financent la sécurité aérienne à même le trésor public et d'autres imposent un droit aux passagers. On constate donc que les approches retenues pour couvrir les dépenses liées à la sécurité du transport aérien varient selon les pays du monde.

Le président : Cela ne répond pas à la question. Le fait que le droit acquitté par les passagers soit le plus élevé dans le monde, constitue une entrave à la capacité concurrentielle de notre secteur du transport aérien, emprunté non seulement par les touristes mais également par les gens d'affaires.

Le sénateur Angus : Cela nuit également à nos compagnies aériennes.

Le président : Oui. Pourquoi procédons-nous de cette façon?

M. Trueman : Il a été décidé que les principaux bénéficiaires de la sécurité du transport aérien sont les passagers et que les dépenses en la matière sont à assumer par les personnes qui profitent du service.

Le président: Vous avez expliqué cela, sans pour autant répondre à la question. Mme Ablonczy peut peut-être répondre à cette question de politique. Quelle est la justification économique à adopter une mesure qui nous rend moins concurrentiels? Ce comité a prétendu que, le problème central de notre économie est notre manque d'efficience et de productivité. Le fait d'imposer le droit en matière de sécurité le plus élevé dans le monde va accroître notre retard en matière de productivité. Et pourtant, le gouvernement parle de renforcer l'efficience et la capacité concurrentielle de notre économie. Vraiment, je n'y comprends rien.

Mme Ablonczy: Je n'ai pas participé aux discussions sur l'imposition de ce droit. Je ne suis pas non plus ici pour vous faire part de mon opinion personnelle, mais je dois dire que, voyageant beaucoup, j'ai énormément de sympathie pour les frustrations évoquées par les membres de ce comité qui ont soulevé cette question. J'espère que ce genre de questions continuera à être posé, parce qu'il me semble y avoir de bons motifs pour proposer d'étudier à nouveau cette mesure dans le cadre de notre objectif de simplification du système et de notre volonté de parvenir à une réglementation raisonnable.

Le président: J'en prends bonne note, mais nous avons entendu des plaintes de gens du secteur touristique qui estiment que le gouvernement ne facilite pas la tâche des touristes qui veulent venir au Canada. Nous avons le problème des difficulties and complexities associated with air travel. For good reason I raise the serious matter of Canada having the highest security charge. Obviously, we will have to pursue a response to the question in a different forum.

Senator Moore: Ms. Ablonczy, I note your comments with regard to charities and airlines or individuals who help charities with air travel. In January 1997, when various measures to simplify compliance for charities were introduced, the intent of one provision was that goods supplied by charities as well as real properties under short-term lease or licences by them would be GST exempt. I do not think that has happened. Could someone address that?

Mr. Mercille: The amendment included in the bill followed comments that we received from the charitable sector. An example arises when a charity rents a room for a conference or other gathering. Usually, a charity does not have to charge a tax on the price of that rental.

Senator Moore: Who does not have to charge a tax?

Mr. Mercille: The charity.

Senator Moore: Does the charity own the room and rent it out to someone in the community?

Mr. Mercille: Yes. Although there are exceptions, generally charities do not charge tax on their supplies. In that example, the charity does not have to charge a tax when it supplies the room. The problem arose when the charity provided a projector or other item. In legislation and other areas the room is deemed real property while the projector is deemed personal property. When a projector or screen or other item is provided with the room, the charity has to charge tax on those items but not on the room. The rule simply ensures that if the projector comes with the room, then everything is exempt.

Senator Moore: The projector probably got there as a result of donations to the charity. It belongs to the charity, and you want the charity to collect tax for the use of the projector; is that right?

Mr. Mercille: No. Right now in the legislation, when a charity sells property sometimes they are in direct competition with other vendors of the same property. In this case, they have to charge tax because they are basically doing a commercial thing; they are not doing their usual mandate. The rule right now forces them to collect tax on the projector. With this amendment, since the projector is supplied with the room, they will not have to collect

ralentissements à la frontière américaine, des autres questions frontalières et des difficultés liées au transport aérien. C'est à bon escient que j'ai soulevé la question du montant de ce droit pour la sécurité qui est le plus élevé dans le monde. Il est évident que nous devrons tenter d'obtenir ailleurs une réponse à cette question.

Le sénateur Moore: Madame Ablonczy, j'ai pris bonne note de vos commentaires sur les organismes de bienfaisance et les compagnies aériennes, ou sur les particuliers qui aident ces organismes de bienfaisance en leur offrant des moyens de transport aérien. En janvier 1997, lorsque diverses mesures pour simplifier les règles de conformité imposées aux organismes de bienfaisance ont été adoptées, l'une des dispositions visait alors à ce que les biens fournis par ces organismes de bienfaisance ainsi que les biens immobiliers faisant l'objet de baux à court terme ou les permis soient exonérés de la TPS. Je ne crois pas que cette mesure ait été appliquée. Quelqu'un peut-il faire le point sur cette question?

M. Mercille: La modification inscrite dans le projet de loi fait suite à des commentaires que nous avons reçus du secteur des organismes de bienfaisance. On peut en donner comme exemple le cas d'un tel organisme qui loue une salle pour une conférence ou un autre type de réunion. En règle générale, un organisme de bienfaisance n'a pas à facturer de taxe sur le prix de cette location.

Le sénateur Moore : Qui n'a pas à facturer de taxe?

M. Mercille: L'organisme de bienfaisance.

Le sénateur Moore : Est-ce que l'organisme de bienfaisance est propriétaire de la pièce ou la loue-t-il auprès de quelqu'un dans la collectivité.

M. Mercille: Oui. Il y a cependant des exceptions. En règle générale, les organismes de bienfaisance ne facturent pas de taxe sur les biens ou les services qu'ils fournissent. Dans cet exemple, l'organisme de bienfaisance n'a pas à facturer de taxe quand il fournit la pièce. Le problème se pose lorsque cet organisme de bienfaisance fournit un projecteur ou un autre article. En droit, comme dans d'autres domaines, la pièce est considérée comme un bien immobilier alors que le projecteur est considéré comme un bien personnel. Quand un projecteur, un écran ou un autre article est fourni avec la pièce, l'organisme de bienfaisance doit facturer la taxe sur ces articles, mais pas sur la pièce. La règle garantit simplement que si le projecteur est fourni avec la pièce, il est alors exonéré de taxe, tout comme la pièce.

Le sénateur Moore : Le projecteur se trouve probablement là parce que quelqu'un en a fait don à l'organisme de bienfaisance. Il appartient à cet organisme et vous voulez que l'organisme de bienfaisance prélève une taxe pour l'utilisation de ce projecteur. Est-ce bien cela?

M. Mercille: Non. Actuellement, quand un organisme de bienfaisance vend un bien, il arrive qu'il se trouve en conséquence, qu'il se trouve en concurrence directe avec d'autres vendeurs du même type de biens. Dans ce cas, il doit facturer la taxe parce qu'il s'agit là avant tout d'une activité commerciale. La vente de ce bien ne relève pas de son mandat habituel. La réglementation l'oblige maintenant à prélever la taxe sur la vente du projecteur. Avec

tax on it. It is just to simplify their lives so that they do not have part of their supplies that are taxable and part that are not taxable.

Senator Moore: Can you cite other examples of where the bill will make things easier or more efficient for charities?

Mr. Mercille: In this bill, that is the example, but there are many examples other than a projector in a room. Personal property that is supplied with real property could be all sorts of things provided with the room.

Senator Moore: This is a very wordy act and there is a lot of detail in it. There is a section that looks like it is retroactive. Some things refer to dates, for example April 23 and April 24, 1996.

The Chairman: For the benefit of the witnesses, I believe that is subclause 31(2), on the recovery of bad debts. Is that the clause you are referring to, Senator Moore?

Senator Moore: Yes, it is.

The Chairman: Subclause 31(2) on the recovery of bad debts has a 1996 application date.

Senator Moore: Is it a retroactive provision?

Mr. Mercille: It is a relieving provision. Basically, it is a rule dealing with agents. Sometimes someone uses an agent to provide the supplies and collect the tax. When you use an agent, the agent acts on your behalf. We introduced rules so that it could be the agent who remits the tax to the tax authority instead of the principal; the agent acts on the principal's behalf.

There is a provision in the act whereby if you supply something and collect the tax, even if the customer has not yet paid you — maybe they are late in their payment — you still have to remit the tax to the tax authority. If the tax becomes a bad debt, usually you are entitled to a deduction for your net tax because you remitted tax that you never received.

This is a very technical bill; these are technical measures. The practical example that occurred in this case is that when the principal used an agent to supply something, and the supply created a bad debt, there was no way for the agent to recover the tax; only the principal could recover a bad debt. The amendment we are making here says that if you use an agent for your supplies, your agent is collecting and remitting the tax for you. If the debt becomes a bad debt in the principal's books, the agent will be able to take a deduction in his or her net tax remittance.

Senator Moore: What is the significance of the 1996 date? Is it the statute of limitations?

cette modification, lorsque le projecteur est fourni avec la pièce, il n'aura pas à prélever de taxe. Il s'agit tout simplement de simplifier la vie des organismes de bienfaisance en s'assurant qu'il n'y ait pas dans leur offre de biens ou de services des éléments imposables et d'autres qui ne le sont pas.

Le sénateur Moore: Pouvez-vous nous donner d'autres exemples de cas dans lequel le projet de loi rendra les choses plus faciles ou plus efficientes pour les organismes de bienfaisance?

M. Mercille: Dans le cas de ce projet de loi, ce projecteur qui se trouve dans une pièce ne constitue qu'un exemple, mais il y en a de nombreux autres. Les biens personnels fournis avec un bien immobilier pourraient appartenir à toutes sortes de catégories de biens fournis avec la pièce.

Le sénateur Moore: C'est là un texte très verbeux qui comporte beaucoup de détails. Une de ses parties semble s'appliquer de façon rétroactive. Certains éléments renvoient à des dates, par exemple, au 23 et au 24 avril 1996.

Le président : Je crois qu'il est utile de préciser aux témoins qu'il s'agit du paragraphe 31(2), qui traite du recouvrement des mauvaises créances. Est-ce bien la disposition à laquelle vous faites référence, sénateur Moore?

Le sénateur Moore : C'est exact.

Le président : Le paragraphe 31(2) sur le recouvrement des mauvaises créances indique comme date d'application 1996.

Le sénateur Moore : C'est une disposition rétroactive?

M. Mercille: Il s'agit d'une disposition d'exemption. Pour l'essentiel, c'est une règle qui concerne les agents. Il arrive que quelqu'un fasse appel à un agent pour fournir les fournitures et prélever la taxe. Quand c'est le cas, l'agent agit en votre nom. Nous avons donc prévu que l'agent peut remettre l'argent à l'administration fiscale à la place du mandant; l'agent agit au nom du mandant.

La loi comporte une disposition prévoyant que si vous fournissez quelque chose et prélevez la taxe, même si le client ne vous a pas encore payé, il peut payer en retard, vous devez toutefois remettre la taxe à l'administration fiscale. Si la taxe devient une mauvaise créance, vous avez en général droit à une déduction du montant de votre taxe nette à payer parce que vous avez versé une taxe que vous n'avez jamais reçue.

C'est un projet de loi très technique et ces mesures sont techniques. Le cas concret qui s'est présenté dans ce cas est que lorsque le mandat fait appel à un agent pour fournir quelque chose, et que la fourniture se traduit par une mauvaise créance, il n'y avait aucun moyen pour l'agent de recouvrer le montant de la taxe. Seul le mandant pouvait recouvrer une mauvaise créance. La modification que nous apportons ici précise que si vous avez recours à un agent pour fournir vos biens ou vos services, votre agent prélève et remet la taxe pour vous. Si la dette devient une mauvaise créance dans les livres du mandant, l'agent sera en mesure de procéder à la déduction à même le montant net de taxe qu'il verse.

Le sénateur Moore : Que signifie cette date de 1996? S'agit-il d'une limitation?

Mr. Mercille: No, it is because the rule we created that gave the agent the right to collect on behalf of the principal came into force at that time; therefore, we fixed the problem from then forward.

Senator Harb: I have a question regarding page 38 of the bill, clause 28(1), which states:

For the purposes of this section, if a person supplies a beverage in a returnable container in circumstances in which the person typically does not unseal the container . . .

What do you mean by that? Can you give us an example of where something like this would take place?

Mr. Mercille: The example for this is a bar or restaurant where they supply the beverage in a glass. The measures starting on page 38 and going for many pages are a reform that we did for the treatment of deposits on returnable containers. When you buy a soft drink — not in Ontario, but in many provinces in Canada — you pay a deposit of 5 cents or 10 cents, depending on the province.

The way the tax system worked in the past is that 10 cents was part of the price of the beverage, so it was subject to tax. The beverage went from the bottler to the wholesaler, to the retailer and to the customer; and then it went to the recycler to take the metal and do something with it. The tax was applicable on the deposit, but when the person was returning the container, it could be assumed that the container was not really consumed because it was returned. Take, for example, a bottle of beer; they will just take the bottle, refill it and resell it.

This became very complex because after the GST was introduced, many provinces introduced their own system for treating those deposits. In New Brunswick and Nova Scotia, you pay 10 cents when you buy a can and you get only 5 cents back. In Quebec, you pay 5 cents and get 5 cents back. In Ontario, you do not have it except on beer and wine, which is recent. In other provinces, you may have an environmental fee to pay for the recycling of the containers.

Because it was very complex and the rule was not well understood by the industry, we decided to apply a simple principle. If the amount you pay as a deposit can be refunded to you when you return the container, we will exclude it from the tax base. Basically, it will not be subject to tax anymore.

The provision you are pointing out is that we agreed to do that when you go to the grocery store and buy a coke or something like that. We did not agree to do that if you go into a bar and buy a beer, because what people try to do is say if you buy a beer, you pay

M. Mercille: Non, c'est parce que le règlement que nous avons préparé qui accorde ce droit à l'agent de procéder au recouvrement au nom du mandant est entré en vigueur à cette époque et nous avons donc résolu les problèmes qui se sont posés à compter de cette date.

Le sénateur Harb: J'ai une question au sujet du paragraphe 28(1) du projet de loi, à la page 38 qui se lit comme suit:

Pour l'application du présent article, si une personne fournit une boisson dans un contenant consigné dans des circonstances où elle n'ouvre habituellement pas le contenant, les règles suivantes s'appliquent [...]

Que signifie ceci? Pouvez-vous nous donner un exemple d'application de cette disposition?

M. Mercille: Un bon exemple en la matière serait un bar ou un restaurant qui fournit des boissons au verre. Les mesures décrites à la page 38 et pendant les nombreuses pages qui suivent reviennent à réformer le traitement des consignes. Lorsque vous buvez une boisson gazeuse, pas en Ontario, mais dans de nombreuses provinces au Canada, vous payez une consigne de 5 ou 10 ¢, dont le montant varie selon la province.

Avec le régime fiscal, par le passé, ce montant de 10 ¢ faisait partie du prix de la boisson, et il était donc soumis à la taxe. Les boissons allaient de l'embouteilleur au grossiste, au détaillant et au consommateur, et les contenants partaient ensuite chez un recycleur qui récupérait le métal et en faisait quelque chose. La taxe s'appliquait sur la consigne, mais lorsque la personne ramenait le contenant, on pouvait faire l'hypothèse que ce contenant n'était pas en réalité consommé puisqu'il était ramené. Prenons l'exemple d'une bouteille de bière qu'il doit simplement reprendre, remplir et revendre.

Cela posait des problèmes très complexes parce qu'après l'entrée en vigueur de la TPS, de nombreuses provinces ont appliqué leur propre régime au traitement de ces consignes. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, vous payez $10~\not e$ quand vous achetez une cannette et vous ne récupérez que $5\not e$ en la ramenant. Au Québec, vous payez $5\not e$ et récupérez $5\not e$. En Ontario, il n'y avait pas de consigne, sauf pour la bière et pour le vin, et ce depuis peu. Dans d'autres provinces, il pouvait y avoir des frais environnementaux à payer pour le recyclage des contenants.

La réglementation en la matière était très complexe et que l'industrie la comprenait mal, nous avons décidé d'appliquer un principe simple. Si le montant que vous payez comme consigne peut être remboursé quand vous ramenez le contenant, il ne sera pas inclus dans le montant imposable. Pour l'essentiel, il ne sera plus soumis à la taxe.

La disposition que vous mentionnez signifie que nous avons convenu de procéder de cette façon quand vous allez à l'épicerie et achetez une bouteille de Coca-Cola ou quelque chose d'identique. Nous n'appliquons par contre pas la même mesure quand vous three dollars and since there is a 10-cent deposit, I will charge tax only on \$2.90. That rule is here to prevent that. There is no recycling of the bottle; it stays in the establishment, which returns it.

Senator Harb: Notwithstanding the fact that the customer got it and paid for it?

Mr. Mercille: There are some provincial laws that prevent the customer from leaving the establishment with the bottles.

Senator Harb: My final question concerns the tax applying to certain products. Say, for instance, you buy a muffin; if you buy one, you pay GST, but if you buy seven muffins, you do not pay GST. Can you tell me whether the Department of Finance has done any studies on the cost-benefit analysis of trying to apply the tax all across the board, but reducing it to a level where consumers will feel they are paying taxes on everything but it is still neutral for them and they are a lot less confused? We do not have this problem of saying I want it to be exempted and others saying no. Have you done any studies and, if so, would it be possible to get copies of them?

Mr. Mercille: I do not think there is a specific study on that. As a general principle, economists will tell you that everything should be taxed and the rate should be very low. If you tax everything, the level of the tax would be lower for the same level of revenue.

A decision was made when the GST was introduced that there would be exemptions for basic groceries, prescription drugs and things like that. When you decide to have an exception for basic groceries, you have to try to define what that is; that is what the legislation tried to do. For the example of six muffins versus one muffin, the decision was not to give a zero tax rate for restaurant food, which could be defined as things you would eat on the spot. If you buy one muffin, you will probably eat it in the establishment; if you buy six you will probably bring them home to share with your family. That is the nuance of why one is taxable and six are not.

I do not think it has been studied whether we should tax everything. Pure economists would say it is a good thing, but I am not sure consumers would agree.

The Chairman: I want to talk about the process. We are absolutely satisfied with your statement that you have spent a lot of due diligence dealing with some of the inconsistencies in this legislation for the wine industry, which is very competitive. This is a good step forward in making this industry more efficient from a tax perspective.

allez dans un bar et y prenez une bière, parce que les gens essaient de dire que si vous achetez une bière, vous payez trois dollars et, comme il y a une consigne de $10 \, \phi$, je n'avais calculé la taxe que sur le montant de $2,90 \, \$$. Cette règle est là pour empêcher cela. Il n'y a pas de recyclage de la bouteille; elle reste dans l'établissement, qui la retourne.

Le sénateur Harb: Indépendamment du fait que le client l'a eue et l'a payée?

M. Mercille: Certaines lois provinciales interdisent aux clients de quitter l'établissement avec les bouteilles.

Le sénateur Harb: Ma dernière question porte sur les taxes qui s'appliquent à certains produits. Disons, par exemple, que vous achetez un beignet. Si vous en achetez un, vous payez la TPS, mais si vous en achetez sept, vous ne payez pas la TPS. Pouvez-vous me dire si le ministère des Finances a procédé à des analyses coûts-avantages qui lui auraient à appliquer la taxe de façon généralisée, en la ramenant à un niveau auquel les clients auraient le sentiment qu'ils paient des taxes sur tout, mais qu'elle continue à ne pas avoir d'effet sur eux, et qu'ils soient beaucoup moins confus? Nous n'aurions pas ce problème qui consiste à dire que je veux être exonéré et que d'autres disent non. Allez-vous réaliser des études sur cette question et, si oui, serait-il possible d'en obtenir des copies?

M. Mercille: Je ne crois pas qu'il y ait eu d'études précises sur cette question. Les économistes vont vous dire que tout devrait être taxé et que les taux devraient être très faibles. Si vous taxez tout, le niveau de la taxe serait plus faible pour le même niveau de revenu.

Lors de l'apparition de la TPS, il a été décidé qu'il y aurait des exonérations pour les produits d'épicerie de base, les médicaments sur ordonnance et diverses choses comme celle-là. Quand vous décidez d'appliquer une exonération aux produits d'épicerie de base, vous devez vous efforcer de définir à quoi elle s'applique, et c'est ce que la législation essaie de faire. Pour l'exemple des six beignets au lieu d'un beignet, la décision n'a pas été d'imposer un taux de taxe de zéro sur les aliments servis au restaurant qui pourraient être définis comme des choses que vous pouviez manger sur le pouce. Si vous achetez un beignet, vous allez probablement le manger sur place; si vous en achetez six, vous allez probablement les amener à la maison pour les partager avec votre famille. C'est la différence qui fait qu'un beignet est imposable et que six ne le sont pas.

Je ne crois pas qu'on ait procédé à des études pour déterminer si la taxe devrait s'appliquer à tout. Les économistes puristes vous diraient que c'est une bonne chose, mais je ne suis pas convaincu que les consommateurs seraient d'accord.

Le président: Je veux parler des modalités. Nous apprécions à sa juste valeur que vous ayez consacré beaucoup d'efforts raisonnables pour résoudre certaines des incohérences de cette législation pour l'industrie du vin, qui est très concurrentielle. C'est là une bonne étape pour parvenir à la rendre plus efficiente, d'un point de vue fiscal.

Were other segments of the economy that are as directly affected consulted as heavily and as precisely as the wine industry was?

Mr. Achadinha: I can speak to the wine industry, if you are talking about the excise duty that applies to the wine industry.

The Chairman: I am satisfied that you did your homework and that you did consult. These are improvements. This will make the treatment of taxes on wines and spirits more effective and competitive.

The question I have is on the other pillars this bill deals with. For instance, we have tobacco and air travel. Were the consultations with those industries as intense and pervasive as they were with the wine industry? We know about the wine industry because many of us have been lobbied by that industry in relation to these measures.

Mr. Achadinha: I can speak to tobacco and spirits, because we consulted with those industries. The draft measures were circulated for consultation. We met with them. Many of the provisions reflect their comments. My colleagues can talk about some other industries and their relationship with them.

Mr. Mercille: I can talk about returnable containers, because I was part of those consultations. We had meetings in Atlantic Canada, Toronto and Calgary. In the briefing book under the heading of returnable container rules, you can see a list of about 10 organizations we consulted with.

The Chairman: We read your briefing book. I understand. We are trying to satisfy ourselves that deep consultations took place. We are satisfied on the wine side because we have not heard dissatisfaction. We would have heard that. Were the other pillars treated equally?

Mr. Mercille: Yes. Under the list of measures you will see which consultations took place. It is also important that the majority of the measures in this bill were announced previously through news releases. This was the process that the department and the government used. The measures were announced to everyone and before measures were put into a bill the stakeholders were given the opportunity to comment on the measures. We have received some comments, but since there is a lot of good news for taxpayers in this bill, we have received fewer complaints.

When we have a bill where, basically, we are increasing the tax on something including something in the base, we receive more complaints. We did not receive too many comments on this one, because taxpayers usually do not send us a letter saying thank you for your good work. They usually send a letter for the other way around.

D'autres segments de l'économie qui sont tout aussi directement touchés ont-ils été consultés aussi intensément et aussi précisément que l'industrie vinicole?

M. Achadinha: Je veux parler du secteur vinicole, si vous faites référence à la taxe d'accise qui s'applique à l'industrie du vin.

Le président : Je suis convaincu que vous avez fait votre travail et que vous avez consulté. Ce sont là des améliorations. Cela rendra le traitement des taxes sur les vins et les spiritueux plus efficaces et plus concurrentiels.

La question que j'ai porte sur les autres mesures importantes de ce projet de loi. Il y a, par exemple, les produits du tabac et les voyages aériens. Les consultations avec ces secteurs d'activités ont-elles été aussi intenses et aussi vastes que celles qui ont eu lieu avec le secteur vinicole? Nous savons ce qui s'est passé dans le cas du secteur vinicole parce que nombre d'entre nous ont été exposés au lobby de cette industrie au sujet de ces mesures.

M. Achadinha: Je peux parler des produits du tabac et des spiritueux, parce que nous avons consulté ces secteurs. Une version préliminaire de ces mesures a été soumise à consultation. Nous avons rencontré les représentants de ces secteurs. Nombre des dispositions tiennent compte de leurs commentaires. Mes collègues peuvent vous parler de certains autres secteurs d'activités des relations qu'ils ont eues avec eux.

M. Mercille: Je peux vous parler des contenants retournables, parce que j'ai participé à ces consultations. Nous avons eu des réunions dans la région atlantique, à Toronto et à Calgary. Vous trouverez dans le cahier d'information, sous le titre Règlement s'appliquant au contenant consigné une liste d'une dizaine d'organismes que nous avons consultés.

Le président: Nous avons lu votre cahier d'information. Je comprends. Nous essayons de nous convaincre qu'il y a eu des consultations sérieuses. Nous sommes convaincus que ce fut le cas pour le vin parce que personne ne s'est plaint. Nous l'aurions su autrement. Les autres domaines ont-ils été traités de la même façon?

M. Mercille: Oui. Vous verrez dans la liste des mesures les consultations qui ont eu lieu. Il est également important de rappeler que la majorité des mesures figurant dans ce projet de loi ont été annoncées auparavant par communiqué de presse. C'est ainsi que le ministère et le gouvernement ont procédé. Les mesures ont été annoncées à tous et, avant qu'elles ne soient inscrites dans ce projet de loi, les intervenants ont eu l'occasion de les commenter. Nous avons reçu certains commentaires, mais comme il y avait beaucoup de bonnes choses pour les contribuables dans ce projet de loi, nous avons reçu moins de plaintes.

Quand un projet de loi a pour effet essentiel d'accroître les taxes sur quelque chose, y compris sur quelque chose qui est un produit de base, nous recevons davantage de plaintes. Nous n'avons pas reçu beaucoup de commentaires sur celui-ci, parce qu'en général les contribuables ne nous écrivent pas pour nous dire merci de votre bon travail. Ils ont plutôt l'habitude de nous écrire quand ils ne sont pas contents.

The Chairman: I just want to be satisfied before we move to approval that the public has been informed, the public understands and the various segments of the public that are affected have had an opportunity to respond to the department. We have to satisfy ourselves of that with you because we have no other witnesses.

Senator Moore: I am from Nova Scotia and I want to clarify a couple of things. First, with regard to deposit on containers, your example is of a \$3 bottle of beer. I am charged a 10-cent deposit on that for the recycling. Is the tax on \$3.10 or just on the \$3?

Mr. Mercille: If you buy a bottle of beer in a beer store and you pay \$3, there is a 10-cent deposit. You will get your full 10 cents back for a beer bottle. The 10 cents will not be subject to tax. Only the \$3 is subject to tax because you get back your 10 cents when you return your bottle.

I understand in Nova Scotia the deposit for soft drinks is 10 cents, but they give you only 5 cents on return. There is a higher cost of recycling or something. The 5 cents that is unrecoverable is part of the consideration for the supply. Let us say it is expensive soft drink.

Senator Moore: It is \$3.05. I bet Nova Scotians do not know that. Details can get kind of fuzzy when you are dealing with small things.

Mr. Mercille: They were paying tax on the 10 cents before, but now the tax is only on the 5 cents. The good thing is that this costs the government a bit of money, so someone will make money. In Nova Scotia, you have to be a member of the Resource Recovery Fund Board Inc. to distribute soft drinks. The fact is, there are containers on which they get the 10 cents and not all are returned; you are not taxed on the difference.

In a pure consumption tax, a container that is not returned is a container that is consumed, so it should be taxed. For simplification purposes, because of the various systems across Canada, we are ready to forego the tax on the containers that are not returned. The rate of return for beer and soft drink containers is high because it is valuable material.

Senator Moore: In Nova Scotia there is the HST new housing rebate; can you tell me how that works?

Mr. Mercille: When the GST was introduced, the federal government provided a new housing rebate, which is a percentage of the tax that you paid.

Senator Moore: On materials or on the whole thing?

Le président: Je tiens juste à m'assurer, avant que nous passions à l'approbation, que le public a bien été informé, qu'il comprend ces dispositions et que les divers segments du grand public qui sont touchés ont eu l'occasion de répondre au ministère. Nous devons nous en convaincre avec vous parce que nous n'avons pas d'autres témoins.

Le sénateur Moore: Je viens de Nouvelle-Écosse et j'aimerais préciser quelques points. Tout d'abord, en ce qui concerne les consignes sur les contenants, l'exemple que vous prenez est une bouteille de bière à 3 \$. On me facture une consigne de 10 cents pour le recyclage. La taxe s'applique-t-elle sur le montant de 3,10 \$ ou uniquement sur les 3 \$?

M. Mercille: Si vous achetez une bouteille de bière dans un magasin de bière et que vous payez 3 \$, il y a alors une consigne de 10 cents. Votre 10 cents vous sera remboursé intégralement lorsque vous ramènerez la bouteille de bière. Ce 10 cents n'est pas soumis à la taxe. Seul le montant de 3 \$ est taxé parce que vous récupérez votre 10 cents quand vous ramenez votre bouteille.

Je sais qu'en Nouvelle-Écosse la consigne pour une boisson gazeuse est de 10 cents, mais on ne vous rend que 5 cents lorsque vous ramenez son contenant. Le coût du recyclage est plus élevé ou il y a une raison de ce genre. Ce montant de 5 cents non récupérable fait partie de la contrepartie à l'égard d'une fourniture. Disons que c'est une boisson gazeuse coûteuse.

Le sénateur Moore : Le montant est de 3,05 \$. Je suis prêt à parier que les habitants de la Nouvelle-Écosse l'ignoraient. Les détails peuvent être flous quand vous traitez avec de petits montants.

M. Mercille: Auparavant, ils payaient la taxe sur les 10 cents, mais maintenant, celle-ci ne porte que sur les 5 cents. Le bon côté est que cela coûte un peu d'argent au gouvernement, et quelqu'un va donc gagner de l'argent. En Nouvelle-Écosse, vous devez être membre du Resource Recovery Fund Board Inc. pour distribuer des boissons gazeuses. Dans les faits, il y a des contenants sur lesquels ils obtiennent $10\ \phi$ et ils ne sont pas tous retournés. Vous n'êtes pas taxé sur la différence.

Avec une taxe pure à la consommation, un contenant qui n'est pas retourné est un contenant qui est consommé, et il devrait donc être soumis à la taxe. À des fins de simplification, à cause des divers systèmes en vigueur au pays, nous sommes prêts à abandonner la taxe sur les contenants qui ne sont pas retournés. Le taux de retour des contenants de bière et de boissons gazeuses est élevé parce qu'il s'agit d'un matériau précieux.

Le sénateur Moore: En Nouvelle-Écosse, il y a les nouvelles demandes de remboursement de la TVH pour habitation neuve. Pouvez-vous nous expliquer comment cela fonctionne?

M. Mercille: Lorsque la TPS est apparue, le gouvernement fédéral a prévu un remboursement pour les habitations neuves, dont le montant est calculé en pourcentage de la taxe que vous avez payée.

Le sénateur Moore : Sur les matériaux ou sur tout?

Mr. Mercille: There are all sorts of various rebates, whether you build your house yourself or purchase a house that is already built.

The HST is basically a tax at 14 per cent, of which 8 per cent is a provincial component. It is collected by the Canada Revenue Agency and there is a formula based on national consumption where we distribute the money to the three harmonized provinces: Nova Scotia, New Brunswick and Newfoundland and Labrador. It is basically a provincial tax imposed under a federal act. The provinces are responsible for their tax. They decide if they want to do a rebate.

Nova Scotia decided to do a rebate similar to the federal government's when the harmonization was done in 1997. In their budget of 2002 they announced a change to some of their parameters of the rebate. They reduced the rebate and changed the accessibility of it. This bill only implements a provincial decision. The 8 per cent of the HST is money from the province and they asked us to accommodate their budget announcement in this bill.

The Chairman: You have satisfied us, I believe, that you have been fair, there has been consultation with the various segments and they have all had an opportunity to raise complaints and objections. Hopefully you dealt with them in some fashion.

I have a question for Ms. Ablonczy on a different topic: When they deal with rule-making in the United States, there is a distinct process. A rule is made similar to a regulation but it also applies to some legislation. It then gives the public an opportunity to respond, within a time frame, to those changes and an opportunity for the government to deal with those responses.

Has Finance Canada considered a process for when new measures are about to be introduced that would provided a distinct opportunity for affected groups and individuals to respond and for the government to take responses into consideration? This is not to say that the government has to accept what the affected groups say. From time to time, this committee has received complaints that the department has not properly consulted with groups. I will give two examples. By the way, this is not indicative of the new government but rather of previous governments.

Senator Segal: We are all victimized by the same department.

The Chairman: I do not think that is fair. The department is trying to do a difficult job in a difficult circumstance.

Both examples are in the last budget. The first issue was income trusts, on which the committee held hearings precisely because the public did not have an opportunity to raise its concerns. The

M. Mercille: Il y a divers types de remboursement, selon que vous construisez votre maison vous-mêmes ou achetez une maison déjà construite.

La TVH est pour l'essentiel une taxe au taux de 14 p. 100, dont l'élément provincial est de 8 p. 100. Elle est prélevée par l'Agence du revenu du Canada et une formule basée sur la consommation nationale sert à répartir l'argent entre les trois provinces ayant harmonisé la taxe, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador. C'est pour l'essentiel une taxe provinciale imposée en vertu d'une loi fédérale. La responsabilité des taxes incombe aux provinces. Ce sont elles qui décident si elles veulent accorder un remboursement.

La Nouvelle-Écosse a décidé d'accorder un remboursement comparable à celui du gouvernement fédéral lorsque l'harmonisation est apparue en 1997. Dans son budget de 2002, le gouvernement de cette province a annoncé des modifications à certains des paramètres de calcul du remboursement. Ils ont réduit le montant du remboursement et modifié les critères d'admissibilité. Ce projet de loi ne fait que mettre en œuvre une décision de la province. Le 8 p. 100 de TVH est de l'argent qui provient de la province et ils nous ont demandé d'intégrer l'annonce qui avait été faite dans leur budget dans ce projet de loi.

Le président : Il me semble que vous nous avez convaincus que vous avez été équitables, que les divers segments ont été consultés et qu'ils ont tous eu l'occasion de vous faire part de leurs plaintes et de leurs objections. On peut espérer que vous en avez tenu compte d'une facon ou d'une autre.

J'ai maintenant une question à poser à Mme Ablonczy sur un sujet différent. Quand les États-Unis veulent préparer un règlement, leur processus est différent. Une règle est préparée de la même façon qu'un règlement, mais elle s'applique également à certains textes de loi. Le public a ainsi l'occasion de réagir, dans un délai donné à ces modifications et le gouvernement a la possibilité de tenir compte de ces réponses.

Finances Canada a-t-il envisagé d'appliquer un processus lorsque de nouvelles mesures doivent être appliquées, processus qui fournirait des occasions distinctes au groupe de personnes concernées de réagir et au gouvernement de tenir compte de ces réponses? Cela ne veut pas dire que le gouvernement serait tenu d'accepter ce que ces groupes disent. À l'occasion, ce comité a reçu des plaintes voulant que le ministère n'ait pas consulté comme il convenait certains groupes. Je vous donnerai des exemples. Ceci ne concerne pas le nouveau gouvernement, mais plutôt les précédents.

Le sénateur Segal : Nous sommes tous victimes du même ministère.

Le président : Cela ne me paraît pas juste. Le ministère essaie de faire un travail difficile dans des circonstances difficiles.

Les deux exemples viennent du dernier budget. Le premier concernait les fiducies du revenu, sur lesquelles ce comité a tenu des audiences précisément parce que le public n'avait pas eu la second issue had to do with companies that deduct interest expenses for investments overseas, and again they were not consulted.

Can you tell the committee what government policy is on this and whether government is prepared to formalize policy, as they do in the United States, when dealing with rules in order to give a distinct period of time for the public to examine the provisions affecting them and to respond?

Ms. Ablonczy: Mr. Chairman, you will know that in the case of decisions respecting income trusts, prior consultation was not possible because of the effects that would have had on the market. With respect to interest deductibility, officials could give senators some idea of what prior consultations might have taken place. As the committee will know, there was a lack of clarity in how the language in the budget was interpreted by some of the people affected. The minister then provided clarity and that matter has now been laid to rest. It was not lack of consultations so much as perhaps inadvertent lack of clarity in the budget that was the problem.

The policy of all governments is to not take people by surprise. Certainly in the bill before this committee there is no element of surprise because many of these measures have been on the table for a very long time. The only surprise is why it took so long to come forward.

The Chairman: I understand and will conclude by saying that when it came to income trusts, a process was started by the previous government. It was a flawed process and the flaw continued to the new government. In the process, Finance Canada issued a circular suggesting that advance rulings as they apply to income trusts were going to be considered. That process stalled and was not completed for many reasons. This committee is concerned about the tax system being fair, equitable and transparent and about the efficient operation of the economy as well.

I ask the representative of the government, Ms. Ablonczy, and officials to consider this important part of their process. We know that ministers of finance spend a great deal of time in consultation, public and private, in order to ensure that the ultimate core of our economy, the tax system, is fair, transparent and equitable.

Ms. Ablonczy: Mr. Chairman, I completely agree. You have raised an entirely legitimate point. For the new government, there has been a bit of a learning curve. The point has been well taken that as time goes on, the consultations will add a good layer of understanding of any measures that are taken. I do not think you will find any push-back about the need for consultation from any decision maker in any government. Sometimes it takes a little more time to build up the layers of knowledge. That will happen.

The Chairman: Before you go, I have one final question for you. Senator Segal, do you have a question?

possibilité de faire part de ses préoccupations. La seconde question concernait les entreprises qui déduisent des frais d'intérêt de leurs investissements à l'étranger, et qui, une fois encore, n'avaient pas été consultées.

Pourriez-vous préciser au comité quelle est la politique du gouvernement dans ce domaine et s'il est prêt à lui donner un caractère officiel, comme l'ont fait les États-Unis, quand il s'agit d'adopter des règles afin d'accorder un délai précis au public pour étudier les dispositions qui le touchent et pour y réagir.

Mme Ablonczy: Monsieur le président, vous conviendrez que dans le cas des fiducies de revenu, des consultations intérieures n'étaient pas possibles à cause des effets qu'elles auraient eus sur le marché. Dans le cas de la déductibilité des intérêts, les fonctionnaires pourraient donner aux sénateurs un aperçu des consultations organisées antérieurement. Comme le comité le sait, la formulation du budget prêtait à confusion pour certaines des personnes concernées. Le ministre a alors donné des précisions et les dispositions en la matière ont été conçues pour durer. Le problème n'était peut-être pas tant un manque de consultation qu'un manque involontaire de clarté dans la formulation du budget.

Tous les gouvernements ont pour politique de ne pas prendre les gens par surprise. Il est certain que le contenu du projet de loi que ce comité étudie maintenant ne comporte pas de surprises parce que nombre des mesures sont connues depuis très longtemps. La seule chose surprenante est qu'il ait fallu tant de temps pour en arriver là.

Le président : Je comprends et je dirais pour conclure que, dans le cas des fiducies de revenu, le gouvernement précédent avait déjà lancé un processus. C'était un processus défaillant et il est resté défaillant sous le nouveau gouvernement. Dans le cours des choses, le ministère des Finances a publié une circulaire laissant entendre que les décisions préalables s'appliquant aux fiducies de revenu allaient être envisagées. Ce processus a échoué et n'est pas arrivé à son terme pour de nombreuses raisons. Ce comité cherche à s'assurer que le régime fiscal est juste, équitable et transparent et assure également le fonctionnement efficient de l'économie.

Je demande à la représentante du gouvernement, Mme Ablonczy, et aux fonctionnaires d'étudier cet aspect important de leur processus. Nous savons que les ministres des Finances consacrent beaucoup de temps aux consultations publiques et privées, pour s'assurer que le cœur de notre économie, le régime fiscal, est juste transparent et équitable.

Mme Ablonczy: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord. Vous avez soulevé un point tout à fait légitime. Le nouveau gouvernement a dû suivre une courbe d'apprentissage. Il a maintenant bien retenu la leçon avec le temps et les consultations ajouteront une bonne couche de compréhension à toutes les mesures qui seront prises. Je ne crois pas que vous verrez à nouveau nier la nécessité de procéder à des consultations pour toute décision prise par n'importe quel gouvernement. Il faut parfois un peu plus de temps pour accumuler les couches de connaissance. Cela se passera comme ça.

Le président : Avant que vous nous quittiez, j'ai une dernière question pour vous. Sénateur Segal, avez-vous une question?

Senator Segal: It is of a general nature.

The Chairman: My question is specific to the matter of equity and fairness. As the bill applies to tobacco, raw tobacco is duty free and fine cut tobacco is not duty free. Is that correct?

Mr. Achadinha: There are controls in place with respect to that, although I am not sure which provision you are referring to. The amendments here do not change the application of a tax or duty to any product.

The Chairman: I have the tobaccos reversed. Bill C-40 appears to allow fine cut tobacco but not packaged raw leaf to be supplied to the export market or to the duty free market. Is that correct? If so, is it fair?

Mr. Achadinha: It tries to clarify what products are allowed to be exported or what products are currently exported in terms of stamped product and which ones are under strict controls. With respect to exports, the controls are specifically on products that are packaged and stamped as opposed to products that are in the raw process. The controls are different because those products are expected to be exported for a different purpose. It could not be used domestically and is not ready to be used. An issue arose regarding the words "tobacco product." It is a broad term that encompasses products from the raw base to fully manufactured products. Specific controls are in place with respect to products that have gone beyond the raw stage. Those controls apply to products once they go beyond the raw, processed-right-out-ofthe-ground stage. It is a matter of replacing "tobacco product" with the more defined and clarified term "manufactured tobacco."

The Chairman: I have a brief question on fairness. We have a list of exemptions that apply to Aboriginal citizens or groups. Yet, other small manufacturers in Canada are not treated in the same way. This puts them in an unfair position. Is that correct?

Mr. Achadinha: Excise duties are levied on the producers. All manufacturers are treated equally and in the same way. There is no difference between a producer on-reserve or one off-reserve. They are all required to pay the duty.

Senator Angus: The chairman is getting at one of the confusions. All of you are from the Department of Finance Canada. We also have the Canada Revenue Agency, and the Department of Justice Canada, which also gets involved in these matters. I have seen the communication of regulations relieving special duty on certain tobacco products on the one hand and the stamping and marking of tobacco products regulations on the other hand. Both sets of regulations have been promulgated under the Excise Tax Act as the enabling statute. I believe that is the case. Is that not where certain producers of tobacco products in Canada apply for an exemption to the excise tax and other

Le sénateur Segal : Elle est de nature générale.

Le président : Ma question porte précisément sur l'équité et la justice. Comme ce projet de loi s'applique aux produits du tabac, le tabac brut n'est pas taxé alors que le tabac fin haché n'est pas exonéré. Est-ce exact?

M. Achadinha: Des contrôles sont en place à ce sujet, même si je ne sais pas avec certitude à quelle disposition vous faites référence. Les modifications apportées par ce projet de loi ne modifient pas l'imposition d'une taxe ou d'un droit sur un produit quelconque.

Le président : J'ai inversé les produits du tabac. Le projet de loi C-40 semble autoriser l'exonération du tabac fin haché, mais pas celle des feuilles brutes non emballées destinées au marché d'exportation ou au marché hors taxe. Est-ce exact? Si c'est le cas, est-ce juste?

M. Achadinha: Je vais essayer de vous préciser quels sont les produits dont l'exportation est autorisée et quels sont ceux qui sont actuellement exportés comme produits estampillés, et quels sont ceux qui sont soumis à des contrôles rigoureux. En ce qui concerne les exportations, les contrôles s'exercent précisément sur les produits qui sont emballés et estampillés par rapport aux produits qui sont bruts. Les contrôles sont différents parce que ces produits sont sensés être exportés à des fins différentes. Ils ne peuvent être utilisés au pays et ne sont pas prêts à être utilisés. Une question est apparue au sujet de l'expression « produit du tabac ». Il s'agit d'un terme vaste qui englobe des produits bruts entrant dans les produits manufacturés. Des contrôles spécifiques sont en place pour les produits qui ont subi des transformations. Ils s'appliquent aux produits une fois que ceux-ci ont été transformés, qu'ils ont quitté l'état brut. Il s'agit de remplacer l'expression « produit du tabac » par une expression mieux définie et plus précise qui est « tabac fabriqué ».

Le président : J'ai une brève question au sujet de l'équité. Nous avons une liste d'exonérations dont profitent les citoyens ou les groupes autochtones. Et pourtant, d'autres petits fabricants ne sont pas traités de la même façon au Canada. Cela les place dans une situation injuste.

M. Achadinha: Les droits d'accise sont prélevés auprès des producteurs. Tous les fabricants sont traités sur un pied d'égalité et sur la même façon. Il n'y a pas de différence entre un producteur sur réserve et hors réserve. Tous doivent payer les droits.

Le sénateur Angus: Le président parvient à un sujet de confusion. Vous venez tous du ministère des Finances. Il y a également l'Agence du revenu du Canada et le ministère de la Justice qui sont impliqués dans ces questions. J'ai vu communiquer des règlements de droit spéciaux à certains produits du tabac alors que des règlements s'appliquaient à l'estampillage et au marquage des produits du tabac. Les deux séries de règlements ont été promulguées en vertu de la Loi sur la taxe d'accise. Je crois que c'est bien le cas. N'est-ce pas ce qui amène certains producteurs de produits du tabac au Canada à demander une exonération de la taxe d'accise et d'autres

restrictions in exporting their tobacco products and various conditions apply? How does that work and how does one get on the list?

Mr. Achadinha: They are called proscribed products, and it is clear that these goods are manufactured. For example, you have won a contract to supply a good for a foreign country — this is a tobacco product that is not common in Canada, of a different blend, not a product that is for use in Canada. Therefore, you can apply to have your product put on this list.

If it is called a proscribed product, then this product can be produced in Canada. It is for export, it goes outside of Canada and, therefore, it avoids some of the controls that are in place for other products that are domestically produced, that are of a blend and type that are normally consumed in Canada.

Senator Angus: Does anything in Bill C-40 affect any of those issues?

Mr. Achadinha: One measure that was announced here deals with the WHO Framework Convention on Tobacco Control. Because these proscribed goods were not for use in Canada — that is, they were of a different blend, not a Canadian type — a contract was awarded for a Canadian manufacturer to produce goods for a foreign country. In that case, we did not have specific rules on the proscribed information that should be on that particular product.

As part of the WHO Framework Convention on Tobacco Control, it was agreed internationally that every country would require their tobacco producers to indicate on every product they produced the origin and the manufacturer of the product. We have now removed the exemption for these proscribed products from those requirements. All the products produced in Canada will now be required to have on them where they were made and who was the producer of those goods. If those goods arrive somewhere in the international market, you will have that information on that product and you will be able to trace it.

Senator Angus: In terms of fairness, so that you know where we are coming from, the point has been made to some of us that the list of exempt tobacco products includes cigarettes in packages that are produced by certain native groups, with names like Running Deer cigarettes and so on, and that it seems to be more difficult for other Canadian producers to get on that list. If that is true, that would be unfair, it seems to me. Do you know anything about that?

Mr. Achadinha: You were inquiring about this particular regulation. It is by regulation that you get put on this list; and my understanding is that the Canada Revenue Agency is responsible for this list and they do a regular review and updating of the list.

Senator Angus: Do you folks work together — the Department of Finance, the Canada Revenue Agency and the Department of Justice — on those matters?

restrictions s'appliquant à l'exportation de leurs produits du tabac soumise à diverses conditions? Comment cela fonctionne-t-il et comment quelqu'un peut-il être inscrit sur la liste?

M. Achadinha: Ceux-ci s'appellent des produits interdits et il est évident que ces biens sont fabriqués. Vous avez par exemple obtenu un contrat pour fournir un bien à un pays étranger. Il s'agit d'un produit du tabac qui n'est pas courant au Canada, d'une marque différente, et non pas d'un produit destiné à être consommé au Canada. Vous pouvez donc demander à ce que votre produit soit inscrit sur cette liste.

S'il est appelé produit interdit, ce produit peut être fabriqué au Canada. S'il est destiné à l'exportation, il sort du pays et il échappe alors à certains des contrôles imposés à d'autres produits fabriqués au pays, qui sont d'une marque et d'un genre normalement consommé au Canada.

Le sénateur Angus : Y a-t-il un aspect quelconque du projet de loi C-40 qui ait des répercussions sur ces questions?

M. Achadinha: L'une des mesures qui ont été annoncées ici traite de la Convention-cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation mondiale de la santé. Comme ces produits interdits ne seront pas destinés à être consommés au Canada, c'est-à-dire qu'ils sont d'un genre différent, qui ne convient pas au Canada, un contrat a été accordé à un fabricant canadien pour les fabriquer à l'intention d'un pays étranger. Dans ce cas, nous n'avons pas de règles particulières sur l'information interdite qui devrait figurer sur ce produit particulier.

En application de la Convention-cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation mondiale de la santé, il a été convenu à l'échelle internationale que tous les pays exigeraient de leurs producteurs de produits du tabac qu'ils indiquent sur chaque produit qu'ils fabriquent l'origine et le fabricant du produit. Nous avons maintenant éliminé l'exemption du respect de ces exigences pour ces produits interdits. Tous les produits fabriqués au Canada doivent maintenant comporter une indication précisant où ils ont été fabriqués et qui les a fabriqués. Si ces produits arrivent n'importe où sur les marchés étrangers, vous aurez l'information sur ce produit et vous pourrez remonter à la source.

Le sénateur Angus: Au sujet de l'équité, pour que vous sachiez quelle est l'origine de ces mesures, on a signalé à certains d'entre nous que la liste des produits du tabac exonérés comprend des cigarettes en paquet fabriquées par certains groupes autochtones, portant des noms comme cigarettes Running Deer, et cetera, et qu'il semble plus difficile aux autres producteurs canadiens de figurer sur cette liste. Si cela est vrai, c'est injuste, il me semble. Que savez-vous à ce sujet?

M. Achadinha: Vous vous informiez sur cette réglementation précise. C'est par réglementation que vous êtes inscrit sur cette liste et je crois savoir que les inscriptions relèvent de l'Agence du revenu du Canada qui procède régulièrement à des examens et met à jour la liste.

Le sénateur Angus: Travaillez-vous ensemble, le ministère des Finances, l'Agence du revenu du Canada et le ministère de la Justice, sur ces questions?

Mr. Achadinha: This is largely an administrative matter so it is largely the CRA that is responsible. They may contact us about a specific good, but in most cases, this is something they do on their own. It is just a matter of updating this list. The manufacturer makes the request to have their cigarette product added to the list. The list is under the regulation, so it is a proscribed list. Again, it must go through the regulatory process, which means that some timing is involved in getting your product on this list. However, our involvement is very limited.

Senator Segal: I know that Ms. Ablonczy would agree with me that there is no activity that Parliament discharges that is more fundamental to its role than that of taxation. Right back to the Magna Carta and Runnymede, the role of Parliament is to oversee the expenditures of the King because the money is not his. It belongs to the people first. No one has been more eloquent on this issue, both in opposition and in government, than Madam Ablonczy.

Should these specific tax changes be passed by the Senate, and one anticipates that they will be, in due course, what accountability regime do you anticipate to measure whether the goal set for these changes in the Excise Tax Act is being achieved? How will you measure whether the positive impact that the officials and the bill propose is in fact happening, or whether the changes may be producing, in a particular case, some undue distortion that was not planned for? Such events do occur on occasion, because life happens while people are making plans. I would be interested in your views on what kind of accountability one should expect for these kinds of changes generically.

With respect to the consultation process, democracies other than our parliamentary system have a much broader consultation process before budgetary decisions are made. For the very long time, the French have had a commission that travels about the countryside, and people represent different perspectives such as labour, small business, farming and so on. The commission prepares recommendations for the government of the day about what policy, excise and tax changes might be in the interest of the country going forward. I am not suggesting that we should adopt that approach, but it is one approach that involves the country more directly.

You may not have time to reflect on that today, but in any representations you may make back to the department or in your own reflections, I would feel better knowing that you are seized with the issue, because you have been very eloquent on it in the past.

Ms. Ablonczy: I am not sure how eloquent I have been. With respect to your contention that the most important exercise of government is taxation, administration of the peoples' money, I

M. Achadinha: C'est là pour l'essentiel une question administrative qui relève de l'Agence du revenu du Canada. Ils peuvent s'adresser à nous pour un bien précis, mais dans la plupart des cas, c'est quelque chose qu'ils font eux-mêmes. Il s'agit simplement de mettre cette liste à jour. Le fabricant fait la demande d'inscription de ces cigarettes sur la liste. Cette liste est soumise à la réglementation, c'est donc une liste interdite. Une fois encore, il faut suivre le processus réglementaire, ce qui veut dire qu'il faut un certain temps pour faire inscrire votre produit sur cette liste. Toutefois, notre implication est très limitée.

Le sénateur Segal: Je sais que Mme Ablonczy serait d'accord avec moi pour dire que rien de ce que fait le Parlement n'est plus fondamental que le rôle qu'il joue en matière de fiscalité. En revenant à la Grande Charte et à Runnymede, le rôle du Parlement est de surveiller les dépenses du roi parce que l'argent ne lui appartient pas. Il appartient d'abord au peuple. Personne n'a été plus éloquent sur ce sujet, à la fois dans l'opposition et au gouvernement, que Mme Ablonczy.

Si ces modifications précises à la fiscalité étaient adoptées par le Sénat, et on s'attend à ce que ce soit le cas, en temps voulu, quel régime de responsabilisation prévoyez-vous pour mesurer si les objectifs de ces modifications à la Loi sur la taxe d'accise sont atteints? Comment allez-vous déterminer si les effets favorables auxquels s'attendent les fonctionnaires et visés par le projet de loi se matérialisent, ou si les changements peuvent donner, dans des cas particuliers, certaines distorsions indues qui n'étaient pas prévues? Cela se produit à l'occasion, parce que la vie continue pendant que les gens font des plans. Je serai curieux de connaître votre avis sur le type de responsabilisation auquel il faut s'attendre à la suite de ce type de modifications, dans les grandes lignes.

En ce qui concerne le processus de consultation, les démocraties reposant sur un autre système que notre système parlementaire ont un processus de consultation beaucoup plus vaste avant que les décisions budgétaires ne soient prises. Cela fait très longtemps que les Français ont une commission qui voyage à travers le pays et les gens y font part à différents points de vue, que ce soit ceux des syndicats, des petites entreprises, du milieu agricole, et cetera. La Commission prépare des recommandations à l'intention du gouvernement sur les modifications à la politique, à l'accise et aux taxes qui seraient dans l'intérêt du pays. Je ne laisse pas entendre que nous devrions adopter une telle approche, mais s'en est une qui implique plus directement les diverses composantes du pays.

Il se peut que vous n'ayez pas le temps de réagir à ceci aujourd'hui, mais si vous formulez des commentaires au ministère ou si vous y réfléchissez vous-même, je préférerais que vous mesuriez l'importance de cette question parce que vous avez été très éloquente par le passé.

Mme Ablonczy: Je ne sais pas dans quelle mesure j'ai été éloquente, en ce qui concerne notre affirmation voulant que le volet le plus important de l'action gouvernementale soit la

would tend to agree with that to some extent. However, I would point out that that was before government started directing other areas of our lives besides relieving us of our hard-earned cash.

I think we could argue that, to some degree, some of the social impacts of other policy can be equally far-reaching, although not at the time of the Magna Carta. Perhaps we can discuss that over wine sometime.

The impacts of these measures are monitored by the department on an ongoing basis. There is no question that the measures are put into place and then anxiously watched, especially because these are relieving measures. In other words, they relieve people of the obligation to pay tax, and I know that no self-respecting department that is responsible for collecting tax would not watch to see whether there was abuse or whether the purpose for which the relieving measures were put into place was actually being accomplished. I think you can take it that as a matter of course it would be monitored fairly closely.

The point that both you and the chairman made about the need for consultation is important. It is interesting that you raised that point, because the Finance Committee of the House is today continuing discussions about the shape of our pre-budget consultations. The Finance Committee of the House typically spends many hours — and many days of travel across the country — hearing submissions about what should be in the budget.

To be candid, I think the shape of these consultations is more interest groups lobbying the committee for inclusion of spending to further the interest of the group — most of which, if not all, have a great deal of merit. I personally would like to see those consultations directed more to issues rather than to interests, and I will be putting that argument to my colleagues even today. I think we should talk more about what ought to be in the budget and not about what different interests might get out of the budget spending. I think it is important that we have these kinds of processes. I agree with you.

The Chairman: Senator Segal, we have given Ms. Ablonczy an undertaking that she can be out of here by 12 noon. She has now been kind enough to extend her visit for another 10 minutes. If she wants to take another question, that would be up to her; otherwise, we will allow her to be on her way.

Ms. Ablonczy, do you want to take another short question from Senator Segal?

Senator Segal: No, that is fine.

Ms. Ablonczy: I am getting urgent emails, but since it is only one question, I certainly would want to be at the disposal of the committee.

fiscalité, l'administration de l'argent du peuple, j'aurais tendance à être d'accord avec vous dans une certaine mesure. Toutefois, je rappellerai que c'était avant que le gouvernement ne commence à intervenir dans d'autres domaines de nos vies, outre le fait qu'il nous prend l'argent que nous avons durement gagné.

Je crois que nous pourrions prétendre, dans une certaine mesure, que certaines des répercussions sociales d'autres politiques peuvent également avoir une très grande portée, même si ce n'était pas le cas à l'époque de la Grande Charte. Nous pourrons peut-être en discuter en prenant un verre de vin à une autre occasion.

Les effets de ces mesures sont suivis par le ministère de façon permanente. Il ne fait aucun doute que les mesures sont mises en place et surveillées attentivement, en particulier parce que ce sont des mesures visant à soulager les gens. En d'autres termes, elles dispensent les gens de l'obligation de payer une taxe, et je sais qu'aucun ministère qui se respecte, à qui il incombe de prélever une taxe, se dispenserait de regarder s'il y a eu des abus, ou si l'objet de la mesure d'exonération mise en place a effectivement été atteint. Je crois que vous pouvez avoir la certitude que les résultats seront suivis attentivement.

Le point soulevé par vous et le président au sujet de la nécessité des consultations est important. Il est intéressant que vous l'ayez soulevé parce que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes poursuit aujourd'hui des discussions sur la forme de nos consultations prébudgétaires. Ce comité consacre un grand nombre d'heures, et beaucoup de jours à voyager à travers le pays, à entendre des exposés sur ce qui devrait figurer dans le budget.

Pour être sincère, je crois que ces consultations devraient impliquer un plus grand nombre de groupes intéressés à faire du lobbying auprès du comité pour inclure des dépenses dans l'intérêt des groupes en question, dont la plupart, sinon tous, présente beaucoup d'intérêt. Personnellement, j'aimerais que ces consultations portent davantage sur les questions que sur la défense d'intérêts, et c'est un point de vue que je veux défendre auprès de mes collègues, même aujourd'hui. Je crois que nous devrions davantage parler de ce qui devrait figurer dans le budget et non pas de ce que les divers intérêts peuvent obtenir grâce aux dépenses figurant dans ce budget. Il me semble important que nous ayons ce type de processus. Je suis d'accord avec vous.

Le président : Sénateur Segal, nous avons dit à Mme Ablonczy qu'elle pourrait partir d'ici à midi. Elle a été assez aimable pour prolonger sa visite de dix minutes. Si elle est prête à répondre à une autre question, la décision lui revient. Autrement, nous allons lui rendre sa liberté.

Madame Ablonczy, pouvez-vous répondre à une autre question du sénateur Segal?

Le sénateur Segal: Non, ça va.

Mme Ablonczy : Je reçois des courriels urgents, mais puisqu'il ne s'agit que d'une question, je tiens certainement à être à la disposition du comité.

Senator Segal: In the broader agenda of effective tax harmonization for the purposes of trade with our American and European trading partners, would any of these changes be material, constructively or not? The officials, perhaps, would have a view on that.

Senator Angus: You mean that are in Bill C-40?

Senator Segal: Yes, in Bill C-40. Do they create lacuna or are they not material in terms of that broader issue?

Mr. Mercille: I am not sure I understand your question. One example I can give from the bill is that under the GST there is a new rule for some import arrangements if you buy goods outside of Canada. Again, it is a technical bill, and this is a specific situation. Let us say a vendor in the United States sells to a Canadian consumer. The goods are now owned by the Canadian consumer, but the Canadian consumer has no knowledge of how to cross borders or deal with the customs issues so he asks the supplier basically to import the good for him. There were issues in the past because there was potential for double taxation and potential that an entity that is not supposed to recover the GST was able to recover the GST. We consulted on that and proposed something to address those two issues that have been around for some time. These measures have been well-received and they will facilitate the movement of goods.

The Chairman: Ms. Ablonczy, thank you so much. You can be on your way. We appreciate your prompt attendance and response to our questions. You can see that we are vitally interested not only in this legislation but in the process and the consequences. I am sure you will be back to us again shortly. We will be keeping a steady eye on the progress of this bill as it applies to the Canadian public.

If senators do not have further questions for the officials, we will move to clause-by-clause consideration.

Senator Goldstein: I have a quick technical question. Mr. Mercille, I am intrigued by the exemption for coin-operated machines and the indication that they are not subject to GST and PST. There is an obvious practical reason for that: it cannot be 25 cents plus 14 per cent of 25 cents; that does not make too much sense. However, access to electronic machinery, for instance land registries or securities registries in Quebec and elsewhere, is taxed. What is the rationale for the difference?

Le sénateur Segal: Dans le cadre du programme plus large d'harmonisation efficace des taxes pour les échanges commerciaux avec nos partenaires américains et européens, n'importe lequel de ces changements aura-t-il des conséquences importantes, constructives ou non? Les fonctionnaires ont peutêtre un avis sur cette question?

Le sénateur Angus : Vous parlez des mesures qui figurent dans le projet de loi C-40?

Le sénateur Segal: Oui, dans le projet de loi C-40. Ces mesures comportent-elles des lacunes ou ont-elles une importance minime du point de vue de ces questions plus larges?

M. Mercille: Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question. Un exemple que je peux vous donner en ayant ce projet de loi à l'esprit est que l'application de la TPS comporte une nouvelle règle pour certains accords d'importation si vous achetez des biens en dehors du Canada. Une fois encore, il s'agit d'un projet de loi technique et c'est là une situation particulière. Imaginons qu'un vendeur aux États-Unis vende à un consommateur canadien. Les produits appartiennent maintenant à un consommateur canadien, mais celui-ci ignore comment leur faire franchir la frontière ou s'occuper des questions de douanes. Il demande donc au fournisseur, pour l'essentiel, d'importer les marchandises pour lui. Ce type de situation présentait des problèmes par le passé parce qu'il y avait une possibilité de double imposition et la possibilité qu'une entité qui n'est pas censée obtenir un remboursement de TPS puisse en profiter. Nous avons organisé des consultations sur ce sujet et proposé une solution pour résoudre ces deux questions qui étaient restées sans réponse depuis un certain temps. Ces mesures ont été bien accueillies et elles faciliteront les transports de marchandises.

Le président: Nous vous remercions beaucoup, madame Ablonczy. Vous pouvez vaquer à vos autres occupations. Nous vous remercions de votre présence et de vos réponses à nos questions. Vous avez pu constater que nous sommes très intéressés non seulement par cette législation mais également par le processus et par ses conséquences. Je suis sûr que vous reviendrez nous voir sous peu. Nous allons suivre attentivement les effets que ce projet de loi aura sur le public canadien.

Si les sénateurs n'ont pas d'autres questions pour les fonctionnaires, nous allons maintenant passer à l'étude article par article.

Le sénateur Goldstein: J'ai une question technique à poser rapidement. Monsieur Mercille, je suis intrigué par l'exonération qui s'applique aux machines à sous et par l'indication voulant qu'elles ne soient pas soumises à l'application de la TPS et de la TVP. Il y a manifestement une raison pratique pour cela : il est difficile d'ajouter 14 p. 100 à 25 ¢. Cela n'a pas beaucoup de sens. Toutefois, l'accès aux équipements électroniques, par exemple, aux cadastres ou aux registres des valeurs mobilières au Québec et ailleurs, est soumis à une taxe. Quelle est la justification de cette différence de traitement?

Ms. Mercille: There is a provision in the GST, and it is actually amended in this bill, that provides that if you retrieve information of a document in official registries and if the supply is made by our government, the supply is exempt.

I can talk about the amendment here. It is similar to what I said earlier about the machine. Before, when you wanted to retrieve such a document you would go to a counter and there would be a person there giving you the document or the information. There are now many provinces where you can do that through a website. This was the same issue as before. Before it was a service because there was human intervention in making the supply. When you use only your computer it becomes more a right to access. That is, we do not classify it as a service, we classify it as a right. The amendment we made in this bill is to ensure that even if you have access to a website you get the same treatment as if you went there in person and a person served you.

Senator Goldstein: If I use LexisNexis, which is a private body, for the purposes of accessing certain legislation and certain case law, is that taxable?

Ms. Mercille: That is taxable.

Senator Goldstein: Why do you make the distinction?

Ms. Mercille: We make the distinction because the other one that we have exempted performs a government function. You cannot go to LexisNexis to get confirmation of your divorce or land certification and so on. These are private providers of information. You can buy the information in another way and it will be taxable also. The difference here is that it is supplied by a government and there are many that are supplied by government that are exempt.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators, to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-40, to amend the Excise Tax Act, the Excise Act, 2001 and the Air Travellers Security Charge Act and to make related amendments to other acts?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Contrary minded? I will mark that unanimous.

With the leave of the committee, I would like to group the clauses of the bill.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I hear no opposition. I shall mark that unanimous.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I will mark that unanimous.

M. Mercille: Les mesures d'application de la TPS comportent une disposition, et elle est en réalité modifiée dans ce projet de loi, précisant que si vous extrayez de l'information d'un document dans un registre officiel détenu par notre gouvernement, la fourniture de ce renseignement est exonérée.

Je peux parler ici de la modification. Elle est comparable à ce que j'ai dit précédemment au sujet de la machine. Auparavant, si vous vouliez obtenir l'information figurant dans un document, vous deviez vous présenter à un comptoir et une personne vous fournissait le document ou l'information. Il y a maintenant de nombreuses provinces dans lesquelles vous pouvez le faire en passant par un site Web. La même question se posait donc auparavant. Il s'agissait en effet auparavant d'un service parce qu'il y avait une intervention humaine pour fournir l'information. Quand vous utilisez votre ordinateur, il s'agit davantage d'un droit d'accès. Cela signifie que nous ne classons pas cela comme un service, mais comme un droit. La modification apportée par ce projet de loi vise à s'assurer que si vous accéder à l'information en passant par un site Web, le même traitement vous est appliqué que si vous vous présentiez en personne et que quelqu'un vous servait.

Le sénateur Goldstein : Si je passe par LexisNexis, qui est un organisme privé, pour consulter certains textes de loi et la jurisprudence, la taxe s'applique-t-elle?

M. Mercille: Oui, elle s'applique.

Le sénateur Goldstein : Pourquoi faites-vous la distinction?

M. Mercille: Nous faisons cette distinction parce que dans l'autre cas, nous avons exonéré une tâche assumée par le gouvernement. Vous ne pouvez pas vous adresser à LexisNexis pour obtenir confirmation de votre divorce ou d'un relevé cadastral, et cetera. Ce sont des fournisseurs privés d'information. Vous pouvez acheter l'information d'autres façons et vous aurez également à acquitter la taxe. La différence ici est qu'elle est fournie par un gouvernement et que de nombreux renseignements fournis par le gouvernement sont exonérés de taxe.

Le président: Pouvons-nous passer maintenant, honorables sénateurs, à l'étude article par article du projet de loi C-40, Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence?

Des voix: D'accord.

Le président : Adopté. Contre? Adopté à l'unanimité.

Avec l'accord du comité, j'aimerais regrouper les articles du projet de loi.

Des voix : D'accord.

Le président : Je n'entends aucune opposition. Adopté à l'unanimité.

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté à l'unanimité.

Shall the short title in clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I will mark that unanimous.

Shall clauses 2 to 63, the amendments in respect to the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Do I hear any negatives? I will mark that unanimous.

Shall clauses 64 to 66, the amendments in respect to the excise taxes, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Do I hear any negatives? I will mark that unanimous.

Shall clauses 67 to 133, the amendments to the Excise Tax, 2001, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Do I hear any negatives? I will mark that unanimous.

Shall clause 134, the amendment to the Access to Information Act, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Do I hear any negatives? I will mark that unanimous.

Shall clauses 135 to 141, the amendments to the Customs Act, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Do I hear any negatives? I will mark that unanimous.

Shall clause 142, the amendment to the Customs Tariff, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Do I hear any negatives? I will mark that unanimous.

Shall clause 143, the amendment to the Excise Tax Act, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I will mark that unanimous. Shall clauses 144 to 156, the amendments to the Air Travellers Security Charge Act, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Do I hear any negatives? I will mark that unanimous.

Shall clause 157, the coordinating amendment to Bill C-28, carry?

Hon. Senators: Agreed.

L'étude du titre abrégé à l'article 1 est-elle réservée?

Des voix: D'accord.

Le président : Adopté à l'unanimité.

Les articles 2 à 63, les modifications concernant la taxe sur les produits et services, la taxe de vente harmonisée, sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

Les articles 64 to 66, les modifications concernant la taxe d'accise, sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

Les articles 67 à 133, les modifications concernant la Loi de 2001 sur la taxe d'accise, sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

L'article 134, la modification concernant la Loi sur l'accès à l'information, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

Les articles 135 à 141, les modifications concernant la Loi sur les douanes, sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

L'article 142, la modification concernant le Tarif douanier, estil adopté?

Des voix: D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

L'article 143, la modification concernant la Loi sur la taxe d'accise, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président : Adopté à l'unanimité. Les articles 144 à 156, les modifications concernant la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

L'article 157, la modification assurant la coordination avec le projet de loi C-28, est il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Do I hear any negatives? I mark that unanimous.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I hear no negatives. I will mark that unanimous.

Shall the short title in clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I hear no negatives; I will mark that unanimous.

Shall Bill C-40 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Any negatives? I mark that unanimous.

Honourable senators, shall I report Bill C-40, to amend the Excise Tax Act, the Excise Act, 2001 and the Air Travellers Security Charge Act and to make related amendments to other acts, without amendments to the Senate? Do I mark that unanimous?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Thank you very much. The bill is passed.

Thank you very much, gentlemen. We appreciate your assistance.

The committee adjourned.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

Le titre abrégé de l'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

Le projet de loi C-40 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président : Des voix contre? Adopté à l'unanimité.

Honorables sénateurs, dois-je faire rapport du projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence sans modification au Sénat? Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Le président : Merci. Le projet de loi est adopté.

Merci beaucoup messieurs. J'apprécie votre aide.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada – Publishing and Depository Services Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Thursday, June 7, 2007

Diane Ablonczy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES

Wednesday, June 6, 2007

Saskatchewan Federation of Labour:

Larry Hubich, President (by video conference).

National Union of Public and General Employees:

Larry Brown, Secretary-Treasurer.

Thursday, June 7, 2007

Department of Finance Canada:

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation;

Carlos Achadinha, Chief, Sales Tax Division, Alcohol, Tobacco and Excise Legislation;

Geoff Trueman, Chief, Sales Tax Division, Air Travelers Security Charge.

COMPARAÎT

Le jeudi 7 juin 2007

Diane Ablonczy, députée, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mercredi 6 juin 2007

Fédération du Travail de la Saskatchewan :

Larry Hubich, président (par vidéoconférence).

Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public :

Larry Brown, secrétaire-trésorier.

Le jeudi 7 juin 2007

Ministère des Finances Canada:

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation sur la TPS;

Carlos Achadinha, chef, Division de la taxe de vente, Alcool, tabac et législation sur l'accise;

Geoff Trueman, chef, Division de la taxe de vente, Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.